



LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTRONIQUE

Du **10** au **17** juin 2021



MINISTÈRE
DES SPORTS



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES



Table des matières

ORDRE DU JOUR	3
PROCES VERBAUX AG	5
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	18
RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE	19
RAPPORT DES COMMISSIONS	21
RAPPORT D'ACTIVITE PAR AXE	46
VŒUX DES CLUBS	68
RAPPORT FINANCIER 2020	74
MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES	83
AYANTS DROIT DESIGNATION LIGUE	152
PROJETS PAR AXE	153
GUIDE FINANCIER 2021-2022	155
VOIX DES CLUBS	169
STATISTIQUES 2020-2021	175

ORDRE DU JOUR

Votes électroniques ouverts du jeudi 10 juin 9h00 au jeudi 17 juin 2021 22h00

VOTE 1 : [Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale électronique du 22 au 28 juin 2020](#)

VOTE 2 : [Adoption du procès-verbal de l'AG élective en visioconférence du 10 octobre 2020](#)

VOTE 3 : [Vote du rapport moral 2020-2021](#)

VOTE 4 : [Vote du rapport des commissions 2020-2021 \(vote groupé\)](#)

VOTE 5 : [Vote du bilan financier 2020](#)

VOTE 6 : [Vote de la modification des Statuts de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de handball](#)

VOTE 7 : [Vote du guide général et règlement particulier des compétitions 2021-2022](#)

VOTE 8 : [Vote des textes réglementaires de la CMCD 2021-2022](#)

VOTE 9 : [Possibilité pour la ligue de désigner comme ayants droits pour évoluer en championnat de France masculin ou féminin des équipes relevant de convention entre clubs](#)

VOTE 10 : [Vote du guide financier 2021-2022](#)

VOTE 11 : [Vote du budget prévisionnel 2021](#)

PROCES-VERBAUX

1. Assemblée Générale électronique du 22 au 28 juin 2020 en visioconférence

Stéphanie SCHAMBOURG
Sandrine PANHARD **PREMIERE EXPEDITION**
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
14, Rue du Fbg St-Honoré - 75008 PARIS
Tél : 01 53 30 80 00
Fax : 01 42 66 95 51

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT NEUF JUIN

À LA REQUÊTE DE :

La société **I-INTERACTION**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531 685 915, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} arrondissement, 10, Rue du Colisée, agissant poursuites et diligences de son Président, Monsieur Gabriel Lugassy, domicilié en cette qualité audit siège,

IL M'A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Qu'elle s'est ainsi vue confier, par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball l'organisation et la gestion du vote électronique des résolutions de son Assemblée Générale se tenant du 22 juin 2020, 14h00, au 28 juin 2020, 20h00.

Que pour ce faire, la Requérante a préalablement procédé à l'intégration des résolutions et des codes invitations uniques et sécurisés des participants à l'Assemblée Générale sur la plate-forme « i-Périclès ».

Qu'elle a ensuite adressé à chaque participant un email contenant un lien et un code unique et sécurisé alphanumérique de quinze (15) caractères lui permettant de voter par e-mail les résolutions mises à l'ordre du jour.

Que les votes sont enregistrés instantanément sur la plateforme.

Que les données personnelles des votants (emails) sont sur une base séparée de la plateforme de vote.

Qu'à l'issue de l'Assemblée Générale, la Requérante procède à l'extraction et au traitement des résultats de vote, puis à l'édition des rapports Excel contenant les résultats des votes.

Que toutes les données sont ensuite supprimées de la plateforme.

Qu'elle souhaite que le rapport des envois de mails avec code, la liste d'émargement ainsi que les résultats des votes de chaque résolution soient constatés par un Huissier de Justice et que de l'ensemble, il soit dressé procès-verbal de constat.

Que pour le besoin des constatations, elle donnera un accès à l'interface d'administration de la plateforme à l'Huissier de Justice afin de lui permettre d'y effectuer un contrôle en temps réel et à tout moment durant la durée du scrutin.

Que pour la sauvegarde de ses droits et intérêts, la société I-INTERACTION me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles et nécessaires et de l'ensemble, dresser procès-verbal de constat,

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

Je soussignée **Stéphanie SCHAMBOURG**, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Stéphanie SCHAMBOURG & Sandrine PANHARD, y demeurant 14 rue du Faubourg Saint Honoré à PARIS 8^{ème} arrondissement.

Depuis mon ordinateur de marque INTEL, modèle NUC6i5SY connecté au serveur informatique de mon étude.

Il fonctionne sous Microsoft Windows 7 Professionnel version 6.1.7601 Service Pack 1 Build 7601.

Je me suis connectée ce jour, 29 juin 2020 à 15h25, sur la plateforme « i-Périclès » à l'adresse suivante : <https://vote.i-pericles.com/index.php/admin> . Après avoir renseigné mon nom d'Administrateur et mon mot de passe, je me suis connectée au service « Administration » du système « i-Périclès ».

Dans l'onglet « Questionnaire(s) activé(s), je sélectionne la ligne « Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Handball ».

Puis, la rubrique « Liste des résolutions ». Apparaît l'intitulé des treize résolutions soumises au vote des participants :

VOTE n°1 : Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2019

VOTE n°2 : Adoption du procès verbal du vote électronique du 18 au 24 mai 2020

VOTE n°3 : Vote du rapport moral 2019-2020

VOTE n°4 : Vote du rapport des commissions 2019-2020 (vote groupé)

VOTE n°5 : Vote du bilan financier 2019

VOTE n°6 : Vote de l'affectation du résultat 2019

VOTE n°7 : Vote de la modification des Statuts et du Règlement intérieur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de handball

VOTE n°8 : Vote du projet U17 masculin 2020-2021

VOTE n°9 : Vote du guide général et règlement particulier des compétitions 2020-2021 (avec intégration du projet U17 si validé, sinon le texte restera inchangé avec le règlement U18 régional)

VOTE n°10 : Vote des textes réglementaires de l'Arbitrage 2020-2021

VOTE n°11 : Vote des textes réglementaires de la CMCD 2020-2021

VOTE n°12 : Possibilité pour la Ligue de désigner comme ayants droits pour évoluer en championnat de France (-18 ans) masculin ou féminin des équipes relevant de conventions entre clubs

VOTE n°13 : Budget prévisionnel et guide financier 2020-2021

Dans la rubrique « Paramètres », « Menu du questionnaire », « Réponses », s'affiche la liste des participants ayant exprimé leur vote et le détail des réponses données aux différentes résolutions.

Je relève que trois votants se sont connectés à la plateforme hors délais:

- « Gond Pontouvre HB », connecté le 28/06/2020 à 20:38:48,
- « Aulnay 98 HB », connecté le 29/06/2020 à 06:39:03,
- « US CAPBRETON HB », connecté le 28/06/2020 à 20:55:37.

Monsieur, Gabriel Lugassy que leurs votes n'ont donc pas été pris en compte.

Dans la rubrique « Structure », « Réponses et statistiques », « Résumé », apparaît le nombre total des réponses des participants, soit **deux cent vingt et un (221) réponses complètes** sur un **nombre total d'enregistrements de deux cent soixante quatre (264)**:

Monsieur Gabriel Lugassy a procédé à l'exportation de la liste d'émargement ainsi que des résultats des votes exprimés. Chaque vote est pondéré par le nombre de voix de chaque participant.

Il me communique:

- Un fichier Excel contenant les résultats détaillés des votes exprimés que je place sous enveloppe fermée et annexe à l'Expédition du présent procès-verbal de constat.
- Un fichier Excel correspondant à la liste d'émargement que j'annexe au présent procès-verbal de constat.
- les rapports d'envois des courriels aux participants que j'enregistre sur clé USB et annexe à l'Expédition du présent procès-verbal de constat.

Les résultats de votes électroniques obtenus sont les suivants :

VOTE n°1 : Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2019

R1	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	1023	7	64
%	99,32%	0,64%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	1030		

VOTE n°2 : Adoption du procès verbal du vote électronique du 18 au 24 mai 2020

R2	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	1028	7	59
%	99,32%	0,68%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	1035		

VOTE n°3 : Vote du rapport moral 2019-2020

R3	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	995	10	89
%	99,00%	1,00%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	1005		

VOTE n°4 : Vote du rapport des commissions 2019-2020 (vote groupé)

R4	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	1000	9	85
%	99,11%	0,82%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	1009		

VOTE n°5 : Vote du bilan financier 2019

R5	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	951	30	113
%	96,94%	3,06%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	981		

VOTE n°6 : Vote de l'affectation du résultat 2019

R6	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	938	27	129
%	97,20%	2,80%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	965		

VOTE n°7 : Vote de la modification des Statuts et du Règlement intérieur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de handball

R7	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	926	17	151
%	98,20%	1,80%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	943		

VOTE n°8 : Vote du projet U17 masculin 2020-2021

R8	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	715	124	255
%	85,22%	14,78%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	839		

VOTE n°9 : Vote du guide général et règlement particulier des compétitions 2020-2021 (avec intégration du projet U17 si validé, sinon le texte restera inchangé avec le règlement U18 régional)

R9	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	867	53	174
%	94,24%	5,76%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	920		

VOTE n°10 : Vote des textes réglementaires de l'Arbitrage 2020-2021

R10	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	847	34	213
%	96,14%	3,86%	
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	881		

VOTE n°11 : Vote des textes réglementaires de la CMCD 2020-2021

R11	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	823	53	218
%	93,95%	6,05%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	876		

VOTE n°12 : Possibilité pour la Ligue de désigner comme ayants droits pour évoluer en championnat de France (-18 ans) masculin ou féminin des équipes relevant de conventions entre clubs

R12	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	829	98	167
%	89,43%	10,57%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	927		

VOTE n°13 : Budget prévisionnel et guide financier 2020-2021

R13	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	938	34	122
%	96,50%	3,50%	-
TOTAL voix	1094		
TOTAL P+C	972		

Mes constatations achevées à 16h07, je me suis déconnectée de la plateforme.

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS
VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

Acte compris dans l'enregistrement du mois de sa date.

Stéphanie SCHAMBOURG



2. Assemblée Générale électorale du samedi 10 octobre 2020 en visioconférence

Le samedi dix octobre deux mille vingt à dix heures trente, sous la présidence et sur la convocation de Didier BIZORD, Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball, les membres se sont réunis en visioconférence, en réunion d'Assemblée Générale Elective

Clubs présents en Nouvelle Aquitaine (par ordre de département)

Villebois 6016003 (5), Gond Pontouvre Hb 6016009 (6), Union Ruelle Mornac Handball 6016019 (5), Handball Du Pays D'aigre 6016030 (4), Entente Territoire Charente Handball 6016031 (9), Confolentais Hbcd 6016036 (6), Saint Yrieix 6016040 (7), Chabanais Hb 6016043 (3), Castel' Handball 16 6016054 (4), Us Saintes Handball 6017001 (7), Aunis Hb La Rochelle Perigny 6017005 (10), Handball Olympic Pons-Gemozac 6017010 (6), Rochefort Hbc 6017012 (7), Oleron Hand Ball 6017017 (6), St Hilaire/St Jean D'y Hb 6017018 (5), Surgeres 6017020 (5), Entente Royan StGeorges Hb 6017031 (5), Montguyon Asm Hb 6017035 (3), Haute Saintonge Hb Archiac Jonzac 6017040 (5), Handball Club Objat Correze 6019003 (6), Handball Brive Correze 6019007 (7), Handball Club Allasac-Donzenac 6019011 (4), Club Athletique Meymacois Handball 6019012 (2), Charm Meyssac 6019019 (3), Handball Egletons Correze 6019020 (4), Hbc Pays De Beynat 6019022 (1), Hbc Pays De Larche 6019023 (3), Lubersac Handball 19 6019024 (1), As La Souterraine Handball 6023002 (4), Bergerac Perigord Pourpre Handball 6024001 (6), Hb Eulalien 6024010 (3), Hbc Champcevinel 6024019 (5), Montpon-Menesterol Handball 6024021 (6), Perigueux Handball 6024022 (6), Ca Riberacois Hb 6024023 (4), Asfr La Force 6024025 (4), Co Coulounieix Chamiers Hb 6024030 (4), Cepe Vert Handball 6024031 (4), Handball Foyen-Velinois 6024032 (4), Handball Club Vallee Vezere 6024045 (4), Hb Pays Vernois Cendrieux Vergt 6024046 (2), Eymet Handball 6024047 (3), Jeunesse Sportive Asterienne Handball 6024048 (5), Handball Mussidanais 6024051 (5), Merignac Handball 6033005 (10), Us Mios Biganos 6033006 (8), Stade Pessacais Union Club Handball 6033007 (10), Andernos Handball Nord Bassin 6033008 (7), Hbc Belin-Beliet 6033011 (6), Stade Blayais Haute Gironde Hb 6033012 (6), Bruges 33 Handball 6033015 (11), Carbon Blanc Hb 6033016 (5), Hbc Pays Castillonnais 6033017 (4), Canejan Hbc 6033018 (5), Lège Cap-Ferret Handball 6033027 (7), Haillan Handball 6033028 (6), Leognan Handball 6033030 (9), Lormont Handball Hauts De Garonne 6033031 (6), As Martignas 6033033 (5), Us Parempuyre Handball 6033037 (6), Union St Bruno Bordeaux 6033042 (2), St Medard Handball 6033046 (9), Union Sportive Talence Handball 6033048 (6), Cm Floirac Cenon Handball 6033069 (7), Hbc Izonais 6033082 (4), Stade Langonnais Hb 6033083 (7), Hbc Libourne 6033087 (10), Villenave Hbc 6033103 (8), Arcachon La Teste Hbc 6033105 (6), Hbc Audengeois 6033110 (2), Hbc Artigauis 6033111 (6), Aspom Begles Hb 6033113 (7), Club Athletique Beglais 6033114 (7), Hbc Bazadais 6033115 (4), Pe2m Hb 6033117 (8), Handball Saint Medard D'eyrans 6033144 (7), Girondins De Bordeaux Bastide Handball Club 6033145 (8), Association Sportive De Hand-Ball Brannais 6033147 (4), Sporting Handball Club Saint Pierre 6040001 (6), Us Tyrosse 6040002 (7), Mimizan Handball Club 6040003 (4), Stade Montois 6040004 (7), Us Capbreton Hb 6040005 (6), Hbc Saint Paulois 6040014 (7), Ychoux Handball Club 6040018 (5), S.A Saint Severin Handball 6040020 (3), Al Agen Hb 6047001 (7), Handball Brax 6047002 (5), Hbc Marmandais 6047005 (9), Foulayronnes Handball Club 6047018 (3), Nerac Handball Club 6047021 (4), Hand Villeneuvois 6047023 (5), Billere Handball Pau Pyrenees 6064001 (6), Mourenx Handball 6064003 (3), Pau Nousty Sports 6064004 (9), Zibero Sports Tardets 6064005 (7), Asson Sports 6064008 (8), Aviron Bayonnais Handball 6064011 (7), Us Bosdarros 6064017 (3), Bruges Sports 64 6064018 (3), Irisartarrak Hb 6064022 (7), Lasseube Handball 6064024 (5), Esprit Lons Handball 6064026 (5), Association Sportive Madiran 6064029 (4), Us Coarraze Nay Hb 6064031 (3), Hbc Oloron 6064032 (6), Orthez Handball 6064035 (5), Saint Pee Union Club 6064042 (5), As Urrunarrak 6064045 (8), Stade HendayaisHB 6064059 (6), Lescar HB 6064063 (6), Sukil Hand Cambo 6064079 (5), HBC Escoubes 6064081 (3), Espoir de Denguin 6064083 (4), Handball Club Aspois 6064088 (3), Buros HB 6064090 (6), US Nafarroa Handball 6064091 (7), Entente Barzunaise 6064092 (6), US Saint Palaisienne Amikuze HB 6064094 (5), Garlin HBC 6064095 (1), Ossau Handball Club 6064098 (7), Niort HB Soucheen 6079001 (7), HBC Lezay 6079014 (6), Moncoutant 6079016 (6), SC Parthenay Handball 6079018 (3), Praeq HBC 6079019 (8), Thouars UST 6079023 (4), Ent Chauray La Creche 6079027 (5), Handball Mothais 6079029 (6), Bressuire HBC 6079037 (4), Handball Sud Deux-Sevres 6079040 (6), Saint Maixent HBCSM 6079045 (3), Gatine Handball 6079046 (2), Avenir Handball Club de Briou 6079050 (4), Loudun HB Haut Poitou 6086001 (5), Biard HBC 6086004 (8), HBC Châtelleraut 6086005 (9), Chauvigny 6086006 (5), Civray US HB 6086007 (4), US Couhe HB 6086008 (4), Lencloître OL 6086012 (4), Territoire Auxances et Clain Handball 6086015 (7), HB Vivonne6ltheuil 6086021 (6), Grand Poitiers Valvert HB 86 6086022 (8), Buxerolles HB86 6086023 (4), Liguge UCC 6086033 (2), Club Handball Haut Poitou 6086035 (3), Mignaloux Beauvoir 6086037 (8), Handball Club de Charroux 6086042 (2), CAPO Limoges Handball 6087001 (6), Handball Club Ambazac 6087004 (6), Espérance Sportive Châteauneuf La Forêt 6087005 (3), Handball Couzeix-Cours du Temple 6087007 (5), Jeunesse Athlétique Isle Handball 6087008 (6), ASPTT Limoges Handball 6087011 (5), Amicale Laique du Palais s/ Vienne 6087018 (5), Panaloisirs 6087019 (5), Handball Club Magnac-Laval 6087036 (2), HBC Boisseuil 6087042 (3), Rochechouart- St Junien Handball 87

6087045 (8), Verneuil Saint Gence Handball Club 6087047 (4), Limoges Hand 87 6087048 (6), Aix Handball Club 6087051 (2), Hand Sud 87 6087058 (7), La Bastide Handball Club 6087059 (2), Oradour Sur Glane Handball 6087062 (3)

Clubs absents en Nouvelle Aquitaine (par ordre de département)

Angouleme Charente Handball 6016001 (6), Cognac Aljo 6016007 (7), Mansle Coeur De Charente Handball 6016014 (3), Montbron Amsl 6016015 (3), Ruffec Handball 6016020 (4), Chalais Hb 6016037 (2), A.L.Barbezieux Handball 6016051 (2), La Tremblade Hbc 6017006 (4), Matha Avenir Hb 6017008 (4), Re Handball Club 6017011 (3), Tonnay-Charente Handball 6017030 (3), Saint Xandre Hb 6017033 (8), Aulnay 98 Hb 6017037 (2), Courcon Hb 6017041 (5), Dompierre Handball Club 6017043 (1), Fcs Uzerche Handball 6019004 (3), Association Sportive Usseloise Handball 6019006 (3), Handball Club De Tulle Correze 6019015 (4), Bourgneuf Creuse Handball 6023012 (1), Handball Club Guereitois 6023013 (2), Saint Vaury Handball Club 6023016 (3), La Piegutaine Handball 6024008 (2), Sarlat Handball Perigord Noir 6024026 (5), Gips Hb Tocane 6024027 (4), Us Lalinde Hb 6024036 (3), Bugue Athletique Club Handball 6024039 (2), Coursac Handball Club 6024050 (2), Auberoche Isle Manoire Handball Club 6024052 (3), Handball Club Brantome / Dronne Et Belle 6024053 (3), Medoc Handball 6033001 (9), Bordeaux Etudiants Club 6033003 (7), Agja Bordeaux Cauderan 6033020 (5), Eysines Handball Club 6033023 (7), Avenir Pailleton 6033036 (5), Hbc Arzac 6033054 (4), As Ambaresienne 6033070 (5), Es Blanquefortaise Hbc 6033073 (7), Sa Gazinet Cestas 6033088 (7), Hbc Creonnais 6033090 (9), Hbc Teichois 6033092 (8), Sc Monsegur Hb 6033100 (6), Hbc Barpais 6033102 (4), Bmsl Handball 6033121 (1), Ua Cadillacaise 6033122 (5), St Loubes Hb 6033124 (8), As Hb Du Fronsadais 6033125 (6), Handball Club Saint Symphorien 6033127 (4), Bordeaux Lac Apis Handball 6033134 (3), Handball Cubzaguais 6033135 (6), Ca Sainte Helene 6033137 (3), Hbc Coutras 6033139 (4), Cerons Handball 6033140 (3), Pompignac Handball 6033142 (2), Pejard Hand Loisir 6033146 (2), Chus Handball 6033149 (2), Sporting Chantecler Bordeaux Nord Le Lac 6033150 (2), Lacanau Ocehand 6033152 (3), Universite Club Bordeaux 6033154 (1), Gradignan Handball Club 6033155 (6), Hbc Villeneuvois 6040009 (4), Etoile Sportive Vignalaie 6040012 (3), Biscarosse Olympique Handball 6040015 (6), Club Amical Morcenais 6040017 (1), As St Georges 6047007 (1), Hbc Casteljalous 6047014 (5), Hbc Fumelois 6047015 (3), Mghandball 6047022 (3), Handball Club Canonnais 6047025 (3), Sics Boucau Tarnos 6064002 (6), Bordes Sports 6064016 (5), Handball Club Gan 6064020 (7), Entente Lee Ousse 6064034 (5), Anglet Biarritz Olympique Handball 6064054 (8), Montaut Hb 6064071 (3), Hbc Lucq De Bearn 6064082 (3), Sarako Urtxintxak 6064087 (4), Asc Lagunak 6064096 (2), Entente Morlanaise Handball 6064097 (2), Celles Sur Belle Mellois En Poitou 6079004 (6), Cerizay Coc 6079005 (2), Mauleon 6079015 (3), Pamproux Usf 6079017 (3), Courlay 6079028 (5), Airvault Fat 6079039 (4), Val D'egray Hb 6079043 (5), Handball Sud Gatine 6079048 (2), Ensemble Deux-Sevres Handball 6079049 (0), Poitiers Ec-Handball 6086002 (5), Pressac Hbc 6086017 (0), Vespas Handball Vouglaisien 6086040 (3), Loisirs Buxerolles Handball 6086041 (2), Union Sportive Bessines Handball 6087024 (4), Us Nantiat - Compreignac Hbc 6087039 (4), Entente Cantonale Lauriere Handball 6087043 (2), Al Condat 6087050 (2), Handball Club Martellois 6087056 (3), Barbari'hand 6087060 (2), Amicale Laique Bosmie L'aiguille 6087061 (3).

Assistent :

- Brigitte VILLEPREUX, représentant de la FFHB
- Marie-Christine BIOJOUT, Présidente, Marion FORT, Clément RICHOU, membres de la commission de surveillance des opérations électorales.
- Patrick AUBIN, Maryse BARGUES, Féthy BENSAD, Francine BERGES, Didier BIZORD, René BOTTELEAU, David CARVALHO, Sandra CHARRIERE, Chantal CHAUSSE, Valérie DUPIN, Vincent FILLOUX, Christophe GAUTHIER, Matthieu GONDELLON, Régine HANDY, Florence LALUE, Magali MANIERE, Norbert MATTIUZZO, Irène MEROP-VICENS, Patricia RAYMONDEAU, élus, membres du Conseil d'Administration.
- Corinne DELAGE, Martine DILLENBOURG, Bruno FLEURY, Mikael VIRE. Membres de la liste de Didier BIZORD
- Audrey HOURS-ARDEVEN, Cady-Diatou CIBLAC, Laurence GAUTHIER, Sylvie CHARRIER, Karine PERRIN, Patrick GAUTIER, Etienne MEROP, Laurent DOUET, Jean-Michel LABORDE, Thierry THEVENET, Jérôme COUVILLERS, candidats au collège départemental
- Arnaud MAYER, salarié FFHB en appui du logiciel de vote
- Aurélie MILHE, Directrice administrative et de projets à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball

Sont excusés :

- Rémi BUISSON, Frédérique MASSON-KESPI, Michel AUDOUARD, Pascal DUVERNAY, Jean-Claude HEBRAS, Jérôme FOUCHE, Marcel MICHEL, Richard NORDLINGER, membres du Conseil d'Administration
- Anne-Marie BOURIN, Patrice BOCHE Marie-Rose BOITEAU, Christophe CESCHIN, Fabienne DAZET, candidats au collège départemental ainsi que Olivier HAYES, membre de la Liste de Didier BIZORD

EMARGEMENT

Total des clubs présents 168 sur les 264 clubs, soit 898 voix représentées sur les 1259 voix composant l'Assemblée Générale. Le double quorum prévu à l'article 12.3 des Statuts de la Nouvelle Aquitaine étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 10h30

L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale est le suivant :

- Ouverture de l'AG par le Président de la Ligue
- Allocution de la déléguée fédérale : Brigitte VILLEPREUX
- Présentation de la commission de surveillance des opérations électorales
- Mise en place de QUIZZBOX online et Test du vote en ligne
- Approbation de la liste déposée par Didier BIZORD
- Election du collège départemental Femme
- Election du collège départemental Homme
- Approbation des deux personnes du collège des territoires à la FFHB représentant la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball
- Election par le CA de la Ligue à la fonction de Président et Vice-Président Délégué

1. Allocution de la Déléguée Fédérale- Brigitte VILLEPREUX

2. Présentation de la commission de surveillance des opérations électorales

- Présidente : Marie-Christine BIOJOUT
- Membres : Marion FORT et Clément RICHO

Cette commission de surveillance des opérations électorales a été validée par le Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine par vote électronique le 10 septembre 2020.

3. Mise en place QUIZZBOX online et test – Arnaud MAYER

Vote Test avant de passer aux différents votes.

4. Approbation de la liste déposée par Didier BIZORD

- Votants : 168
- Voix totales : 898
- Pour :721
- Blancs :113
- Abstentions :64

La liste déposée par Didier BIZORD est approuvée à la majorité

5. Election du collège départemental femme

- Votants : 168
- Voix totales : 898
- Voix exprimées :845
- Abstentions :53

CD64- Fabienne DAZET437 voix
 CD17- Marie-Rose BOITEAU407 voix
 CD33- Audrey HOURS- ARDEVEN406 voix
 CD24- Magali MANIERE377 voix
 CD16- Anne-Marie BOURIN341 voix
 CD40- Cady-Diatou CIBLAC329 voix

CD86- Karine PERRIN	297 voix
CD47- Laurence GAUTHIER	272 voix
CD19- Sandra CHARRIERE.....	265 voix
CD79- Sylvie CHARRIER	244 voix
CD87- Frédérique MASSON-KESPI.....	230 voix

6. Election du collège départemental Homme

- Votants : 169
- Voix totales : 907
- Voix exprimées :846
- Abstentions :61

CD64- Jean-Michel LABORDE.....	443 voix
CD17- Patrick GAUTIER	389 voix
CD16- René BOTTELEAU	382 voix
CD33- Etienne MEROP	382 voix
CD24- Christophe CESCIN.....	355 voix
CD40- Laurent DOUET.....	325 voix
CD47- Christophe GAUTHIER	303 voix
CD86- Thierry THEVENET	300 voix
CD87- Jérôme COUVILLERS.....	273 voix
CD19- Loïc DUPARAY	228 voix
CD79- Patrice BOCHE	215 voix

7. Approbation de deux personnes au collège des territoires

Les deux personnes du collège des territoires à la FFHB représentant la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball sont le poste de Président et le poste de Vice-Président délégué

- Votants : 169
- Voix totales : 907
- Pour :766
- Blancs :85
- Abstentions :56

A la majorité, les deux personnes du collège des territoires à la FFHB représentant la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball sont le poste de Président et le poste de Vice-Président délégué

8. Membres du Collège départemental élus au Conseil d'Administration de Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball- Marie-Christine BIOJOUT

Les membres du Collège départemental élus au Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball sont :

CD16- René BOTTELEAU
CD17- Marie-Rose BOITEAU
CD19- Sandra CHARRIERE
CD33- Audrey HOURS-ARDEVEN
CD40- Cady-Diatou CIBLAC
CD47- Christophe GAUTHIER
CD64- Jean-Michel LABORDE
CD79- Sylvie CHARRIER
CD86- Thierry THEVENET
CD87- Jérôme COUVILLERS

9. Election par le Conseil d'Administration à la fonction de Président et Vice-Président Délégué

Didier BIZORD est élu à l'unanimité à la fonction de Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball. Valérie DUPIN est élue à l'unanimité à la fonction de Vice-Présidente déléguée de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball

Une Allocution de Didier BIZORD clôture l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

L'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Elective étant épuisé, la séance est levée à 12H30.

Didier BIZORD
Président LNAHB

Patricia RAYMONDEAU
Secrétaire Générale

Marie-Christine BIOJOUT
Présidente de la commission de
Surveillance des opérations électorales





RAPPORT MORAL

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

VOTE N°3

La crise sanitaire, loin d'être finie, que nous subissons depuis près de 15 mois a bouleversé notre quotidien. Une situation sans précédent pour nos clubs, comités et le territoire qui doit mener de front la fusion et la crise sanitaire. Nous avons terminé cette première mandature sans avoir eu l'occasion d'échanger ensemble sur cette fusion et cette reconstruction d'un environnement très largement modifié. Ce travail engagé en 2017 nous permet aujourd'hui de pouvoir affirmer que les liens sont intacts entre les acteurs du territoire. Pas à pas, nous avons engagé les réformes liées à cette fusion avec l'ambition de ne laisser personne en panne au bord de la route. Le premier obstacle était de construire une compétition sportive respectant chaque ex territoire tout en tenant compte des distances qui nous séparent du nord au sud plus de 600 kms et d'ouest en est avec plus de 400 kms. La construction d'un ITFE au service des acteurs du handball, ce qui est un challenge important à relever, mais là aussi nous pouvons dire que la mission est en cours d'être réalisée. Le tout avec un travail très important de l'équipe finance qui a la charge de mettre cela en musique pour garantir la bonne tenue de notre ligue.

Nous n'avions ni les uns, ni les autres imaginé qu'une crise sanitaire d'une telle ampleur allait s'inviter à la table. Dès la fin d'année 2019, les premières prémices de cette crise se faisaient sentir. Le couperet est tombé en mars 2020 avec un confinement strict, un arrêt complet de notre activité avec toutes les conséquences qui s'en sont suivies. Voilà le monde dans lequel nous vivons depuis et que nous souhaitons voir se finir dans les semaines qui viennent.

A situation exceptionnelle, dispositif de soutien à construire pour accompagner nos clubs et nos adhérents qui va entraîner un plan de relance financier important pour soutenir l'activité dans cette période. Action en deux temps avec une première enveloppe de 263 000€ puis une deuxième enveloppe de 280 000€ pour relancer la saison 2021-2022, effort indispensable qui devrait permettre la reprise pour toutes et tous.

Dans cette période difficile, nous avons proposé des temps de formation aux dirigeants sur les outils du quotidien, l'ITFE a adapté les cursus de formation pour réaliser tout ce qu'il était possible de faire en distanciel. Le développement a travaillé sur le plan de relance en concertation avec les comités. Le PPF arbitrage a maintenu le lien avec les arbitres, la COC a fait un large tour des clubs pour préparer le retour à la compétition. Notre PPF F et G a poursuivi son travail pendant cette période.

Nous étions passés dans le monde de la visioconférence, nous allons, je le souhaite, revenir très vite dans un monde plus humain où les relations de proximité qui nous manquent tant vont être au cœur de notre retour en force.

Nous ne pouvons oublier que dans ce temps de crise sanitaire nous avons perdu des êtres chers, des familles endeuillées qui garderont toujours à l'esprit ces moments douloureux. La famille du handball se doit de rester unie jusqu'au terme de ces mois difficiles où la solidarité nous aura permis de rebondir.

Une nouvelle fois notre assemblée générale se fera en distanciel pour respecter les recommandations sanitaires. J'espère pouvoir engager au plus vite un moment où nous pourrons partager ensemble le bilan de cette première mandature et vous parler du projet qui nous amènera jusqu'aux JO 2024.

Merci à vous toutes et tous, acteurs du handball de terrain, pour votre engagement à relancer l'activité dans les meilleures conditions.

Ensemble, plus loin, plus fort.

Didier BIZORD
Président Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball

RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE

La crise sanitaire bouleverse notre quotidien depuis le début de l'année 2020.

Nos vies, nos relations familiales, professionnelles, associatives, ou conviviales sont perturbées

Toutes nos pensées accompagnent ceux qui ont été touchés par cette pandémie, nous les assurons de tout notre soutien.

A aucun moment nous n'étions préparés à une telle situation qui a impacté pour une deuxième saison consécutive nos activités handballistiques. Entre périodes alternées de confinement et de couvre-feu, chaque acteur du handball a dû s'adapter à de nouveaux modes de fonctionnement, proposer de nouvelles activités compatibles avec les contraintes du moment, anticiper sur ce que seront les clubs et les pratiques de demain.

Dans ce contexte, « Ensemble, relevons le défi », slogan de cette nouvelle mandature a tout son sens, nous amenant à poursuivre et à renforcer nos efforts pour le développement des activités essentielles à notre sport sur notre territoire.

Toujours dans ce contexte, outre ses missions de secrétariat auprès des Présidents de commissions et responsables des axes, le pôle administratif, dans un souci d'accompagnement des dirigeants des clubs et comités a proposé des temps d'appui afin de leur permettre de se familiariser avec les outils fédéraux digitaux tels que Office 365, Forms, Teams, Gesthand et Zoom.

Afin de développer des compétences sur l'évolution de ses missions, l'équipe administrative a bénéficié d'une formation « préparer et animer une classe virtuelle » et ainsi s'approprié des outils déployés au cours des 36 sessions qui se sont tenues, touchant 56 clubs et comités, représentant au total 160 personnes présentes sur les temps de formation et 49 personnes formées à plusieurs outils.

Le lien avec les clubs, le retour positif des participants, la mise en place à distance par l'équipe administrative de supports et tutos créés et mis à jour ainsi que leur mise à disposition, l'évolution de l'animation de ces temps à la fois dans sa construction et dans les outils proposés sont les points positifs de cette expérience

Ces temps d'appui seront des moments clés à destination des nouveaux dirigeants dans le cadre du plan de relance de la nouvelle saison sportive

Le pôle administratif en collaboration avec la commission de communication participe également à la mise en place du Centre de Ressources par une réflexion sur la construction de l'arborescence, la sélection des documents destinés à être mis en ligne et leur mise à jour éventuelle, la création de tutos.

Par ailleurs, toujours dans le souhait de développer des compétences, l'équipe actuellement suit un cursus de formation autour des outils bureautiques.

Je remercie l'ensemble de l'équipe administrative ainsi que Maryse Barguès, secrétaire générale adjointe, pour leur collaboration et leur aide dans les tâches qui m'incombent.

En vous assurant de mon écoute, je vous souhaite une belle Assemblée Générale et le meilleur pour la saison à venir.

Patricia RAYMONDEAU
Secrétaire Générale
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMMISSION

RAPPORT DES COMMISSIONS

VOTE N°4

3. ARBITRAGE

3.1. Activités de la CTA Nouvelle-Aquitaine

3.1.1. Introduction

Encore une fois, la CTA, ses secteurs et l'ensemble des Juges Arbitres ont connu une saison très particulière... Il a fallu s'adapter aux décisions gouvernementales et fédérales, dès le début de saison avec nos stages de rentrée et si nous partions confiants et motivés avec le lancement des compétitions en Septembre, notre motivation et entrain ont été douchés à partir du mois d'octobre 2020, suite à l'arrêt des championnats. Nous conservons quand même l'espoir de retrouver nos populations sur le 40x20 mais la situation sanitaire ne nous permet pas un retour à la normale cette saison. Quoiqu'il en soit, et avec l'équipe du PPF Arbitrage, nous avons adapté nos programmes et proposer du contenu aux arbitres afin de conserver le lien et proposer des travaux pour préparer la reprise. Vous trouverez ci-dessous le bilan d'activité de la CTA et de ses secteurs pour cette saison si particulière.

3.2. Pôle Juges Arbitres Adultes

3.2.1. Groupe JA T1 Excellence – Responsable : Frédéric GUIRAO

Le groupe T1 Excellence est composé de 5 binômes :

- DEWAELE / DE CONTI (Comité 24)
- ADNET / LAVIGNE (Comité 33)
- BOUGON / RICHOU (Comité 33)
- BERKANE / CAGNOT (Comité 33)
- CHOURRE / LAMARQUE (Comité 64)

Pour cette saison, les T1N ont complété le groupe en parallèle des stages organisés par la CCA.

- DUPEY / LACROUX (Comité 64)
- BECARD / VERMOTE (Comité 64)

L'objectif pour l'ensemble des binômes est de progresser dans l'optique d'atteindre le niveau national. Un programme de formation a été mis en place tout au long de la saison.

- Stages de formation sur 2 jours (Non réalisé pour cause de COVID)
- Test QCM tout au long de la saison : 5 tests réalisés cette saison
- Coaching auprès de ces binômes : suivi de leur prestation, discussion sur des problématiques d'arbitrage...
- Thème de travail sous forme de classe virtuelle : 4 réalisés au cours de la saison
- Relation directe avec les binômes

L'ensemble de ces binômes ont reçu des désignations sur les niveaux Nationale 3 Masculine et Nationale 2 Féminine.

Malheureusement, la situation sanitaire n'a pas permis de réaliser un programme complet et un suivi régulier de l'ensemble des binômes. Entre rencontre annulée, arbitre cas contact (voir positif), un binôme n'a pu pas arbitrer une seule rencontre de la saison. Pour les autres binômes, une moyenne de 4 rencontres arbitrées sur la saison.

En fonction de leur motivation, de leurs études, de leur disponibilité, le groupe sera reconduit la saison prochaine. Je tiens à remercier, en tant que responsable du groupe, l'ensemble des binômes du groupe pour la disponibilité et l'adaptabilité.

3.2.2. Groupe JA T1 – Responsable : Ludovic ARQUEY

Saison courte donc peu de chose à dire, même si au début les arbitres du Groupe T1 (28 binômes) ont répondu aux différentes sollicitations, au fur et à mesure peu de retour.

Malgré un message envoyé avec le dernier test QCM, peu de retour au message et au QCM, aucun concernant un problème ou une difficulté rencontrée.

Un Google Forms a été envoyé courant avril à tous les arbitres du groupe pour avoir une fois de plus leur ressenti et leur positionnement pour la saison à venir, seulement 22 retours à ce jour.

Quelques inquiétudes sur ce groupe qui opère sur les hauts niveaux régionaux (N3F – PNM et PNF)

NOM	Prénom	NOM	Prénom
ALTET	Anthony	BERT	Aurélie
ARQUEY	David	BRODUT	Patrice
ARRIBOT	Benoit	DARGELASSE	Laurent
ARRIBOT	Richard	DOMINGOS	Pascal
BABINOT	Guillaume	DRABIK	Sébastien
BARROERO	Emeline	BILLY	Sophie
BASTIEN	Nils	COUTURIER	Cédric
BERNA	Yves	GOUMARD	Nicolas
CARMONA	Laure	MOURCEL	Thierry
CHOUIPPE-MACE	Michel	SALMON	Gilles
CORRET	Sophie	DARRIEUTORT	Marie Pierre
DARRIEUSSECQ	Stéphane	MARINEA	Xavier
DE SOUSA	Olivier	PRAUD	Willy
DURAND	Simon	GAILLARD	Martin
ESPOSITO	Ludovic	ESPOSITO	Matthieu
FREYNE	Anaïs	FREYNE	Audrey
ETIENNOT	Anthony	JUIN	Alexandre
GALLO	Virginie	LYSSANDRE	Perrine
GAUDY	Anthony	LOISEL	Quentin
LA VILLE	Jeremy	RAMANDIAMANANA	Luc
LAMAZOU-BETBEDER	Florent	SALLABERRY	Alexis
MABED	Mahfoud	THOMY	Jérôme
MARCINIAK	Antoine	PERRAULT	Arthur
MARTINEZ	Aurélien	PETROIX	Quentin
PELMOINE	Julien	ROBERT	Thibaud
RIGAUD	Louis	ROUDAVITCH	Rémi
ROGUELON	William	TARBES	Patrick
SOETART	Denis	VIVIER	Paul

3.2.3. Groupe JA T2 – Responsable : David CARVALHO

Le groupe est divisé en 2 : un groupe Nord, regroupant les JA T2 des comités 16-17-19-23-79-86-87 et un groupe Sud, regroupant les JA T2 des comités 24-33-40-47-64, soit un contingent de 63 binômes. Ces 2 groupes devaient initialement être gérés par 2 responsables, mais des contraintes professionnelles et personnelles de Brunelle LEKIEFFRE, m'ont obligé à reprendre la gestion des 2 groupes.

Dès le début de saison, l'accent a été mis sur la communication avec la mise en place de groupe WhatsApp pour chaque groupe, afin de répondre rapidement et efficacement aux éventuels changements dans les désignations dus aux problématiques sanitaires. Cette nouveauté a été un succès grâce à l'implication des 2 groupes qui a permis de répondre du mieux possible aux sollicitations.

Suite à l'arrêt des compétitions au mois d'octobre, nous avons conservé le lien avec nos JA T2 par le biais de QCM et de webinaires, en collaboration avec l'équipe du PPF Arbitrage sur divers sujets :

Bien placé pour mieux voir

Formation initiale du joueur arbitre

Restons en forme

La faute technique

Le rapport de discipline

Comprendre le jeu proposé par les équipes (avec l'intervention de Loïc CAMBEROU)

Le Beach Arbitrage (Animé par David MONLLOR)

Un sondage sera envoyé fin avril pour connaître les positions et attentes de chacun pour la saison prochaine.

GROUPE T2 - ZONE NORD

NOM	Prénom
AUBERT-LASSARADE	Christian
BERRE	Régis
BOUKARI	Sahidou
BOUYER	Aymeric
BRARD	Christophe
BROUSSE	Davy
CAMINADE	Patrice
CHALIFOUR	Eric
CHITESCU	Lou
COGNAC	Guillaume
COMBES	Philippe
CONSTANTIN	Mathilde
DELAGE	Mathis
DEMERY	Jean-Luc
DENIER	Regis
DESNOEL	Pierre
DOMENZI	Laurent
FAURENT	Louis
GAMPER	Coralie
GRANDEAU	Maxime
HASSEN DAOUADJI	Mohamed
HEINESCH	Bastien
LEMBERT	Geoffroy
NGOME	Jean-François
NOURY	Julien
PAQUIER	Vincent
PARRAGUETTE	Benjamin

30 Binômes

NOM	Prénom
BUDZYN	Anthony
CHRISTINA	Alexis
CHEDOZEAU	Thierry
BRUNET	Maxime
LAMY	Cédric
NAFFATI	Jamel
DELPAS	Jean-Charles
COLONNA	Laurent
GAVRAILOVA	Hristiana
DESAPHY	Clément
LAFFONT	Laurent
DUVERGER	Marc
LAUTOUR	Romain
PEREIRA	Daniel
MILLON	Christophe
RENAUD	David
FREICHINIER	Yohan
MATHE	Alexandre
THORETON	Dylan
LELIEVRE	Matthias
HASSEN DAOUADJI	Nathalie
MAGNAIN	Yohan
THEVENET	Thierry
RAFFOUX	Philippe
PETIT	Yann
ROSSARD	Mickael
PATOUR	Brieg

GROUPE T2 - ZONE SUD

NOM	Prénom
ABOVICI	Eric
ALVES	Victor
ANTOINE	Jean François
ARQUEY	Quentin
BANCAL	Julien
BARRI	Claude
BERTRAND	Sylvain
BIRRINI	Massimo
BORELLA	Xavier
BOUCHON	Grégory
BOULANGER	Alexandre
CASENAVE	Marie
CASTAY	Yohan
CASTELANELLI	Jean-Luc
CASTILLO	Pauline
COELHO	Marina
CHAILLOU	Julien
DA COSTA	Anthony
DARQUECHI	Toiricat
DOLOSOR	Jérôme
EL HAFAR	Amin
FOURQUET	Elodie
GADAY	Hugo

32 Binômes

NOM	Prénom
GARNIER	Julien
HIRT	Gregory
BIENNARD	Alain
CUQ	Adrian
FIGUEIREDO GONCALVES	Eduardo
DE JESUS	Kevin
MORVAN	Thierry
PETIT-VAN THORNOUT	Fanny
SANCHEZ	Fernando
GUENATEN	Florent
MORTELECQ	Aldéric
GOMEZ	Damien
HUGUET	Vincent
JOUNAUX	Pascal
RAIMONDEAU	Mathilde
HERNANDEZ	Anais
GENAUD	Maxime
LAHERRERE	Régis
TISSIER	Francis
OURET	Gaëtan
MARTIN	Thomas
FELIU	Mélissa
MESTRE	Alexandre

GENE	Roland	TAALALOUT	Mohamed
LAROCHE	Vincent	MULLER	Géraldine
MABILA	Joel	MARTIN	Jean
MARTIN	Jean-Claude	SGATNI	Soufienne
MASSONNAUD	Sylvain	MONIER	Séverine
MUZICA	Marine	VIGNAUD	Arthur
NAULIN	Romain	PERON	Jillian
NICOLAU-PARRO	Jean-Philippe	PERICOU-HABAILLOU	Frédéric

3.2.4. Groupe JA T3 Accession – Responsable : Eric DINQUER

Concernant ce groupe, il n'y a pas eu d'activité, la formation T3 Accession ayant été reportée suite à l'arrêt des compétitions en octobre

3.2.5. Groupe Juges Accompagnateurs – Responsable : Thierry DAUBA

Ayant repris la responsabilité du groupe des juges accompagnateurs de la Ligue, ne connaissant pas les attentes de ce groupe, un questionnaire de début de saison leur a été proposé.

Le groupe des juges accompagnateurs a effectué un test de connaissance au mois de septembre qui a permis de connaître le niveau du groupe.

Des sessions de formation leur ont été proposées au mois d'octobre avec les attentes de la CTA.

La crise sanitaire de la fin de mois d'octobre n'a pas permis d'effectuer de suivis par la majorité du groupe des juges accompagnateurs.

J'espère que nous pourrons repartir dans de bonnes conditions lors de la saison 2021 / 2022.

Bonnes vacances à tous.

NOMS	Prénoms
ARCE	TIMOTHE
ARQUEY	DAVID
ARQUEY	LUDOVIC
BOISARD	JOACHIM
BRIOIS	JEROME
CABE	CAROLINE
CARVALHO	DAVID
CHAMPION	FRANCIS
CORRET	SOPHIE
DAUBA	THIERRY
DIALLO	CADY-DIATOU
DINQUER	ERIC
DOUET	LAURENT
DOYEN	ANITA
FERNANDES	CESAR
GUIRAO	FREDERIC
KESPI	FREDERIQUE
LACOMBE	ALAIN
LASSALLE	JOEL
LEKIEFFRE	BERTRAND
LO COCO	JOHAN
MARQUES	LUDOVIC
MASSONNAUD	SYLVAIN
MENU	YOHANN
MONLLOR	DAVID
RIBERT	NOELLE
THEVENET	THIERRY
THOMAS	JEAN-MICHEL
VAN-TORNHOUT	FANNY

3.3. Pôle Juges Arbitres Jeunes – Sophie CORRET

L'organisation de la cellule juges arbitres jeunes a été modifiée dès le mois de septembre 2020 en créant 3 groupes comme suit :

- Groupe T1 Potentiel piloté par Timothé ARCE et composé de 8 binômes,
- Groupe T1 Sud piloté par Yohann MENU et composé de 13 binômes,
- Groupe T1 Nord piloté par Thierry THEVENET et composé de 12 binômes

Cette nouvelle organisation permettrait d'avoir un lien plus approprié, adapté avec nos jeunes en fonction de leurs attentes, de leurs besoins... Chaque responsable de groupe gère lui-même les désignations des arbitres mais aussi celles des juges accompagnateurs

Hélas, nous ne pouvons au regard de la crise sanitaire effectuer un bilan de cette nouvelle organisation : même si des visios ont été organisées, il a été difficile et compliqué de maintenir le lien avec les jeunes

Je remercie vivement Timothé, Yohann et Thierry pour leur implication en espérant sincèrement que la saison prochaine, nous pourrions mettre réellement en pratique ce nouveau dispositif.

3.3.1. Groupe JAJ T1 Potentiel – Responsable : Timothé ARCE

Objectifs du Groupe Potentiel JAJ-T1 : Intégrer la filière JAJ T1 PPF à court terme

Âge : 2002 et +

Conditions :

- Avoir montré des dispositions dans l'arbitrage en lien avec Fred G.
- Être intéressé pour arbitrer : s'investir dans la discipline
- Minima de match arbitré : 15 matchs
- Connaître l'environnement familial, les études et le contexte lié à l'arbitrage
- Administratif : Obligation de répondre aux emails, convocations et saisir les disponibilités dans les délais

Attentes :

- Volonté de progresser et implication dans l'arbitrage : auto-évaluation, échanges réguliers, suivis vidéo
- Connaître le jeu et ses règles : QCM, QCM vidéo
- Travail sur les thèmes lors des vidéos de groupe :
 - Protection du joueur (échelle de sanctions)
 - Lecture du jeu (laisser jouer ; fautes d'attaquants ...)
 - Technique d'arbitrage : savoir-faire / savoir-être

Organisation :

Au total 6 binômes sur 8 se sont rendus disponibles pour échanger avec leur responsable en Visio. Ce temps d'échange nous a permis de faire connaissance et de mieux comprendre les aspirations des différents binômes.

Bilan Saison 2020/2021 - Groupe JAJ T1 Potentiel

Point par binôme :

- BEGUE / BOULY : volontaires, disponible et réactif. De bons échanges avec les formateurs
- CEDET / CEDET : binômes prometteurs au vu des retours
- GALLIMARDET / GALLIMARDET : désignations sur les deux Week-end de TQ, puis plus disponible
- GASTELLOU / LURO : Grosse difficultés pour désigner ce binôme
- GHERRAS / GIRAUDOT : Aucune désignation, volonté de constituer le binôme HAGUE / GHERRAS suite au départ en Espagne (Erasmus) de GIRAUDOT
- DUBOSQ / LENOIR : binôme disponible et volontaire
- BENKACHA / FALAMI : difficulté à désigner sur le début de saison. Deux arbitrages entraînant des rapports pour disqualification. Une visio organisée avec Sophie CORRET et le binôme pour rappeler les attendus du groupe.
- CASTAGNET / MOURCEL : Grosses difficultés pour désigner ce binôme

Cette saison très particulière a permis de mettre en relief des points essentiels :

- Peu de disponibilité des binômes pour les TQ
- Difficulté à désigner sur le championnat
- Non-respect du calendrier de suivis des binômes (0 suivis réalisés)
- Peu de disponibilités des binômes pour les visio organisées par la CTA ou CNA (Beach, ateliers thématiques...)

	Groupe T1 Potentiel - Responsable : Timothé ARCE					Secteur
1	IAJ T1	BEGUE Mael	PAU NOUSTY SPORTS	BOULY Eneko	PAU NOUSTY SPORTS	64
2	IAJ T1	BENAKCHA Sonia	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	FALAMI Ines	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	33
3	IAJ T1	CASTAGNET Damien	PAU NOUSTY SPORTS	MOURCEL Maxime	PAU NOUSTY SPORTS	64
4	IAJ T1	CEDET Nicolas	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	CEDET Vincent	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	64
5	IAJ T1	DUBOSCQ Jules	BRUGES 33 HANDBALL	LENOIR Dimitri	BRUGES 33 HANDBALL	33
6	IAJ T1	GALLIMARDET Lucas	LORMONT HANDBALL HAUTS DE GARONNE	GALLIMARDET Quentin	LORMONT HANDBALL HAUTS DE GARONNE	33
7	IAJ T1	GASTELLOU Lisa	US NAFARROA HANDBALL	LURO Ana	US NAFARROA HANDBALL	64
8	IAJ T1	GHERRAS Melissa	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	GIRAUDOT David	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	16

3.3.2. Groupe IAJ T1 Nord – Responsable : **Thierry THEVENET**

Le groupe de IAJT1 Nord comprend 13 binômes dont la motivation est vraiment très disparate.

Avec seulement 3 ou 4 binômes motivés, pour le reste je dirais : soit ils remplissent les obligations du club, soit ce sont des touristes !! Certains des binômes de septembre à décembre n'étaient pas disponibles à aucune des rencontres : difficile de pouvoir les juger dans ces conditions.

Un binôme féminin se distingue particulièrement, FITUQUE Eloïse et LACOMBE Agathe, qui non seulement ont répondu présente mais aussi ont un potentiel relativement intéressant. Présente en formation et en Visio, elles sont demandeuses, à l'écoute et avec un réel potentiel.

En masculin, la paire AUMAND Célestin et BOCHE Grégoire est actuellement à suivre : leur progression depuis l'année dernière est intéressante.

Les résultats sur les tests QCM sont corrects, sans plus, certains comme pour l'arbitrage n'ont même pas pris la peine de se connecter.

Certains se connectent pour les webinaires, les plus motivés ; Pour le reste du groupe, ils sont comme beaucoup de personnes actuellement compléments démotivés.

Il faut croiser les doigts pour la reprise en septembre que nous n'en perdions pas trop. Si comme cela se profile il n'y a pas de TQ en septembre, nous aurions intérêt à prévoir un ou des stages de rentrée.

	Groupe T1 Secteur Nord - Responsable : Thierry THEVENET					Secteur
1	IAJ T1	AUBERT-LASSARADE Thomas	HANDBALL OLYMPIC PONS-GEMOZAC	HUARD Lenny	HANDBALL OLYMPIC PONS-GEMOZAC	17
2	IAJ T1	AUMAND Celestin	MONCOUTANT SAM	BOCHE Gregoire	COURLAY	79
3	IAJ T1	BARBEAU Axel	CIVRAY US HB	BRUNET Arthur	CIVRAY US HB	86
4	IAJ T1	BARIL Enzo	SURGERES	KASZLUK Pierre	SURGERES	17
5	IAJ T1	BERTIN Hugo	GRAND POITIERS VALVERT HB 86	VACHER Arthur	GRAND POITIERS VALVERT HB 86	86
6	IAJ T1	CAUCAT Raphaëlle	SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR	EMMEN Mila-milena	SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR	24
7	IAJ T1	COUVILLERS Loriane	ASPTT LIMOGES HANDBALL	MARCHAL Estelle	HAND SUD 87	87
8	IAJ T1	DEBIEVE Lucas	HANDBALL BRIVE CORREZE	GENIER Maxime	HANDBALL BRIVE CORREZE	19
9	IAJ T1	DEBIEVE Alban	HANDBALL BRIVE CORREZE	MERVEAUX Baptiste	HANDBALL BRIVE CORREZE	19
10	IAJ T1	DESCHILDRE Lucas	MONTPON-MENESTEROL HANDBALL	FAIVRE Mateo	HB EULALIEN	24
11	IAJ T1	FITUQUE Eloise	MUSSIDANS	LACOMBE Agathe	MUSSIDANS	24
12	IAJ T1	GAILLARD Chloe	HANDBALL MUSSIDANAIS	MULLIER Ophelie	HANDBALL MUSSIDANAIS	24
13	IAJ T1	GILBERT Clement	PRAHECQ HBC	GUENOLE Ewen	PRAHECQ HBC	79

3.3.3. Groupe IAJ T1 Sud – Responsable : **Yohann MENU**

Avec une saison tronquée par les conditions sanitaires, les jeunes juges arbitres n'ont pas pu s'exprimer sur les terrains (ou très rarement sur le mois de Septembre et Octobre).

Avec un groupe composé de 11 binômes, cette année aurait dû être la première année d'un nouveau fonctionnement au sein de notre organisation de la cellule IAJ. Ce n'est que partie remise.

Néanmoins, on a essayé de garder contact avec nos jeunes en leur proposant périodiquement des QCM, des entretiens individuels en novembre-décembre, quelques webinaires sur différents thèmes proposés par la ligue ou encore quelques visios à thème au sein de chaque groupe.

Le plus important sera de garder mobiliser nos jeunes arbitres pour lancer la nouvelle année, en espérant que tout ça sera derrière nous.

Groupe T1 Secteur Sud - Responsable : Yohann MENU						Secteur
1	JAJ T1	ALLAIN Felix	HBC LIBOURNE	PORTE Samuel	VILLENAVE HBC	33
2	JAJ T1	ANFRAY Maxime	HBC TEICHOIS	BRUNE--BARGUES Theo	HBC TEICHOIS	33
3	JAJ T1	ANXOLABEHERE Manoli	US NAFARROA HANDBALL	SAPPARRART Emma	US NAFARROA HANDBALL	64
4	JAJ T1	BARTHOLINI Damien	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	CHOCAT Antoine	SA GAZINET CESTAS	64
5	JAJ T1	BODIN Emily	LEGE CAP-FERRET HANDBALL	COUSTA Romane	LEGE CAP-FERRET HANDBALL	33
6	JAJ T1	COUTANT Fabien	ST LOUBES HB	MICHON Arthur	ST LOUBES HB	33
7	JAJ T1	DASCON Maxime	BRUGES 33 HANDBALL	LOULOM Clement	BRUGES 33 HANDBALL	33
8	JAJ T1	HENRIQUES Lelio	ANDERNOS HANDBALL NORD BASSIN	JOYEUX Clement	ANDERNOS HANDBALL NORD BASSIN	33
9	JAJ T1	LESTRADE Justine	HBC MARMANDAIS	LESTRADE Louna	HBC MARMANDAIS	47
10	JAJ T1	MEYRIEUX-DREVET Salome	LESCAR HB	VANDENBON Chloe	LESCAR HB	64
11	JAJ T1	MOUTON Lucas	HBC SAINT PAULOIS	QUERMEUR Allan	HBC SAINT PAULOIS	64

3.4. Les secteurs

3.4.1. Secteur Arbitrage 16 – Anne-Marie BOURIN

Cette saison a été plus que particulière : néanmoins, nous pouvons être satisfaits du travail fourni par la commission : nous sommes l'un des rares départements de la Ligue Nouvelle Aquitaine à avoir proposé les stages d'arbitrage en présentiel en début de saison : ainsi les arbitres ont pu faire le test physique, ce qui n'a pas été le cas dans tous les départements

Stages d'arbitrage adultes

Samedi 29 Aout tournoi à COGNAC : 8 stagiaires
BOIS Manuel, CHAUMARIN Christophe, JACOBIN Lesly, MAPPAS Mickael,
MARION Hubert, PIJASSOU Sandrine, FREMINET Vincent, FROMENT Sophie

Samedi 5 septembre à MONTBRON : 12 Stagiaires
ANDRIEUX Emilie, BOIS Manuel, CHIQUET Vincent, DARMI Hassan, DUMAS Alexis,
EVENOU Maxime, FIDEL Jean, GROS Christophe, JEROME David,
LIVERTOUX Marie Christel, MARION Hubert, SANSONNET Ludovic

Samedi 12 septembre à CONFOLENS : 7 Stagiaires

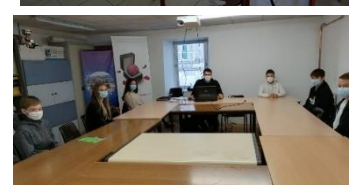
BELAIR Coline, GOUNIN Jean Guy, HEMON Mikael, LAHURE Mathieu,
LESERVOISIER Gérald, LIVERT Christophe, MONTIALOUX Sébastien

Samedi à GOND PONTouvre : 7 stagiaires au Stage de rattrapage
CALAS Joris, GRAND MORCEL Joas, TESSANDIER Pascal, POUJOL Luck,
BOURGNET Arthur, INNOCENT FLORIAN.

Jean Luc a continué à adresser des QCM pour garder le lien avec les arbitres et nous devons remercier Jérôme BRIOIS et la Ligue pour tous les webinaires proposés aux JA pour garder le contact durant cette période.

Stages JAJ

Le 5 septembre, 3 JAJ ont répondu présents sur un stage du PPF féminin
Le 26 octobre au siège du comité puis en pratique sur un stage départemental a eu lieu le perfectionnement pour les JAJ T2 ; 6 présents



3.4.2. Secteur Arbitrage 17 – Geoffroy LEMBERT

Bilan arbitres actifs à la date de l'arrêt des compétitions :

STATUT	ACTIF
JA ELITE	1
JA FEDERAL	2
JA T1	3

JA T2	16
JA T3	26
JAJ T1	3
JAJ T2	5
JAJ T3	32
JAJ CLUB	20
Total général	108

Du fait de l'arrêt des compétitions suite à la crise du Covid-19, beaucoup de JAJ T3 (-58) et JAJ CLUB (-102) n'ont pas été validés par rapport à 2019/2020. Le plus important est la baisse de l'effectif JA T3 (-10). La commission devait mettre en place une sensibilisation auprès des clubs pour augmenter les JA T3 ou les JA en formation T3.

Adultes :

Pour le début de saison 2020/2021, les JAJ T3 ont effectués un QCM par internet. Le secteur 17 a organisé en septembre 1 stage en visioconférence pour les JA T3 avec deux dates au choix et pour ordre du jour, la correction du QCM, les directives de la saison et les questions diverses.

Du fait de la baisse des effectifs, le groupe désignations redoutait beaucoup de difficultés durant la saison. L'arrêt des compétitions a sauvé le groupe mais il va falloir trouver des solutions pour 2021/2022.

Tous les stages prévus durant la saison ont été annulés.

Le secteur 17 a transmis aux arbitres les directives de la FFHB et de la Ligue concernant les conditions de reprises éventuelles.

PPF :

Sur proposition du secteur 17, le référent PPF, Pierre DAVID, CTS, a été validé par le CA du Comité.

Jeunes :

Une journée de formation de JAJ T3 a eu lieu fin octobre à Royan sous la responsabilité de Georges BOITEAU et Jean-François NGOME, avec la participation de Pierre DAVID. Cette formation avait pour objectif de trouver des jeunes capables d'être proposés aux inter-comités, aux inter-dép. Sur 14 jeunes convoqués 10 étaient présents. Nous avons sélectionné 4 binômes (AUNIS 1, ST HILAIRE ST JEAN 1, OLERON 1 et SAINTES 1).

Toutes les autres formations ont été annulées.

Les désignations sur les moins de 18 départementaux sont toujours difficiles du fait que les jeunes continuent leur parcours de joueurs.

Réunion visioconférence de la CTA :

Georges BOITEAU et Pierre DAVID ont essayé d'assister à un maximum de réunion. Ce qui n'était pas toujours facile avec le chômage partiel de Pierre DAVID.

3.4.3. Secteur Arbitrage 19 – Loïc DUPARRAY

Adultes :

Malgré le fait qu'il n'y avait pas de stage de rentrée en présentiel et donc pas de risque de problème de dispo des arbitres, ces derniers ont mis du temps à valider leur licence ou leur QCM pour être activé.

Conscient du besoin d'augmenter le nombre d'arbitres, les clubs ont inscrits 9 candidats à la formation. Le secteur 19 n'ayant personne pour assurer la formation des arbitres adultes, nous sommes dépendants des autres secteurs et de la CTA. Rien n'a donc été fait cette saison.

Le secteur 19 n'a pas d'accompagnateur territorial. Cela retarde voire empêche la validation en début de saison des arbitres souhaitant reprendre après plusieurs saisons d'arrêt. Cela bloque aussi les validations des grades JAJT3 et JAJT2. Les sollicitations auprès du secteur 87 et 24 n'ont pas abouti faute de disponibilité de ces accompagnateurs.

Jeunes :

Le seul et unique stage de la saison a eu lieu le pour le groupe de jeunes déjà vus au printemps la saison précédente en vue de continuer leur formation pour obtenir le grade JAJT2 et de détecter ceux à envoyer aux intercoms et à proposer en formation JAJT1 : 2 paires d'OBJAT retenus.

Du fait de l'arrêt des compétitions, pas de stage pour des nouveaux et tous les arbitres semblent inquiets de la reprise et du fait qu'ils n'auront pas arbitré depuis longtemps.

Dans tous les clubs les jeunes sont motivés pour arbitrer. Vincent BRETON (CTF CD19) accompagne les clubs dans la mise en place des écoles d'arbitrage.

Les difficultés non solutionnées par rapport à la saison passée :

Manque de ressources sur le secteur notamment pour la partie adulte. Difficultés dans les désignations liées aux disponibilités des arbitres. La plupart des arbitres jeunes ou adultes sont joueurs et compte-tenu des distances entre les clubs et des horaires de matchs -18 et seniors dont beaucoup sont entre 18h et 20h30 les désignations sont difficiles. A cela s'ajoute la règle des quotas sur le tri-dep qui pousse à désigner les arbitres des clubs évoluant dans le tri-département alors que beaucoup d'arbitres sont dans les clubs ne devant pas ou peu d'arbitrages car évoluent en région ou plus.

Les pistes :

- Pousser les clubs à mettre plus de matchs le dimanche matin (seulement 2% des rencontres) et le dimanche après-midi.
- Désigner plus tôt dans la saison les jeunes JAJ2 et JAJ3 sur les matchs -18
- Remplacer les quotas clubs du championnat tri-dep par une CMCD départementale pour tous les niveaux.
- Continuer de s'occuper des jeunes en espérant que certains continuent en tant qu'adulte du moins pour ceux qui resteront sur le secteur.

Les réussites :

La structuration des écoles d'arbitrages dans les clubs continue et devraient porter leurs fruits dans les années à venir.

3.4.4. Secteur Arbitrage 24 – Jean-Louis BRICHE

Encore une année fortement perturbée par la Covid 19.

- 3 stages de rentrée les 5, 6, et 12 septembre
- 2 journées de formation pour les JAJ les 28 et 29 octobre en parallèle avec les stages de sélection départementale.
- 6 suivis sur JAJ.
- 4 suivis sur JA (Juge Arbitre).
- 3 réunions par visio avec les animateurs d'école d'arbitrage et les responsables arbitrage des clubs.
- 8 réunions de secteur avec les clubs d'où il ressort que les jeunes ont besoin de jouer et que le jeu passe en priorité (4 en septembre et 4 en avril).

LES SATISFACTIONS

Du côté des adultes : 36 rencontres seniors affectées / 100% des rencontres couvertes dont 20% par des binômes d'arbitres.

Du côté des moins de 18 ans et moins de 15 ans : 20 rencontres moins de 18 ans et moins de 15 ans affectées / 90% rencontres couvertes dont 90% par des binômes / 98% des rencontres couvertes par des arbitres de moins de 21 ans.

Très peu de défection de JAJ affectés.

CE QUI N'A PAS FONCTIONNÉ

- Une saison tronquée qui ne nous a pas permis de former suffisamment de JAJ.
- Un manque de JA flagrant (16 au stage de rentrée pour 22 clubs) dû en partie à l'arrêt de 5 arbitres.
- Un manque de JAJ essentiellement dû à la précédente saison et à l'arrêt de 8 JAJ (études ou jeu prioritaire).
- Trop peu de participants lors des 3 visio (10 clubs sur 22).
- Trop peu de participants lors des stages de rentrée qui sont obligatoires (16 JA et 18 JAJ).

CE QUI A FONCTIONNÉ

- Les retours de rapport de suivis
- Un stage de formation prometteur avec 20 JAJ (10 +10).
- La couverture presque intégrale des rencontres grâce :
 - À la disponibilité de certains arbitres quasiment tous les weekends
 - Aux arbitres régionaux qui lorsqu'ils n'étaient pas affectés en région se sont rendus très souvent disponibles pour le département
- Les jeunes arbitres, dans leur majorité, très impliqués et volontaires pour siffler.

- Une nouvelle génération de JAJ très prometteuse.
- Les affectations ont été plus aisées du fait de l'augmentation des disponibilités des arbitres et de leur utilisation de IHAND et du système de SMS prévenant les arbitres de leur convocation dès que celle-ci est faite.
- La possibilité de prévenir les arbitres par sms si une rencontre est annulée ou reportée grâce à IHAND.
- Des stages réussis en qualité : les arbitres qui se sont déplacés avaient travaillé.
- La relation avec la CTA qui demeure sur de très bonnes bases.
- La belle évolution du site du comité avec une présentation de la Commission d'Arbitrage et la mise à disposition de documents pour l'arbitrage.

CE QUE NOUS SOUHAITONS METTRE EN PLACE :

- Continuer le travail sur la qualité et le niveau de l'arbitrage dans notre département au travers des journées de formation.
- Stimuler les clubs à créer un référent arbitrage en lien permanent avec le Secteur 24, l' « animateur d'école d'arbitrage ».
- Augmenter le nombre d'Accompagnateurs d'Arbitres (tuteur) pour LES CLUBS
- Aider et soutenir la création d'écoles d'arbitrage dans chaque club.
- Evaluer l'évolution qualitative de l'arbitrage (formations, arbitrages, relations avec le secteur...) dans notre département en dehors des chiffres par le ressenti des clubs.
- La mise en place des désignations 3 semaines avant les matchs.
- Une journée de rassemblement de tous les arbitres départementaux seniors début septembre ainsi que pour les JAJ.

CE QUI EXASPERE ET QU'IL FAUT COMBATTRE

Malgré la mise en garde à la fin de la saison dernière, nous assistons de plus en plus souvent à des débordements verbaux envers le corps arbitral de la part du public, et pire de la part des officiels de banc, voire de la table. Ce comportement vis-à-vis souvent de Jeunes Arbitres en formation est inadmissible et doit être condamné par tous clubs. Certains JAJ et JA préfèrent arrêter l'arbitrage face à « CES DEBORDEMENTS ». Le Secteur 24 compte sur vous pour éradiquer ce fléau.

Le Secteur 24 remercie tous ceux qui se sont impliqués tout au long de cette saison malgré le contexte sanitaire. Et comme toujours, n'oublions pas que : « pour réussir un match il faut être 3 : une équipe A, une équipe B et un arbitre, dans le respect de chacun, dans la défaite comme dans la victoire ».

3.4.5. Secteur Arbitrage 33 – Loïc ROUSSEAU

Avec l'évolution de la crise sanitaire et l'incapacité de se voir sur site (siège du CGHB), le Secteur 33 a décidé de se réunir 1 fois par mois en visio à compter de janvier 2021. A ce jour 4 réunions ont eu lieu.

Formation JAT3

Chaque année nous avons des arbitres qui arrêtent, lors de la saison 2019/2020, 10 arbitres n'ont pas repris l'arbitrage pour la saison 2020/2021. Hors du contexte sanitaire, les « pertes » d'arbitres sont absorbées par les arbitres qui rentrent en formation JAT3 mais en raison de la Covid-19 les formations n'ont pas pu avoir lieu également. Cela représente 12 personnes.

Formation en 3 modules de 3h en soirée dispensée par Ludovic MARQUES :

Module n°1 :

- Débat sur le rôle de l'arbitre, les compétences d'un arbitre : savoirs, savoirs faire, savoir être.
- Test sur les gestes de l'arbitrage + correction.
- Par groupe : présentation des thèmes tirés au sort : l'échelle des sanctions, l'OMB, les fautes d'attaquants, + débat.
- Apport de connaissance.

Module n°2 :

- Questions sur le 1er module.
- Test vidéo : des séquences vidéo courtes à traiter sous forme de quizz + correction.
- Administratif : Ihand, FDME, ...

Module n°3 :

- Questions sur le 2eme module.

- Test écrit final : QCM, gestes, questions ouvertes + correction

Les personnes inscrites pour la formation JAT3, ont été consultées via un Form, afin de savoir s'ils souhaitent toujours intégrer la formation pour la saison 2021/2022.

Binômes pour T3 Accession

Concernant nos binômes T3 Accession, à ce jour nous avons deux binômes, JAANS/TAZIR et DEWASME/GASHET. Déjà présent lors de la saison 2019/2020 mais il manquait un suivi (pour JAANS/TAZIR) et VAE dispositif éclosion pour l'autre binôme (DEWASME/GASHET 100% féminine).

AFCAM : Association Française du Corps Arbitral Multisports
Ludovic MARQUES et Loïc ROUSSEAU font partis du CA de l'AFCAM.
Réunion le 07/04/2021 en visio.

Comme chaque année l'AFCAM remet des trophées aux JAJ (moins de 25 ans), JA féminin (sans limite d'âge) et à un accompagnateur.

Cette année ont été désigné à l'AFCAM par le Secteur 33 :

- JAJ : Hugo CORREIRA DE VEIGA / Marius VALLEE du club de l'ASPOM
- JA féminin : Jessica DEWASME / Adeline GASCHET du club d'Arcachon La Test Handball
- Accompagnateur : David MONLLOR du club de l'ASPOM.

L'AFCAM propose une formation concernant sur les thèmes de l'environnement juridique de l'arbitre et le savoir-faire relationnel de l'arbitre, la maîtrise de soi. Cette formation, prévue le 21 et 22 mai 2021, a été proposé à deux binômes JAJ qui officient sur le niveau territorial et/ou national.

La remise des trophées AFCAM se fera également lors de la formation tronc commun.

Le 09/03/2021 a eu lieu un forum de l'arbitrage féminin organisé par l'AFCAM à laquelle Jessica DEWASME (ALTHB) a participé. A la suite de ce forum l'AFCAM a tenu à remercier l'ensemble des arbitres féminines ayant participé en leur offrant un bon d'achat de 70€.

L'AFCAM va se rapprocher de Jessica pour mener une action, en relation avec l'arbitrage, dans le centre pénitencier de Mont de Marsan (Jessica étant animatrice au centre). Action menant par l'AFCAM33 au même titre que les actions menées par Ludo à Gradignan.

JA-JAJ :

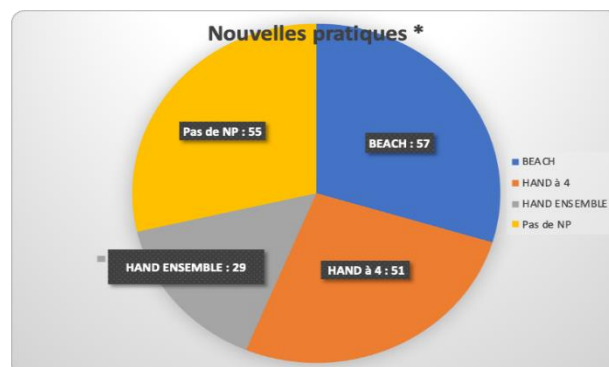
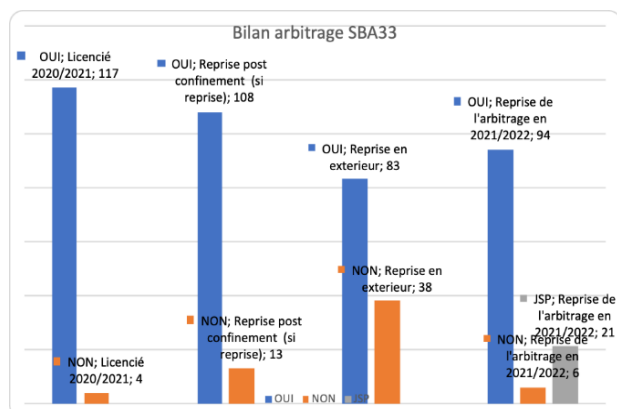
Compte tenu du contexte sanitaire, les réunions de rentrées (JA et JAJ) n'ont pas pu avoir lieu. Conformément aux actions de la CTA, nous nous sommes alignés avec eux en validant l'ensemble de nos arbitres JAT3. Cela représente 95 arbitres (27 binômes et 41 solos).

Un questionnaire Form a été envoyé aux arbitres (JAT3-JAJT1-JAJT2) en S15.

Dans ce questionnaire il était question de savoir si nos arbitres étaient :

- Licenciés en 2020/2021
- Prompt à reprendre l'arbitre en cas de reprise (2020/2021)
- Prompt à reprendre en extérieur (2020/2021)
- Prompt à reprendre l'arbitrage pour la saison 2021/2022
- Intéressés pour être formé à l'arbitrage des nouvelles pratiques (BEAH/HAND A 4/HANDENSEMBLE)

Retour extrêmement positif de la part des arbitres (121 retours sur 220 arbitres)



**Sur les nouvelles pratiques les arbitres avaient la possibilité de faire des choix multiples :*

- 30 arbitres ont sélectionné les 3 pratiques
- 40 arbitres ont sélectionné uniquement BEACH et HAND à 4

Un réel intérêt de nos arbitres pour les nouvelles pratiques.

Nous envisageons d'organiser des sessions de visio mi-juin étalé sur plusieurs semaines (visio par groupe de 15-20 arbitres).

IAJ :

2 journées d'évaluation (dimanche 13 septembre et dimanche 4 octobre) se sont déroulées en septembre afin de revoir 6 binômes de la saison dernière.

Les détectations de septembre n'ont pas eu lieu. Ces actions nous permettaient de voir 20 à 30 binômes en début de saison. Ce groupe était suivi toute la saison pour mesurer leur évolution.

1 binôme a participé au 1er tour Inter comités le dimanche 11 octobre à Anglet.

Les premières journées de championnat ont été désignées normalement (-15/-13).

Du lien a été conservé avec les IAJ au travers des webinaires Ligue et des QCM à distance.

3.4.6. Secteur Arbitrage 40 – Gilles JUNCA

La crise sanitaire du Covid 19 n'a pas aidé ENCORE au niveau de notre sport, l'arbitrage Landais baisse fortement dans le Comité, il faut que nos clubs **réagissent** !

Gilles JUNCA, responsable de secteur et formateur Juges Arbitres en compagnie de Laurent DOUET, responsable Jeunes Arbitres Jeunes viennent de reprendre le secteur. Ils peuvent s'appuyer sur les anciens correspondants de l'arbitrage pour aller développer cette commission.

STAGES Jeunes Arbitres Jeunes

Début de saison :

Des détectations ont été organisées lors des tournois sur les catégories – 15 ans F et M dans différents secteurs afin de détecter des Jeunes Arbitres Jeunes dans notre département.

29 octobre 2020

Stage de préparation IAJ Inter comités qui avait comme support les sélections départementales masculines et féminines à St Paul Les Dax

Matin : théorique et l'Après-midi : Pratique

Intervenants : Ludovic MARQUES (CTF 33) + Benoit MOURCEL (Stagiaire au Comité)



Les participants sont :

Nom	Prénom	Date de naissance	
CLUBBONELLI	Léa	21/01/2003	CAPBRETON
MELILLI BAUDIE	Cybella	21/06/2003	CAPBRETON
PAIGNAC-ZANCAN	Léane	09/03/2005	STADE MONTOIS
KAHN	Marthe	25/05/2005	STADE MONTOIS
HIQUEZ-SANCHEZ	Jean	27/11/2005	CAPBRETON
ABDEL'AAL	Nael	27/02/2005	CAPBRETON
JEGOUX	Mathis	27/10/2004	CAPBRETON
LEBRUN	Jules	27/01/2005	CAPBRETON

Communication entre les clubs : Le Comité a transmis aux clubs un ensemble de documents sur la formation JAJ, quizz et webinaires établit par Jérôme BRIOIS CTS et Responsable du PPF Arbitrage de la Ligue Nouvelle Aquitaine. Il y a eu quelques retours positifs malgré cela très peu de retours.

Rassemblement avec Ligue Nouvelle Aquitaine : au stage de Pâques 2021 : 100% distanciel
Présence d'un binôme JAJ du Stade Montois Handball organisé par Jérôme BRIOIS et son équipe.

Juges Arbitres

Début de saison : QCM a été proposé aux nouveaux JA sur les connaissances de l'arbitrage.

18 décembre 2020

Rassemblement en visioconférence pour nos Juges Arbitres : 6 clubs présents/13

Et en même temps les **correspondants de l'école d'arbitrage**.

Clubs : CS Villeneuve, St Pierre du mont, St Sever, US Capbreton, US Tyrosse, Le Vignau

Nous avons hâte que les compétitions reprennent pour pouvoir former en présentiel nos Jeunes Arbitres Jeunes et Juges Arbitres.

L'équipe remercie le Président CTA, David CARVALHO et son équipe pour leur aide au secteur 40.

3.4.7. Secteur Arbitrage 47 – Xavier BORELLA

19 -20 septembre 2020 de 9h00 à 12h30

2 Stages de rentrés pour les arbitres JA T3 et JAJ T2-T3.

- Casteljalous – Formateurs : Mrs Borella Xavier & Bertrand Sylvain
- Agen – Formateurs : Mrs Borella Xavier & Sanchez Fernando

Effectif total : 13 JA T3 et 18 JAJT2-T3

19-20 septembre 2020

2 Journées de détection pour JAJ Année 2006-2007-2008-2009

Marmande et Brax

27 septembre 2020

Journée de détection pour JAJ Année 2006-2007

07 – 14 octobre 2020

3 Formations JAJ par Secteurs- Théorique et pratique spécifique JAJ

- 07 10 20 à Brax – Formateur : Mr Marrocco Jérémy
- 14 10 21 à Casteljalous – Formateur : Mr Marrocco Jérémy
- 14 10 21 à Cancon – Formateur : Mr Borella Xavier

24 octobre 2020

Sélection binôme du comité 47 pour les Inter comités à Cognac (16).

Convocation de 4 Binômes JAJ à Brax de 10h00 à 16h00 – Formateurs : Mrs Marques Ludovic & Borella Xavier

26 octobre 2020

Arrêt des compétitions sportives + Formations en présentiels.

25 novembre 2020 de 18h00 à 19h00

Réunion Visio des référents arbitrage club du 47 + JAJ T2-T3

Objectif : De novembre 2020 à la fin Mars 2021 à leur demande : Entretiens individuels (par binôme) par Visioconférence / Suivi des binômes en fonction des besoins et des axes de travail

Référents formation : Xavier Borella + Jérémy Marrocco

Malheureusement malgré des relances, aucune demande n'a été faite.

25 novembre 2020 de 19h00 à 21h00

Réunion Visio membres du secteur 47

Divers problématiques ont été levés et entre autres la présentation objectif et formation T3 Accédant : une personne m'a répondu favorablement pour accéder à cette formation à ce jour

Nota : Tous les webinaires arbitragent en associant la CTA et PPF Arbitrage, à ce jour, ont été envoyés sur les mails des clubs, des référents arbitrages du comité 47 ainsi qu'à tous les arbitres du 47.

3.4.8. Secteur Arbitrage 64 – Marie-Pierre DARRIEUTORT

Cette nouvelle saison nous avons décidé de différencier les juges arbitres jeunes et les adultes au niveau de la gestion des désignations, des suivis, de la mise en place des formations etc.... Sophie Corret devient la référente de la cellule Jeunes arbitres.

Nombres arbitres :

- Juges arbitres adultes : 70 (40 arbitres solos et 15 paires)
- Juges arbitres jeunes : 25 paires

Réunion correspondants d'arbitrage :

Présents à ces réunions : Marie-Pierre Darrieutort en tant que Responsable du secteur arbitrage 64 et référente de la cellule arbitres adultes, Sophie Corret référente de la cellule jeunes arbitres, Maryline Augareils, en charge des désignations adultes et du suivis des indisponibilités et Eric Dinquer notre cadre technique.

- 1 réunion sur le secteur Béarn et 1 sur le secteur basque ont eu lieu en début de saison : Présentation du fonctionnement, orientations et objectifs pour la saison à venir, rappel des consignes de début de saison etc.... Moments privilégiés où nous avons pu échanger avec les correspondants d'arbitrage.

Formations :

- JAJ : la coupe du comité, qui nous sert de détection n'ayant pas pu avoir lieu, nous avons demandé aux clubs de nous donner le nom du binôme qui aurait dû participer à cette manifestation. Lors des journées CPS, les paires ont pu être supervisées.

Suite à cela, une réunion d'information avec les parents, organisée par Sophie Corret et Eric Dinquer a pu être faite afin d'expliquer le déroulement de la saison pour un jeune arbitre et ce que cela implique aussi au niveau des parents.

- JA adultes débutants :

La formule proposée pour cette formation est sur une année sportive : une partie théorique et une partie pratique (arbitrage sur des matchs amicaux, tournois, handloirs, avec un accompagnement d'un superviseur) : 8 inscrits : 6 participants. Eric Dinquer assure la partie théorique de cette formation, aidé sur la partie pratique par les superviseurs du 64.

Au vu de la situation sanitaire, une première matinée « dite de positionnement » a pu avoir lieu en distanciel, une deuxième journée de formation a pu se faire en présentiel. Les participants ont reçu des documents afin de pouvoir travailler. Une autre journée de formation doit avoir lieu au mois de mai, (nous ne savons pas encore dans quelles conditions). En ce qui concerne la partie pratique, pas possible pour le moment.

Perfectionnements :

Aucun perfectionnement n'a pu être proposé, des QCM ont été envoyés aux arbitres.

Cette saison a été très compliquée surtout pour garder le lien avec les arbitres, nous espérons que ce long arrêt ne soit pas préjudiciable à la décision de nos arbitres de reprendre le sifflet.

3.4.9. Secteur Arbitrage 79 – Anita DOYEN

Adultes

Nous avons fait 3 stages de début de saison en Visio 21-26-27 septembre et un de rattrapage le 19 octobre : 45 arbitres JAT3 validés pour cette année.

Un binôme a postulé pour l'accession régionale.

MR TEXIER Franck et CHANTECAILLE Romain

Nouveaux arbitres une dizaine d'inscrits échange avec eux par mail, questionnaire sur leurs attentes.

Correspondant arbitrage

Echange avec les correspondants d'arbitrage par téléphone courant septembre pour connaître leur façon de travailler et leur besoin pour évoluer.

Intervention dans l'école d'arbitrage de Chauray mi-octobre, une autre est prévue à Val d'Egray.

Jeunes

Jeune arbitre JAJT2 et JAJT3 : 76 arbitres et environ 80 pour les arbitres clubs.

Pour les jeunes arbitres nous avons accompagné uniquement les 2 binômes que nous avons détectés pour nous représenter aux inter-comités.

Nous leur avons proposé des temps en Visio et du présentiel en même temps que les sélections.

Il était prévu de suivre une dizaine de binômes sur la saison et de leur proposer des stages avec les sélections.

Suivis

Aucun suivi effectué cette saison, manque de matchs.

Conclusion

Saison très courte simplement 3 journées de championnat et une de Coupe de France à arbitrer.
C'est compliqué d'évaluer des arbitres ou de les faire évoluer sans les voir en activités.

3.4.10. Secteur Arbitrage 86 – Stéphane METAYER

Non Communiqué

3.4.11. Secteur Arbitrage 87-23 – Etienne MORIN

Le compte rendu sera rapide et succinct...

Le samedi 29 août, 1ère session de revalidation des arbitres, avec le tournoi N3 filles organisé par le club de Magnac-Laval. 8 JAT3 revalidés et un binôme de JAJ avec suivi de Frédérique Kespi. Avec Bertrand Lekieffre, Jean Loup Roby, Frédérique Kespi, Pascal Cuisinier et Etienne Morin, nous avons donc pu faire une réunion informelle de la commission et boire une bière !

Nous avons prévu 2 dates de revalidation en septembre, la première le samedi 13 septembre, mais cette date a dû être annulée, avec l'interdiction qui a été faite de faire des réunions en présentiel.

Les JAT3 et JAJT2 ont donc été revalidés en attente de pouvoir se retrouver avec l'unique QCM, à noter que certains JA qui n'avaient pas donné signe de vie depuis 1 ou 2 saisons avaient demandé à réarbitrer (sans le test physique et l'obligation de participer à la réunion de rentrée, on a eu bizarrement plus de candidats !)

Nous avons par la suite envoyé un courrier à tous les clubs afin qu'ils fassent connaître leurs besoins en formation JAT3... Pas de réponse des clubs ! Certes, les problèmes liés à l'arrêt des championnats et la situation sanitaire faisaient que la tête était ailleurs, mais c'était tout de même l'occasion d'avoir du temps à consacrer à l'arbitrage... Nous avons désigné des JAJ et les arbitres sur les 2 ou 3 journées de championnat (adultes et jeunes), puis plus rien...

Les 20 et 21 octobre, stage JAJ à Isle. Nous avons des rencontres et des séquences de jeu à thème à faire siffler, puisqu'en même temps, il y avait des stages d'équipes jeunes garçons et filles : 13 participants le mercredi : 5 filles, 8 garçons / 11 le jeudi.

Trop peu de clubs représentés, les conditions sanitaires n'expliquant pas tout !

Le public visé était surtout les 2004, 2005 (voire les 2003) ; pourtant seuls 7 stagiaires étaient dans cette tranche.

Les jeunes ont été investis et ont bien progressé, que ce soit lors des moments de formation « théorique » ou lors des moments de formation « pratique ». Un des points très positifs de ce stage, c'est le travail effectué dans une très bonne ambiance entre les JAJ présents. Les 2006 pourront être moteurs lors des prochains stages.

Traditionnellement, les JAJ sont entre 25 et 30 et les stagiaires jouent entre eux, là il a fallu dépendre des groupes présents pour avoir des séquences de jeu.

Autant le mercredi les moments de jeu des garçons 2007 était un support intéressant, autant le jeudi les filles de 2008 2009 ont présenté un jeu fort peu propice à une formation qualitative. Les stagiaires filles de 2006 renforcées par les JAJ ont présenté un jeu un peu plus intéressant le jeudi après-midi.

Les thèmes abordés en théorique (le rôle de l'arbitre avant le match et après le match, la FDME, l'échelle des sanctions, sanction progressive et sanction adaptée) ont été des moments d'écoute et d'échanges fructueux.

Lors de ce stage, un binôme a été constitué entre 2 JAJ de clubs différents et un binôme est ressorti du lot, ils seront désignés et suivis dans les championnats –18 départementaux assez rapidement.

Les JAJ ont reçu un tee-shirt JAJ du Comité à l'issue des 2 journées.

Un grand merci aux encadrants et intervenants : J L Roby, B Francisco, E Morin et B Lekieffre ainsi qu'au club d'Isle qui a mis le gymnase à disposition.

Nom	Prénom	Année	Club
PARTHONNAUD	Loïc	2 004	BOSMIE
FELDLE	Marie Annaëlle	2 006	CAPO
LEPINE	Mathilde	2 005	CAPO
CHAZELAS	Romain	2 004	COUZEIX
FOUILLAT	Logan	2 004	COUZEIX
MARCHAND	Anthony	2 003	COUZEIX
BOUISSOU	Solenn	2 006	Le PALAIS
FAISANT	Emma	2 006	Le PALAIS
LENOIR	Thomas	2 006	Le PALAIS
PRESSET	Ines	2 006	Le PALAIS
VILLARS	Lucas	2 006	Le PALAIS
BRETON	Alex	2 005	ROC St JU
COUDERT	Sacha	2 004	St JUST le MARTEL

Depuis novembre, plus rien... sinon la demande de savoir comment on organisait la formation des JAT3 dans notre territoire.

Je ne cacherai pas mon inquiétude pour la reprise, je pense qu'on va conserver les jeunes (joueurs et arbitres) mais je suis plus inquiet pour les trentenaires qui viennent de passer 2 saisons à faire autre chose le week-end (joueurs, encadrants, dirigeants et arbitres...).

3.5. Remerciements

Je souhaite remercier :

- Les salariés de la Ligue pour leur aide au quotidien,
- Les Chargés de Mission Arbitrage (Frédéric GUIRAO – Ludovic MARQUES – Eric DINQUER) et les CTS de la Ligue, pour leur expertise et leur professionnalisme ;
- Jérôme BRIOIS pour son investissement dans la conduite du PPF Arbitrage et la mise en place des Webinaires ;
- Corinne DEGORCE pour son aide précieuse au travail administratif de la CTA,
- Les techniciens de la Ligue pour leurs apports techniques et moments d'échange,
- Les clubs qui ont fait de l'arbitrage une priorité dans leur structure,
- Les arbitres et Jeunes Arbitres pour leur sérieux et leur disponibilité,
- Les représentants des secteurs qui travaillent toujours dans l'intérêt commun de l'arbitrage de notre Ligue,
- Mes collègues bénévoles de la CTA qui donnent de leur temps sans compter, toujours dans la bonne humeur (même en Visio !)
- Merci à Timothé ARCE qui passe la main et part vers de nouvelles aventures : Mes meilleurs vœux dans tes nouvelles aventures !!
- Merci à nos familles pour leur patience et l'acceptation de notre passion.
- Et enfin une pensée aux bénévoles de l'arbitrage qui nous ont quitté cette saison, avec une pensée toute particulière pour Marc CHAUSSE, qui m'avait proposé au grade National il y a de ça 15 ans !!

Bonne Assemblée Générale.

David CARVALHO
Président CTA

4. COC SPORTIVE

Cette saison a été tronquée par la pandémie de la COVID. Nous espérons malgré tout arriver à ce bloc de 10 matchs pour donner du sens à nos ajustements de l'an passé et ainsi permettre une visibilité sportive pour la saison 2020/2021. Malheureusement rien n'a fonctionné comme prévu. Les règles et restrictions sanitaires ne nous ont pas permis de continuer notre pratique comme nous l'aurions voulu, les différents scénarios de reprise ont à chaque fois été repoussés jusqu'à ne plus pouvoir être mis en place, **l'arrêt définitif des championnats et de toutes autres compétitions (coupes, barrages, tournois de qualifications) ont été prononcé par la FFHB.**

Nous nous projetons dorénavant sur 2021/2022 afin de pouvoir redémarrer et redonner de l'allant à notre pratique tant appréciée.

• Championnats régionaux + 16 ans

- Pas de montées ni descentes (sauf si le club en fait la demande)
- Formule de ½ poule de 6 dans les poules de 12 en PNF, PNM, ERM
- Ajustement du nombre d'équipes par poules en ERF et HRM suivant le nombre d'équipes engagées, avec une formule en ½ poule de 6 si c'est possible.

• Championnats -17/-18 ans

- Maintien des équipes par division (bassin / élite), sauf si un club demande à repartir dans le niveau de jeu inférieur.
- Pas DE TQ, si désistement, choix des équipes via tableaux de qualifications et avis ETR

Merci aux membres de la COC pour l'accompagnement au fil de la saison.

Mikaël VIRE
Président COC

5. COMMUNICATION

5.1. Membres de la Commission

Président depuis novembre 2020 - Vincent Filloux (président CD23)

Salariés : Julie Bellot (jusqu'en février 2021) et Timothee Guillon (en apprentissage)

5.2. Rappel du rôle et des missions de la commission

Rôle : Faire connaître et promouvoir la Ligue, ses activités et ses services.

Missions : Proposer, concevoir, et mettre en œuvre des supports et actions de communication internes et externes

5.3. Rétrospective de la saison

5.3.1. La Communication vers les clubs et les licenciés

5.3.1.1. Site internet de la Ligue

Publication d'articles, mise en lumière d'actions ou de communiqués, maintenance et mise à jour du site. Archivage, sécurisation

5.3.1.2. Réseaux sociaux

Animation de réseaux, élaboration, création et publication de contenus (Facebook et Instagram), relais des différentes informations des instances et commissions.

5.3.1.3. Créations et aide à la conception de visuels

Création, diffusion de visuels pour communication interne et externe, en direction de la Ligue (salariés ou commissions) et des clubs.

5.3.1.4. Elaboration d'un Centre de Ressources

Création d'un site internet destiné aux clubs, aux dirigeants. Mise à disposition d'information, de ressources modifiables.

5.3.1.5. Projet d'un multisites à destination des comités

Rejoignez-nous !



Vincent FILLoux
Président commission Communication

6. DEVELOPPEMENT

6.1. Membres de la Commission

Composition commission :

DILLENBOURG Martine : Présidente

DUPIN Valérie : vice-présidente déléguée de la ligue référente Développement auprès du BD

RESSEGUIER Céline : salariée chargée de développement

VILLIERS Emilie : salariée chargée de développement

CAILLABET Christophe : CTS coordinateur de l'ETR et en charge du Développement

La commission s'est réunie 2 fois par semaine depuis le début du mois d'octobre (en visio conférence essentiellement) + 12 soirées d'échanges avec les comités afin de définir les axes de travail et l'écriture du plan de développement pour la mandature.

Cela représente environ 150 h de bénévolat entre octobre 2020 et mai 2021.

Le travail est conséquent et je tenais à remercier particulièrement les salariés de la ligue en charge du développement, les élus de la ligue et des comités qui ont accompagnés ce travail de concertation.

6.2. Stratégie de développement

Plan de développement territorial en concertation avec les comités

- 2 axes prioritaires définis : Agir pour le développement des handballs de demain et renforcer le service aux clubs
- 7 champs d'actions pour couvrir la totalité de la notion de développement sur le territoire
- 12 soirées de débat avec les acteurs chargés du développement de chaque comité (élus et salariés) afin de déterminer les objectifs opérationnels et les actions prioritaires sur la mandature

Plan de relance

- Information / communication en direction des clubs et comités pour relayer les décisions gouvernementales, les guides de reprise, les bonnes pratiques...
- Mise en place d'un webinaire sur le hand à 4 afin de permettre aux clubs de s'informer sur ces nouvelles pratiques
- Soutien pour la mise en œuvre des projets en coordination avec les comités : aide à la conception du projet, mise en œuvre le jour de l'évènement, logistique...
- Création d'une mallette pour la mise en place de « journées club » afin d'inciter les licenciés et les dirigeants à reprendre contact avec l'association
- Communication des différents évènements pour faire partager les expériences sur le territoire

6.3. Champs d'action

Communication / évènementiel

- Développe ton hand
- Mail d'informations régulières
- Relais auprès de la commission communication des différentes opérations fédérales et celles réalisées sur le territoire

Offres de pratiques

- Quinzaine du hand à 4
- Semaine « Handfitez-vous » (reportée en raison de la crise sanitaire)
- Noël des babys (annulé en raison de la crise sanitaire)
- Webinaire Handfit : 4 soirées
- Campagne labellisation école de hand

Services civiques

- Déploiement et gestion de l'agrément fédéral : 37 clubs concernés et 51 jeunes
- Aide à la réalisation de la demande
- Suivi et accompagnement des jeunes et des tuteurs

Plan de prévention des violences

- Formation des référents intégrité
- Participation aux réunions fédérales
- Travail sur le déploiement du plan régional
- Informations auprès des comités sur le contrôle d'honorabilité

Accompagnement à la structuration

- Réponse aux sollicitations des clubs et comités sur leurs projets ou actions

Formation au développement

Promotion des formations portées par l'ITFE et orientation des éventuels candidats

- Echanges avec les clubs
- Webinaires offres de pratique

Publics éloignés de la pratique

- Hand pour elles
- Journée avec le comité handisport

Martine DILLENBOURG
Présidente Commission Développement

7. DISCIPLINE

La commission cette année s'est réunie, comme à son habitude, mais avec l'appui de deux présidents de sous-commission de Discipline : comité 16, comité 47.

Nous avons étoffé notre commission avec l'arrivée de 3 personnes, dont un arbitre régional, qui est notre appui sur les questions règlementaires en arbitrage.

Malgré des rencontres sur deux mois seulement, nous avons enregistré :

18 dossiers traités (dont 1 en appel)

Mis en cause :

- 4 clubs
- 2 officiels responsables (1F et 1H)
- 11 joueurs (4F et 7H)
- 1 spectatrice (licenciée)

6 dossiers concernent des rencontres moins de 17 ou moins de 18 (3 joueurs/joueuses, 2 spectateurs)

5 cas concernent le comportement du public

4 cas concernent des propos incorrects ou insultants, soit envers adversaires, soit envers arbitres

Les autres dossiers concernent des faits de jeu plus ou moins violents.

Il convient enfin de rappeler que, si la Commission Territoriale de Discipline statue en toute indépendance, en fonction des éléments de chaque dossier, ses délibérations tiennent nécessairement compte de deux facteurs :

- D'une part, elle veille au respect des textes fédéraux et, au-delà, de l'ensemble des règles juridiques applicables ;
- D'autre part, ses décisions (quant aux sanctions par exemple) s'inscrivent logiquement dans le cadre de la politique du président de la FFHB, visant à prévenir mais aussi à réprimer tel ou tel type de faute, de comportement ou de déviance.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont rendues disponibles, en présentiel ou visioconférence, et nous espérons une prochaine saison plus sereine.

Bonne nouvelle saison

Irène MEROP-VICENS

Présidente de la Commission Territoriale de Discipline

8. RECLAMATIONS ET LITIGES

8.1. Composition de la commission

- Marc BENHAROUN
- Georges BOITEAU
- Jean-Louis BRICHE
- Fabienne DAZET
- Brigitte STAUB
- Alain GAUDARD

8.2. Activité de la commission

A ce jour (16 avril 2021), une seule réclamation a été traitée cette saison :

- Dossier rejeté pour dépassement du délai de réception suite à la notification.

Corinne DELAGE
Présidente Commission Réclamations et Litiges

9. STATUTS ET REGLEMENTATION

9.1. Qualifications

Cette saison 20/21, nous avons 33 737 licences qualifiées. Moins 10 063 sur cette saison très particulière. 2 161 licences évènementielles.

- Ligue N-A :33 (+ 13)+ 65 %
- Comité 16 :1 756 (- 693) - 28,3 %
- Comité 17 :2 370 (- 671) - 22,07 %
- Comité 19 :915 (- 335) - 26,8 %
- Comité 23 :181 (- 99) - 35,36 %
- Comité 24 :2 268 (- 541) - 19,26 %
- Comité 33 :10 054 ... (- 3 787) - 27,36 %
- Comité 40 :1 574 (- 550) - 25,89 %
- Comité 47 :1 184 (- 312) - 20,86 %
- Comité 64 :5 919 ... (- 1 174) - 16,55 %
- Comité 79 :2 605 (- 479) - 15,53 %
- Comité 86 :2 332 (- 667) - 22,24 %
- Comité 87 :2 546 (- 758) - 22,94 %

La présentation du Mémento Administratif (ex Circulaire Administrative) a été faite lors de réunions en visio-conférence proposées aux clubs dans le but de les accompagner dans le début de la prochaine saison (ré-affiliation, mutations et licences). Plusieurs nouveautés, la saisie des Tarifs de chaque structure de la Fédération aux clubs, le lancement du paiement en ligne Hello Asso et l'attestation de probité.

Malgré le lancement de la saison 21/22 au 1^{er} mai 2021 fait par la Fédération, nous n'avons pas été en mesure d'appliquer ces consignes pour plusieurs raisons expliquées par mail à tous les clubs.

Je remercie vivement les 13 membres de cette division (salariés et bénévoles) pour leur travail tout au long de la saison.

Hugues Gamper ne poursuivra pas cette aventure et ira vers d'autres horizons.

La division Qualifications doit néanmoins répondre aux attentes des clubs et sachant que, comme chaque début de saison et certainement encore plus ce début de cette nouvelle saison, nous devons assurer des rushs d'avant début de compétitions.

Aussi, nous avons besoin de bénévoles et nous serons ravis d'accueillir toutes personnes intéressées de nous donner un coup de main.

9.2. Conventions entre clubs

Les Conventions n'ont pas pu être suivies comme les saisons précédentes. De ce fait, des réunions ont été faites pour les clubs en convention cette saison et pour ceux intéressés pour la saison 21/22.

Merci à Céline, Jérôme et Jean-Claude.

9.3. Equipements

Du fait du départ d'Etienne Merop, nous avons eu le plaisir de revoir Michel Naudon en tant que Délégué Territorial parmi nous.

Les classements de salle n'ont pas pu se faire du fait que les structures sportives sont restées quasiment fermées durant toute la saison et surtout sur la période hivernale.

Le matériel utilisé par les délégués a été complété pour que chacun puisse œuvrer sans difficulté.

Merci à toute l'équipe de leur disponibilité et de leur aide malgré cette saison très complexe.

9.4. CMCD

Cette saison la CMCD n'a pas été appliquée.

Pour la nouvelle saison, pas de changement dans la CMCD.

Je remercie Fabienne, Sandra et Georges ainsi que les présidents de la Commission Arbitrage et de la COC, Christophe en tant que conseiller technique et Patrick pour l'ITFE.

Je remercie également Céline Villoing avec qui, la collaboration est toujours un vrai plaisir.

Francine BERGES
Présidente Commission Statuts et Réglementation

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



RAPPORT **D'**ACTIVITÉ **PAR A**XE

RAPPORT D'ACTIVITE PAR AXE

10. E.T.R.

Lors de la saison 2020/2021, les travaux et les actions de l'ETR et de ses membres (outre les axes traditionnels de l'activité technique : PPF masculin, féminin, arbitrage et formation) ont porté sur les points suivants :

- Coordination des activités techniques des comités et de la ligue lors de la réunion de l'ETR de septembre 2020.
- Développement des nouvelles pratiques :
 - Participation aux travaux de la commission (avec les comités) pour concevoir le projet territorial de développement 2021/2024
- Contributions aux travaux de la commission Organisation des Compétitions :
 - Participation aux réunions de la commission préparant la saison 2021/2022
- Contributions aux travaux de la commission Statuts & Règlements :
 - CMCD : participation aux réunions préparant la saison 2021/2022
 - Suivi et évaluation des conventions nationales -18 ans
- Subventions ANS :
 - Participation au comité de pilotage Nouvelle-Aquitaine, étude des dossiers de demande de subventions et accompagnement des clubs et comités demandeurs
 - Conseils techniques aux référents emplois des DDJSCS et DRDJSCS sur les dossiers d'aide à la création d'emploi

Christophe CAILLABET
CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine

11. PPF ARBITRAGE

11.1. PPF (Parcours de Performance et de Formation) Arbitrage

Une saison très particulière... nous avons lancé et débuté la saison 2020 / 2021 mais à partir du mois d'octobre 2020, suite à l'arrêt des championnats et des protocoles sanitaires, nous avons constamment modifié et adapté nos programmes. De ce fait, en mode « inventif », pour répondre aux nouveaux objectifs : conserver le lien avec nos populations et proposer des travaux pour préparer la reprise. En espérant que la saison 2021 / 2022 soit plus orientée sur la pratique, notre passion à tous, le JEU.

Malgré la situation, l'encadrement arbitrage du PPF, s'est réuni mensuellement et tous les comptes rendus ont été envoyés. Le document de présentation du parcours est disponible dans l'espace du Centre de Ressources Nouvelle Aquitaine.

Avant de continuer, merci à toute l'équipe P.P.F (Fred, Ludo, Eric) pour leur bonne humeur et compétences car sans eux, la page ci-dessous serait blanche.

11.1.1. Parcours des Juges Arbitres Jeunes T1 Performance

Pour cette saison 2020/2021, suite aux entretiens, 5 binômes étaient identifiés dans le parcours T1 PPF :

- **BUENO Elsa / CAZENAVE Charlène**..... (CD 64)
- DERONCE Jérémy / LAVAL Aymeric..... (CD 19)
- DERUY Alexis / VEYSSET Julien (CD 33)
- DOYEN Anthony / NICOT Romain..... (CD 87)
- TEILLAGORRY LEBLANC Adrien / MAZIEUX Kevin..... (CD 33)

Dans le programme, les binômes ont :

- Participé aux TQ U17 Elite pour valider le stage de début de saison ainsi qu'à la visio de rentrée le lundi 7 septembre (calendrier – fonctionnement)
- Arbitré des rencontres de niveaux U18 France
- Arbitré la compétition Inter Ligues masculin à Périgny le 26-27 septembre (Adrien et Kevin)
- Arbitré des séquences au Pôle masculin et féminin (CREPS Talence)
- Participé au stage Inter Pôle féminin à la Rochelle en janvier (Alexis et Julien)
- Participé au stage Inter Ligues féminin à Talence en février (Anthony et Romain)
- Préparé la compétition Inter Ligues féminins en avril (Elsa et Charlène)
- Effectué des tests QCM écrits et vidéos régulièrement (au minimum toutes les 6 semaines)
- Echangé avec des binômes internationaux (match à Limoges – LH87 / Créteil)
- Travaillé avec leur « coach » : une fiche action – mission sur les droits et devoirs de chacun – est construite et validée
 - Ludovic Marques = DERONCE Jérémy / LAVAL Aymeric et DERUY Alexis / VEYSSET Julien
 - Eric Dinker = **BUENO Elsa / CAZENAVE Charlène** et DOYEN Anthony / NICOT Romain
 - Frédéric Guirao = TEILLAGORRY LEBLANC Adrien / MAZIEUX Kevin

Suite à l'annonce des annulations des stages et des désignations (arrêt des championnats), un travail spécifique d'accompagnement sur la période novembre – janvier était mis en place en plus des différents webinaires proposés par le groupe PPF / CTA :

- 1^{er} décembre = Bien placé pour mieux voir
- 3 décembre = Formation initiale du joueur-arbitre
- 12 décembre = Activité physique - renforcement
- 11 janvier = Faute technique, c'est quoi, comment l'éviter ?
- 21 janvier = Rapport discipline, comment le rédiger ?
- 19 janvier = Se préparer tactiquement pour mieux comprendre le jeu
- 18 mars = La filière arbitre Beach

A partir de février, l'accompagnement était sous forme de travaux dirigés sur un thème ciblé :

Thèmes	Période de lecture vidéo à distance	Retour en visio pour stabiliser	
<i>Jeu passif</i>	Du 8 au 21 février	Lundi 22 et mardi 23 février	19h30-20h30
<i>SPP</i>	Du 1 au 10 mars	Jeudi 11 et vendredi 12 mars	19h30-20h30
<i>OMB</i>	Du 22 au 31 mars	Jeudi 1er et vendredi 2 avril	19h30-20h30

Pour le dernier trimestre (avril – mai – juin), nous avons privilégié les entretiens pour préparer le conseil de promotion du 18 mai 2021. Les futurs lauréats seront communiqués courant juin. Toutes les actions ont été relayées par le service communication de la Ligue (Timothy-Julie-Vincent). Pour la saison 2021 / 2022, l'objectif sera d'animer sur le terrain tout le dispositif programmé.

11.1.2. Parcours des Juges Arbitres Jeunes T2 Accession

A) Animation du réseau

Pour détecter et accompagner les clubs, une organisation par secteurs s'est mise en place :

Comités	Référents Secteurs	Référents Ligue Acc
16	Julien Gambier (CTF)	Frédéric Guirao
17	Pierre David (CTF)	Jérôme Briois
19	Vincent Breton (CTF)	Frédéric Guirao
24	Sylvain Massonnaud	Frédéric Guirao
33	Ludovic Marques (salarié)	Frédéric Guirao
40	Laurent Douet	Ludovic Marques
47	Xavier Borella	Ludovic Marques
64	Eric Dinquer (salarié)	Frédéric Guirao
79	Emilien Larrière (CTF)	Jérôme Briois
86	Paul Vivier (salarié)	Jérôme Briois
87 / 23	Bertrand Lekieffre	Jérôme Briois

Pour échanger, informer, accompagner.... Plusieurs temps étaient planifiés :

- En classe virtuelle- tous les secteurs : Jeudi 3 septembre – samedi 31 octobre –jeudi 4 mars – lundi 17 mai et début juillet
- En classe virtuelle par groupe secteurs
 - F. Guirao = 17 décembre – début mai
 - L. Marques = 9 novembre – 14 avril
 - J. Briois = 26 novembre – 22 avril
- En personnalisant lors des visites en stage ou réunions

L'objectif est d'animer le réseau des référents secteurs arbitrage pour détecter les arbitres jeunes des clubs. De ce fait, pendant cette période, plusieurs outils ont été communiqués pour diffusion aux clubs (articles, sites, tableaux...).

B) Stages – Compétitions

L'arbitrage est au service du jeu. Avec le report et l'annulation des compétitions Inter Comités, nous avons néanmoins réussi à conserver plusieurs actions :

- Compétition féminin Inter Comités 2^{ème} tour le dimanche 20 Septembre – 11 Octobre
 - Site Agonac (24) avec Sylvain et 2 binômes
 - CANCES Bryan – CARRILLON Héli (CD47)
 - JOUDOUX Ethan – COURTES Jules (CD19)
 - ARCELON Corentin (CD24)
 - Site Bayonne (64) avec Ludovic et 2 binômes
 - CORREIA DA VEGA Hugo – VALLEE Marius (CD33)

- BIDEgain Angitxu – ETCHEGARAY Alais (CD64)
- Site Isle (87) avec Jérôme et 3 binômes
 - BOUZONIE Laurine – VEYSSIERE Solène (CD87)
 - BABINOT Louane – BERDIER Laura (CD79)
 - DURAND Malo – VALLET Maxence (CD86)
- Tournois amicaux des Comités en Deux-Sèvres le dimanche 20 septembre
- Stage 100% à distance du jeudi 22 au vendredi 23 avril (nouveau)
- Concours du Pôle féminin le vendredi 16 avril au CREPS - 1 binôme invité : HMOUNE Ziyad – PUCHEU Quentin (CD33)

Afin d'accompagner les arbitres jeunes qui s'inscrivaient au parcours supp 2021 (après bac), une attestation était possible pour valider leur engagement dans le milieu associatif.

Liste des binômes détectés pendant la saison :

N°	Comité	Nom - Prénom JAJ	Club	Né(e) le
1	16	ANDRE LA FONTAINE Baptiste	GOND PONTOUVRE	14/07/2005
2	16	DURAND Mattéo	UNION RUELLE MORNAC	12/07/2003
3	16	GERBAUD-D'ARMORE Mario	GOND PONTOUVRE	24/02/2005
4	16	MAMER Lucas	GOND PONTOUVRE	15/09/2004
5	16	ROBERT Mathis	GOND PONTOUVRE	21/05/2003
6	16	TESSANDIER Pascal	UNION RUELLE MORNAC	27/07/2003
7	17	SAVARY Alexia	ST HILAIRE/ST JEAN	03/06/2003
8	17	BERGE Tomas	SAINTES	05/10/2004
9	17	COINDET Louise	OLERON	19/03/2005
10	17	JULIE MARTIN	ST HILAIRE/ST JEAN	13/05/2003
11	17	MARTIN Armand	OLERON	27/11/2005
12	17	MORILLON Augustin	AUNIS	23/11/2004
13	17	OLIVER-POPINOT Marceau	SAINTES	24/02/2005
14	17	PICARD Victor	AUNIS	02/10/2004
15	19	JOUDOUX Ethan	HBC OBJAT CORREZE	18/05/2005
16	19	MARCHELIE Ethan	HBC OBJAT CORREZE	14/12/2005
17	19	COURTES Jules	HBC OBJAT CORREZE	07/06/2005
18	19	SIGNARBIEUX Jules	HBC OBJAT CORREZE	26/12/2004
19	33	CORREIA DA VEGA Hugo	ASPOM BEGLES	07/06/2004
20	33	HMOUNE Ziyad	PESSAC	15/02/2005
21	33	PUCHEU Quentin	PESSAC	29/06/2005
22	33	VALLEE Marius	ASPOM BEGLES	29/10/2005
23	33	VINCENT Mathis	CESTAC	27/11/2005
24	33	VINCENT Quentin	PESSAC	27/05/2004
25	40	BONELLI Léa	CAP BRETON	21/01/2003
26	40	JEGOUX Mathis	CAP BRETON	27/10/2004
27	40	KAHN Marthe	MONT DE MARSAN	25/05/2005
28	40	PAIGNAC ZANCAN Léane	MONT DE MARSAN	09/03/2005
29	47	ALBUGUES Thomas	AGEN	02/05/2005
30	47	BLANDEAU Tom	CANCON	20/06/2003
31	47	CARRILLON Hélios	AGEN	21/07/2005
32	47	JAMAA Yanis	CANCON	26/10/2003
33	64	FAUX Baptiste	COARRAZE NAY	21/09/2004
34	64	HACALA Leire	AS URRUNARRAK	27/06/2004
35	64	LACAZE LABADIE Arthur	PAU NOUSTY SPORTS	14/04/2005
36	64	LUCIAT Anthony	COARRAZE NAY	05/10/2004
37	64	RAMON Clément	PAU NOUSTY SPORTS	12/08/2005
38	64	TELLECHEA Marie	AS URRUNARRAK	30/05/2004
39	79	BABINOT Louane	CELLES-SUR-BELLE MELLOIS	16/07/2003
40	79	BEDIER Laura	CELLES-SUR-BELLE MELLOIS	04/01/2004
41	79	LUDINARD Typhaine	CELLES-SUR-BELLE MELLOIS	13/07/2005
42	79	PIET Auriane	NIORT HBS	15/07/2004
43	86	DURAND Malo	BIARD HBC	31/12/2004

44	86	FAURE Louis	GRAND POITIERS VALVERT	26/09/2003
45	86	GANCEL Armand	GRAND POITIERS VALVERT	30/07/2004
46	86	VALLET Maxence	BIARD HBC	31/07/2004
47	87/23	HAZELAS Romain	COUZEIX COURS DU TEMPLE	08/03/2004
48	87/23	MARCHAND Anthony	COUZEIX COURS DU TEMPLE	27/03/2003

Jérôme BRIOIS
CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine

12. PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE FEMININ

Coordonnatrice PPF Féminin Nouvelle Aquitaine.

En préambule et même titre que mon collègue du PPF Masculin, toute l'équipe technique est consciente d'avoir été, certes perturbée ...mais quelque part aussi privilégié dans ce contexte sanitaire mouvant et incertain. Notre posture a été de toujours positiver en essayant de maintenir une activité forte. Bien entendu, toutes les actions se sont réalisées avec un respect total de l'application des règles sanitaires, tant dans les structures que lors des opérations ponctuelles.

De la même façon, nous avons rappelé au quotidien et à chaque opération menée de la chance qui était celle des athlètes, par rapport à l'immense majorité qui elle a été privée d'activité le plus souvent.

Cette volonté de maintien de l'activité s'est déclinée également au niveau national car de nombreux stages à la maison du hand ont pu être maintenus et ont sollicité nos meilleurs espoirs régionaux.

12.1. Renouvellement de l'Elite PPF. POLE ESPOIR NOUVELLE AQUITAINE

12.1.1. Saison sportive 2020-2021

	Excellence Bordeaux	Accession Oloron	Accession Angoulême	Accession St Junien	TOTAL
2017-2018	12 + (4 accessions déjà intégrées)	7	17 (dont 1 déjà intégrée)	8 (dont 5 déjà intégrées)	48
		36			
2018-2019	16	11	15		42
		26			
2019-2020	14	12	15		41
		27			
2020- 2021	14	13	22		49
		35			

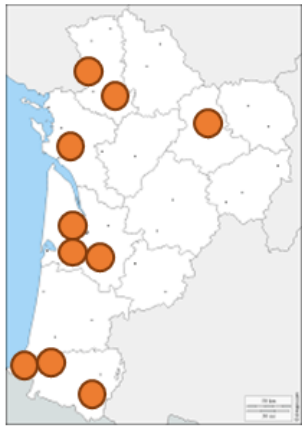
Cette saison la structure a regroupé 49 Athlètes sur 5 années d'âge de la quatrième à la terminale pour des athlètes née entre 2007 et 2003. (14 à Bordeaux, 21 à Angoulême, 13 à Oloron).

Le site de d'excellence de Bordeaux réunit depuis la réforme un groupe de qualité. Le nombre de joueuses extrêmement restreint émanant des 12 départements de la région est logiquement bien plus compétitif que ne pouvait l'être les anciens pôles espoirs dont le recrutement initial se réalisait sur peu de départements.

Cette année la représentativité du **site excellence** se traduit par :

EXCELLENCE	NOM	Année de naissance	Département d'origine	Poste de jeu
	Maele CAILLAUD	2003	86	AR
	Albane FRACHON	2003	64	AIL D
	Zaliata MLAMALI	2003	16	AIL G
	Nahia MALHARIN	2003	64	AIL D
	Andréa MAUBON	2003	24	AIL G
	Elise GAILLARD	2003	24	GB
	Eva RAYNEAU	2003	79	GB
	Ylana RICHARD	2004	17	DC /AR
	Maeva DAGBERT	2004	17	PIV
	Alix TIGNON	2004	79	GB
	Zazie ZAMZUN	2004	17	GB
	Lina COLINOT	2005	64	AR D
	Lylou BORG	2005	33	DC
	Louane TEXIER	2005	79	AILG/DC

CELLES SUR BELLE Maele CAILLAUD (N2/D2) Alix TIGNON (N2) Louane TEXIER (N2)	MONTCOUTANT Eva RAYNEAU (N1)	ASPTT LIMOGES Elise GAILLARD (N1)
AUNIS LA ROCHELLE Ylana RICHARD (N2/D2) Zazie ZAMZUN (N2) Maeva DAGBERT (N2)	MIOS Lylou BORG (N1)	ST LOUBES Andréa MAUBON (N2)
MERIGNAC Zaliata MLAMALI (N1/LBE)	COTE BASQUE Albane FRACHON (N1)	URRUNARRAK Lina COLINOT (N2)
	MOURENX Nahia MALHARIN (N1)	



Liste des joueuses en site accession pour la saison 2020-2021

	NOM Prénom	Année de naissance	Département d'origine	Club sur la saison en cours	Poste de jeu	
ACCESSION	Site ACCESSION ANGOULEME					22
	Estelle FORJONEL	2005	17	Aunis La Rochelle	GB	
	Alix CLAUDOT	2005	33	Lège	AR/AIL D	
	Lisa ASTIER (GB) poly	2005	33	Lège	GB/PIV	
	Charline AUBE BUBL	2005	33	St Loubes	AIL D	
	Clara NORVAL	2005	33	St Loubes	DC	
	Aurélien CHABROL	2005	33	St Loubes	AIL G	
	Léonie EBARA	2005	Autre	Périgueux HB	AIL	
	Lou BROCA	2005	33	Lège	AIL	
	Léonore BROCHARD	2006	17	Cognac	AR	
	Cloé DELAUAUD	2006	17	Aunis La Rochelle	AIL	
	Lola DESCHILDRE	2006	24	Riberac	AR	
	Lili Rose DURAND	2006	47	Agen	GB	
	Anne Marie GOUTONDI	2006	16	ACH Angoulême	GB	
	Ema JEAN PHILIPPE	2007	24	Périgueux HB	AR	
	Camille LENFANT SCODELARRO	2006	86	Biard HBC	DC/GB	
	Léana SANS	2006	33	St Loubes	AR	
	Meliou OTTRO	2006	33	CAB	GB	
	Mélicha CHANTELLY	2006	33	St Loubes	AR	
	Léonie GAVIGNET	2005	24	CA Riberacois HB	AIL D	
	Chloé GILLY	2006	24	Périgueux HB	AR D	
	Daphné GOUYON	2006	24	CA Riberacois HB	AR	
	Juliette BROUILLAUD	2006	87	Asptt Limoges	AIL D	
	Site ACCESSION OLORON					13
	Mathilde FIOROTTO	2005	40	Côte basque HB	AIL D	
	Lisa HORT	2005	64	Bordes sports	AR	
	Marine FERNANDEZ	2006	64	Côte basque HB	AIL D	
	Mathilde CANEROT	2005	64	Nousty	DC/AR	
	Blandine GROS	2006	64	Bordes sports	AR/AIL D	
	Jone AROTARENA ROSAS	2006	64	Côte basque HB	PIV	
	Gloria WASWA	2006	40	Tyrosse	AR	
	Alicia MONREPOS	2006	64	Asson	GB	
	Marie PAJARO	2005	64	Bordes sports	GB	
	Louane KHUN	2006	64	Bordes sports	AR	
	Maia HARISTOY	2006	64	Nousty	PIV	
	Nahia CAZALA	2006	64	Bordes sports	AIL	
	Clara VERGELY	2006	64	Bordes sports	PIV	
						35

Concernant le fonctionnement je tiens à remercier tous les acteurs et collaborateurs pour leurs compétences et leur engagement au quotidien :

Pour BORDEAUX :

Beatrice DELBURG en tant responsable de site et entraîneur principale et toute son équipe, **Romain ROUGIER** (préparateur physique), **Thibaut CASSAGNE** (préparateur mental), **Marc HOAREAU** (intervenant technique), **Lucile BRUXELLES** (intervenant technique) **Pierre RAYNE** (intervenant GB) et **Elioth NICOLAS** (intervenant stagiaire en préparation physique) et **Julia NORMAND** (intervenant technique du club de Mérignac)

Pour OLORON :

Olivier **MARIE MAGDELEINE** et son équipe, **Lionel DARRIEUTORT** intervenant technique salarié du club de Nousty, **Jean PREUX** professeur d'éducation physique en charge de la préparation physique en coordination avec **Romain ROUGIER**

Pour ANGOULEME :

Lucile BRUXELLES et son équipe **Julien GAMBIER** intervenant technique salarié du comité 16, **Sandrine BOY** intervenante en préparation physique en coordination avec **Romain ROUGIER**, salarié du club du GOND PONTOUVRE et **Aymeric EDOUARD** stagiaire en préparation physique, étudiant STAPS à POITIERS Antenne à ANGOULEME.

Pour information, le site d'Angoulême aura été en travaux trois ans mais ...la fin approche ! Si les conditions ont été difficiles pendant toute cette période, nous imaginons à présent que les joueuses du pôle espoir vont pouvoir profiter de la rénovation des gymnases. Cela permettra de réduire considérablement les temps de déplacements inter-sites. Merci à toute l'équipe pédagogique en EPS de laisser au pôle espoir toute sa place au sein de l'établissement et en octroyant de nombreux créneaux au sein des installations sportives du lycée et du collège.

Concernant le suivi médical je remercie aussi l'engagement et le professionnalisme des Docteurs **LISE** et **ROBINO** (Bordeaux) **Cathy PAPON** (Oloron) et **Florence QUILLET BALUTAUD** (Angoulême) et des kinés **Victor LABACI** (Oloron) et **David VIAL** (Angoulême) pour leur présence si importante sur les sites et le suivi des jeunes filles.

Toutes ces équipes **travaillent au quotidien pour accompagner le mieux possible** des jeunes filles qui poursuivent un projet à la fois ambitieux et contraignant. Au-delà de la dimension sportive, il reste essentiel d'assurer la qualité des interventions et d'apporter l'écoute au quotidien à des jeunes filles encore en construction. Je sais que les responsables de site passent beaucoup de temps à réguler et à interagir au-delà du handball pour que la vie en pôle soit le meilleur possible. Cette dimension d'accompagnement est première et je les remercie pour leur disponibilité au quotidien...et même le dimanche

Enfin je tiens à remercier les chefs d'Etablissement **Monsieur VERDIER** à Oloron (Lycée SUPERVIELLE, Collège Tristan DEREIME), **Monsieur PERRIER** et **Madame BRUXELLE** (Lycée et Collège Margueritte de Valois) à Angoulême pour leur soutien réel et leur intervention pour rendre les projets d'entraînement possibles en aménageant des emplois du temps si complexes à mettre en place.

Merci à **l'équipe dirigeante de la ligue Nouvelle Aquitaine** d'assurer en partenariat avec **tous les acteurs (Fédération, Région)** des moyens pour bien fonctionner.

A ce titre, lors des périodes de confinement le maintien d'activité d'une bonne partie du staff a été précieuse pour « entrainer » à distance les 48 athlètes du PPF F. Le travail colossal produit par Romain ROUGIER a largement contribué à maintenir les progrès physiques et la motivation des jeunes. Thibaut a pu quant à lui continuer de travailler avec les athlètes à distance dans la dimension mentale tant individuel que collective.

Le lien maintenu entre les responsables des sites et leurs athlètes a été un enjeu essentiel pour éviter le décrochage tant scolaire que sportif. Merci à eux pour leur créativité et leur conscience professionnelle.

D'un point de vue sportif, nous avons pu, lors de cette saison maintenir un stage pour l'excellence au sein du club de La Rochelle. Merci au club pour son accueil et à **Laurent GRAMMONT** et **Benoit DURAND** en particulier pour nous avoir aidé à programmer ce stage dans des conditions difficiles dues au COVID 19. Merci à **Martine DILLEMBOURG** pour sa disponibilité et son action de terrain qui a rendu possible ce stage. Merci à **Thierry VINCENT** et au Club de Celles sur belle pour nous avoir permis de mettre en place une opposition de travail importante pour le site. **Côtoyer le professionnalisme** est l'un des objectifs du site et Thierry tout comme l'était Pablo MOREL avant lui est un véritable partenaire, expert, qui soutient le pôle espoir de Nouvelle Aquitaine.





« **Les résultats individuels qui sont, je le rappelle, la genèse et la fonction essentielle d'un pôle, ont été très bons cette année.** » comme l'indique mon collègue du PPF Masculin Patrick PASSEMARD ! Cette situation est identique en féminin.

Du point vu des sélections nationales, **Phellys KIBUEY** (Mérignac), **Zaliata MLAMALI** (Mérignac) et **Albane FRACHON** (Côte Basque) ont participé aux stages de la **sélection junior**. Elles sont toutes les trois dans la concurrence pour participer aux compétitions internationales de l'été.

En ce qui concerne les plus jeunes, **Ylana RICHARD** (Aunis la Rochelle), **Lylou BORG** (Mios) et **Louane TEXIER** (Celles sur Belle) ont été retenues lors des regroupements **France jeune**. Espérons pour elles, qu'elles seront retenues pour participer à des compétitions internationales cet été aussi. **Lina COLINOT** et **Lylou BORG** ont été sollicitées pour un stage **BEACH HANDBALL en Corse**. *(Enfin elles ont passé leur semaine à l'hôtel les pauvres car elles étaient pas contacts...toute une histoire et bien des frustrations pour ces jeunes filles ...)* Bref Le Covid et son lot de difficultés....



Maelle CAILLAUD, Ylana RICHARD, Phellys KIBUEY, Zaliata MLAMALI, Albane FRACHON et Julie ABADIE au

**SN U18 en février 2021 à la Maison du Hand
GENERATION 2003/2004**



Enola BORG, Lylou BORG, Louane TEXIER, Ylana RICHARD, Romane LELONG et Lina COLINOT au

**SN U16 en août 2020 à la Maison du Hand
GENERATION 2004/2005**

Malgré les périodes de confinements et les restrictions, le PPF Féminin a pu réaliser les deux stages **d'évaluation des sites accession**. Ils se sont déroulés sur le CREPS de Bordeaux du 21 au 23 octobre 2020 (36 joueuses) et du 7 au 9 avril 2021 (28 joueuses).

Ces stages ont pour objectif de faire « avancer » les jeunes filles sur les contenus collectifs en défense et les orientations de la **Direction Technique Nationale**. L'encadrement est assuré par Beatrice, Olivier et Lucile. Toutes les oppositions sont filmées et à disposition des joueuses. Merci Lucile pour ce travail indispensable qui permet de donner à chaque acteur du PPF une visibilité des actions menées et le niveau de jeu des joueuses en formation. Cette année Jérôme BRIOS a accompagné lors de ce stage deux jeunes arbitres du **PPF Arbitrage**. Son travail de terrain, d'utilisation des oreillettes en séances d'entraînement a permis la mise en place d'un stage de grande qualité pédagogique. Merci Jérôme !



*Collectif pôle espoir sites accession avril 2021
Génération 2005/2006*

Pour compléter les évaluations, le site excellence a accueilli en son sein et pendant 2 jours, 9 joueuses nées en 2005 pour « partager » des temps d'entraînement avec le groupe excellence. Cette expérimentation mise en place pour s'adapter au « contexte » COVID et en l'absence de compétitions références (Inter pôles et inter ligues) pour mieux évaluer les joueuses a été une expérience « concluante ». Tant les joueuses que les cadres ont apprécié ces temps de travail. **Nous envisageons de renouveler l'expérience en vue d'un plus grand rapprochement entre les sites accessions et le site excellence.**

Bien évidemment l'annulation des inter-pôles et des inter-ligues sont « préjudiciables » pour la formation des jeunes qui ont besoin pour se construire de temps de compétitions références. Pour ce qui est du passage de l'accession à l'excellence, les temps cumulés de stages et d'évaluations sur site nous permettent de faire des choix « objectifs ». Néanmoins, l'absence totale de championnat cette année reste « très préjudiciables » pour toutes les joueuses du PPF F.

12.2. Le recrutement du pôle espoir féminin

Une seule circonstance d'inter-comité a pu être réalisée. Le 20 septembre 2020 pour les départements du 40, 47, 16, 17, 24, 86, 87, 79, 23, 19 et le 10 octobre pour ceux du 33 et 64.

Lors de ces deux circonstances une première évaluation de la génération 2007/2008 a pu avoir lieu. Pour autant, tout le reste du parcours, « **stage potentiel accession** » inclus a dû être annulé.

En remplacement et pour assurer le renouvellement des effectifs en pôle espoir **4 CPS** de secteur ont été programmés.

- Le 20 mars à **Anglet** Départements du 64 et 40
- Le 21 mars à **Pessac** Départements du 33 et 47
- Le 27 mars à **St Yrieix** Départements du 16, 87, 24, 19, 23
- Le 28 mars à **La Mothe Saint Héray** Départements du 17, 79, 86

Toutes ces journées ont été animées et coordonnées par Beatrice DELBURG, Romain ROUGIER (qui a testé physiquement l'ensemble des joueuses) et les responsables de sélections départementales qui ont pu être présents lors de ces circonstances exceptionnelles. Merci à tous ceux qui ont pu se rendre disponibles.

Ces opérations ont permis de « sélectionner » 42 joueuses pour participer au concours unique qui s'est déroulé sur le CREPS de Bordeaux **le vendredi 16 avril 2021**.

Tout ce programme nous permet d'intégrer en pôle espoir les meilleurs profils « **connus** » de la génération 2007. Nous savons qu'un travail de détection de cette même génération devra être réalisé pour la saison à venir tant nous avons conscience du caractère aléatoire de notre « **revue d'effectif** » cette année. Nous avons cependant fait en collaboration avec les responsables de sélections départementales le mieux et le plus possible dans un contexte si complexe ! **Je profite de ce bilan pour remercier mes collègues en département pour leur travail INDISPENSABLE de terrain qui assure le bon renouvellement du pôle espoir.** Cette tâche et cette fonction régalienne a été selon moi trop souvent « négligée » lors des dernières olympiades, et ce, sur tout le territoire national. La réforme des PPF a eu pour effet, avec la mise en place des inter-comités territoriaux de « revaloriser »

cette fonction. La Nouvelle Aquitaine s'est largement emparée de cette transformation territoriale et je reste convaincue que des progrès significatifs ont été réalisés sur cette olympiade en termes de détection. La prochaine Olympiade doit nous permettre de poursuivre le travail entrepris en étant à la fois plus « **créatifs** » et « **pragmatiques** » dans les procédures de détection. Cela passe selon moi par **une approche différenciée des bassins** de recrutement dont **les frontières de départements doivent être dépassées**. Un plus grand travail collaboratif entre les cadres des départements « limitrophes » pourrait probablement faire converger les intérêts tant techniques qu'économiques.

La réforme des Inter comités initiée par la Direction Technique Nationale sera l'occasion de construire un modèle adapté à nos ambitions et à nos moyens. La position de la direction technique nationale qui laisse à chaque territoire de la souplesse et de la singularité dans l'approche de cette réforme est une véritable opportunité pour que notre territoire puisse se réinventer dans ce secteur d'activité. Une approche transversale des événements territoriaux doit demain faire se rencontrer tous les acteurs du handball qu'ils soient de l'arbitrage, du développement ou de la formation des entraîneurs.

Ma conviction est que la réflexion devra être partagée entre **les élus de comités** départementaux, **leurs techniciens** et **les élus de la ligue Nouvelle Aquitaine** qui porte le PPF Féminin et son pôle espoir en particulier.

12.3. La structuration du PPF et des clubs Pros

Les clubs de haut niveau de notre territoire ont cette année continué de se structurer. Les deux entités qui se dégagent sont bien entendu **le club de Celles sur Belle D2 VAP** et **le club de Mérignac** qui évolue quant à lui en LBE.

Déjà engagés dans une démarche de structuration l'année dernière, les deux clubs ont présenté à la Direction Technique Nationale et aux services déconcentrés de l'Etat une demande d'ouverture de centre de formation agréés. Les deux clubs ont obtenu un avis « favorable » sous réserve du respect du cahier des charges pour la saison à venir.

Bien évidemment, cette évolution est une véritable opportunité pour notre territoire. L'absence de structure de formation en Nouvelle Aquitaine a engendré depuis plusieurs années la « fuite des talents » dans d'autres régions.

Bien évidemment, les joueuses de talents que nous intégrons dans nos structures sont sollicitées par un recrutement national. Les centres de formation implantés sur le territoire national sont dans leur recrutement en concurrence. La localité et le parcours de formation des joueuses après le pôle espoir est un choix personnel. Chaque joueuse sollicitée décide de sa destination. Cette année les joueuses en sortie d'excellence ont été largement sollicitées.

Aussi, **Albane FRACHON** (2003) intégrera l'an prochain le **centre de formation de Nantes**, **Zaliata MLAMALI** (2003) celui de *Metz Handball*, **Phellys KIBUEY**, **Julie ABADIE**, **Eva DESIRLISTE** (2003) celui de *Mérignac* (sous réserve d'ouverture) **Maelle CAILLAUD** (2003) celui de *Celles sur Belle* (sous réserve d'ouverture)

Emma SEDIKKI (2002) et **Nahia MALHARIN** (2003) vont rejoindre le club de D2 de *Rennes*.

L'ouverture de ces nouvelles structures sur notre territoire est le fruit d'un important travail des équipes dirigeantes des clubs et de leurs cadres respectifs : **Jean Etienne MATTIUZZO** pour Celles sur Belle et **Julia NORMAND** pour le club de Mérignac.

Je remercie **Alexandre ZAUG**, **Raphael BENEDETTO** et **Pascal MORGANTI** pour leur engagement dans ce dossier coté Mérignac, **Fred VIGNIER**, **Jean Marie MORRISSET** et **Thierry VINCENT** pour le club de Celles sur Belle.

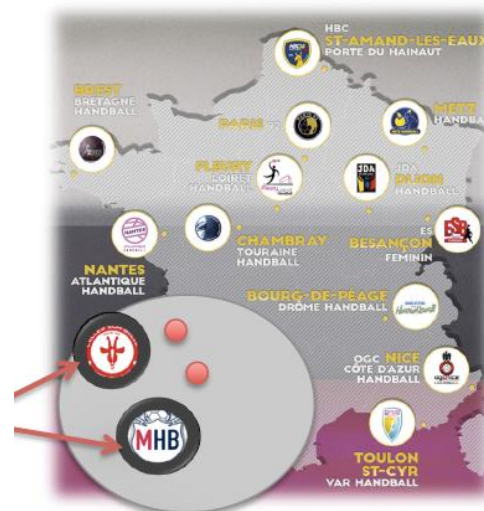
Ces structures qui parachèvent la formation des meilleurs potentiels avant d'intégrer le professionnalisme sont essentielles pour stabiliser une équipe de haut niveau. Je souhaite à ces deux entités « singulières » d'attirer à leur tour les **meilleurs profils nationaux**.

La situation géographique du club de Mérignac accolé au site d'excellence fait de cette structure un partenaire privilégié du pôle espoir. La mise à disposition du cadre référent (Julia NORMAND) par le club est un gage de collaboration qui permet aux filles de l'excellence une opposition de qualité deux fois par semaine et aux jeunes du centre de formation de profiter des installations du CREPS ainsi que d'un suivi médical adapté à la pratique intensive.

Néanmoins, la volonté du pôle étant d'être partenaire de tous les clubs Néo Aquitains, nous continuons de travailler et de collaborer avec le club de Celles sur Belle en organisant des rencontres régulières. Le club de Pessac reste lui aussi un partenaire important. La saison particulière du COVID ne nous a pas

permis de réaliser l'ensemble des actions programmées cette année. Pour autant, nous serons dès la saison prochaine dans cette logique partenariale qui fait notre identité. Notre stage annuel de préparation des inter-pôles aura navigué à Anglet, Celles sur Belle, La Rochelle ...quid de la prochaine destination... ?

*CFCP en cours de
labellisation pour la
saison 2021/2022*



12.4. La structuration du PPF et des clubs Pros

A l'échelle de l'olympiade, la réforme du PPF et la refonte de la région semble avoir été une opportunité pour le pôle espoir. La logique pyramidale du passage de l'accession à l'excellence conjointement à la fusion de trois régions assure en toute logique un meilleur niveau des joueuses qui sont retenues in fine.

L'implantation des sites répond très légitimement au vivier possible par département. Néanmoins, retenons que sur cette olympiade se sont les joueuses issues de l'ex Poitou-Charentes qui se sont distinguées. Ce n'est pas donc pas forcément là où il y a le plus de licenciées que les meilleurs profils émergent ...Gardons en tête que la détection doit être réalisée dans tous les recoins de notre territoire ! D'un point de vue personnel, je reste attentive et au plus près de l'ex territoire du limousin, de ses cadres et élus, pour garder la vigilance sur le maillage territorial depuis la mise en veille du site de St Junien. Je sais que la prochaine olympiade permettra de réajuster les projets pour que de nombreuses jeunes filles de talents rejoignent le site d'Angoulême.

De mon côté, j'ai conscience que le PPF est une énorme machine où chacun à son niveau apporte sa pierre ! C'est dans cet état d'esprit qu'il nous faut poursuivre notre structuration. Au-delà du renouvellement des équipes de France, le PPF doit être un levier de développement du handball féminin pour que les salles se remplissent à nouveau, que les petites filles rêvent de médailles en se licenciant dans les nombreux clubs de notre région qui pratiquent le hand à 4 ...et ce, dès le plus jeune âge !

Cette année les deux équipes de France seront une nouvelle fois aux Jeux Olympiques ... (enfin espérons qu'ils puissent se tenir...), nous savons tous que si les résultats sont là ...ce sera un formidable « booster » pour retrouver les licenciés (es) du hand-ball....

Françoise NICOLE
CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine

13. PPF MASCULIN

En préambule, l'ensemble du PPF est conscient d'avoir été, certes perturbé ...mais quelque part aussi privilégié dans ce contexte sanitaire mouvant, incertain, changeant, et que notre posture a été de toujours positiver et essayer de faire, de maintenir une activité dans le RESPECT TOTAL ET PERMANENT DE L'APPLICATION DES REGLES SANITAIRES AU QUOTIDIEN DANS LES STRUCTURES, OU DANS LES OPERATIONS PONCTUELLES DE DETECTIONS... PROTOCOLE STRICT, TESTS PCR SYTEMATIQUES 72 H AVANT, OPERATIONS SANS PUBLIC DES QUE LA REGLE ETAIT CELLE CI.

De la même façon, nous avons rappelé au quotidien et à chaque opération menée de la chance qui était celle des athlètes, par rapport à l'immense majorité qui elle a été privée d'activité le plus souvent.

13.1. Renouveaulement de l'Elite PPF Pôle Espoir Nouvelle-Aquitaine

13.1.1. Saison sportive 2020-2021

La saison sportive concernant le volant « détection et renouvellement de l'élite » a poursuivi la réforme territoriale à son échelle.

Le Pôle Nouvelle Aquitaine reste une structure administrative unique, portée par la Ligue, composée de 3 « Sites », pour sa troisième année d'existence sous ce format :

(2 sites accessions à Pau et Saint Yrieix la Perche et un site accession / excellence à Bordeaux-Talence).

Cette saison la structure a regroupé 57 Athlètes sur 4 années d'âge de la troisième à la terminale pour des athlètes nés cette année entre 2006 et 2003. (26 à Bordeaux, 16 à Pau, 15 à Saint Yrieix La Perche).

Le Pôle conserve au fil des années un recrutement de qualité, le recrutement pour la saison a été très délicat, surtout pour la génération 2005/2006, puisque le concours unique a été annulé en raison de la première vague de la pandémie

Concernant son fonctionnement je tiens à remercier tous les acteurs et collaborateurs pour leurs compétences et leur engagement au quotidien :

Pour Saint Yrieix : Sébastien Avril et Jonathan Roby, en remerciant le Club du LH 87 pour son partenariat à travers la mise à disposition de ce dernier.

Pour Pau : Arnaud Villedieu et son équipe (Xavier Sarrailh, Emmanuel Aletto en remerciant le Club de Billere pour son partenariat à travers la mise à disposition de ce dernier, Franck Vigneau)

Pour Talence : Cyril Gomes (préparateur physique), Loic Camberou (nouvel adjoint en remplacement de Charles Gaget, Marc Hoareau (adjoint), Thibault Cassagne pour l'accompagnement mental à la performance.

Concernant le suivi médical je remercie aussi l'engagement et le professionnalisme des Docteurs Laumont (Saint Yrieix) et Pouget (Pau) et des kinés Thibaut (Saint Yrieix) et Bitallou (Pau) concernant le suivi médical réglementaire et l'accompagnement hebdomadaire, ainsi que le partenariat avec l'ensemble des établissements supports

Merci à nos élus de nous avoir donné les moyens de ce bon fonctionnement. Mais d'évidence et je le répète chaque saison, le travail en staff, est un gage incontestable de qualité, et que l'équilibre entre engagement financier et fonctionnement actuel me paraît cohérent, dans le contexte actuel.

D'un point de vue sportif, et compte tenu de la crise sanitaire nous avons peu de repères mais de nombreux joueurs ont été sollicités et vont signer un contrat en CFCP de LIDL Starligue, à Limoges, Ivry, Toulouse, Chartres.

Les résultats individuels qui sont, je le rappelle, la genèse et la fonction essentielle d'un pôle, ont été très bons cette année. Je reviens une nouvelle fois sur la nécessité de se fédérer pour conserver nos meilleurs joueurs, en précisant que la « pompe » est amorcée puisqu'un de nos sortants va rejoindre le CFCP de Limoges qui devrait être labellisé suite à la visite du 4 Février.

Les clubs de Limoges et de Billere doivent bien évidemment, plus que jamais être nos points d'ancrage à l'élite du handball professionnel masculin en LNH, tout en espérant un retour à moyen terme d'un club de la

métropole bordelaise à ce niveau, qui semble émerger autour de Jean-Paul Onillon (ancien président de Paris Handball) et Philippe Gardent qu'il n'est pas utile de présenter.

Il est malgré tout important de noter que de nombreux anciens joueurs du Pôle Nouvelle-Aquitaine FONT PARTIE DE CES CLUBS

Billère : Adrian LOMBES, Mathéo CASTAING

Limoges : Denis SERDAREVIC,

A noter enfin que 2 Athlètes issus du site de Bordeaux sont sélectionnés en équipe de France moins de 19 : Servilien CLAIRE 2003 de l'ETEC et Imanol CARRERE 2003 de BRUGES pour préparer l'Euro U 19 de cet été en Croatie

- Pour cette fin de saison, pour les 2003, 5 athlètes ont signé avec des Centres de Formation LNH ; Imanol Carrere 2003 de Bruges vers Ivry, Servilien Claire 2003 de l'ETEC vers Toulouse, Enzo Coué 2003 de Lormont vers Chartres, Axel Boiste 2003 d'Aunis La Rochelle vers le LH 87, Nahel Nol 2003 du LH 87 vers Ivry, Romain Hernandez Pessac en contact avec le Club de Billere.
- Pour les 2004, joueurs auraient dû participer à des stages Nationaux d'évaluation de Beach : Enzo Nemery du club de Aunis La Rochelle, Alexandre Birkner du LH 87, Axel Etienne originaire du club de Saint Paul les Dax et actuellement à Billere.

Les points de vigilance et d'amélioration (accueil du dimanche soir et amélioration des emplois du temps à Saint Yrieix, qualité de la salle à Pau restent d'actualité.

D'autre part, le déplacement du site Nord Est de Saint Yrieix a été abordé et envisagé pour la seconde année consécutive, mais n'aboutit pas pour le moment, pour un problème de places d'internat sur Limoges...Il va devenir urgent de trouver une solution pour rapprocher ce site du club de Lidl Star Ligue afin de répondre au cahier des charges de la DTN.

Concernant le bilan général des pôles effectué chez les garçons concernant le renouvellement de l'élite et la professionnalisation, il reste stable voire en légère augmentation, le pôle nouveau aquitaine se maintient en très bonne position dans le paysage national au regard de sa situation « particulière » à savoir sans aucun club de haut niveau à proximité (exception nationale), au 4ième rang National au même niveau que PACA ;

Gageons que l'émergence du LH 87 et sa stabilisation en Lidl Star Ligue sur l'olympiade couplée à la Labellisation de son CFCP, la réelle montée en puissance du projet Bordelais, la stabilisation de Billere, permettront au Pôle de freiner l'exode de nos tous meilleurs joueurs à terme.

Les CPS de l'année et opérations de détection de « second filtre » de l'année Inter ligues (2006 cette année, 2007 la saison prochaine), qui n'ont pu être mis en place cette année pour les raisons que nous connaissons tous, doivent être repensés, ré inventés dès la saison prochaine afin que ces générations ne soient pas pénalisées à terme, **voire étendus sur l'ensemble du territoire**

1 Pour permettre de ré orienter les joueurs non identifiés à cause de la pandémie ou non rentrés au pôle en classe de 3°,

2 Améliorer sans cesse notre détection initiale. (Collaboration et mutualisation entre Ligue et Comités dans l'intérêt partagé de tous gagnant/gagnant)

Pour rappel, ce principe de fonctionnement **doit devenir incontournable avec l'aval de tous les acteurs Comités et Ligue**. Nous devons conserver et créer des outils, non seulement de suivis mais aussi d'accompagnements de joueurs détectables plus tard (CPS ou stages...). Pour créer un second filtre de détection en direction des néo licenciés ou athlètes à maturité tardive.

L'orientation du Pôle sur 4 ans de la troisième à la terminale de 14 à 18 ans, avec un cycle d'évaluation et de détermination sur les deux premières années 3ème et seconde, reste une nécessité.

Le rajeunissement de la détection rend cette opération délicate, car il augmente de façon importante le taux de renouvellement chaque année (entre 30 et 40 %) il faut qu'ensemble Ligue et Comités, nous poursuivions nos efforts par souci de meilleure rentabilisation de nos moyens.

Tous ces clignotants au vert ne doivent pas faire oublier un problème majeur :

Dans un contexte de professionnalisation forcée et avec la nouvelle politique de haut-niveau, du ministère mais aussi et surtout avec le nouvel interlocuteur que constitue **l'ANS Agence Nationale du Sport** au travers du **PPF**

2021-2025 (Projet de Performance Fédéral), filière où du point de vue de la DTN la présence d'un pôle Espoir par région est maintenue et validée à ce stade....

Le positionnement du pôle Excellence au sein du CREPS est affirmé mais il faudra rester vigilant en ce qui concerne la politique de décentralisation des Creps aux régions, en tout cas sur le patrimoine, et suivre de près la politique de Haut niveau qui sera pilotée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la prochaine Olympiade.

En tout état de cause, le principe de maillage le plus large et le plus tard possible doit rester un axe fort de l'organisation de la formation de l'élite, ce qui représente un challenge très complexe dans notre nouvelle région la plus étendue de France.

13.2. Détection en amont du pôle Nouvelle-Aquitaine

13.2.1. Saison Sportive

Tout d'abord je tiens à souligner l'engagement et la contribution active et essentielle de l'ensemble des professionnels impliqués à tous les niveaux (entraîneurs Clubs salariés ou bénévoles, CTF qu'ils soient de Ligue ou de Comités sans lesquels la détection ne serait rien).

13.2.1.1. Le recrutement du Pôle Nouvelle-Aquitaine

La décision de maintenir 3 Sites afin de mailler au mieux le territoire au regard de la répartition des licenciés à Bordeaux, Saint-Yrieix-La-Perche et l'implantation du site au Sud à Pau, après 3 années de fonctionnement, reste pertinente.

A ce sujet, le recrutement de cette saison a lui aussi été réorganisé...Plusieurs fois au gré des confinements déconfinement...reconfinement...nous a obligé à faire preuve d'inventivité, de réactivité ...et de pragmatisme pour permettre un recrutement fiable à minima, au regard du contexte.

La Phase 1 ANNULÉE par 2 FOIS : Une pré détection territoriale sur les deux tours régionaux Inter Comités à Cognac en novembre puis sur la CUB en janvier poursuivie par un stage territorial avec 50 joueurs encadrés par l'équipe PPF NA Garçons pour retenir une vingtaine d'athlètes pour le recrutement unique pour les 3 sites mi-mai de chaque saison. **ANNULE LUI AUSSI**

Deux stages de détection et d'accompagnement de l'année Inter Ligue (2^{ème} année moins de 15) avec possibilité de s'entraîner à proximité le mercredi sur les 3 sites pour affiner encore la détection de joueurs à maturité tardive ainsi que les IL. **ANNULÉS**

Cette phase a été remplacée par 3 journées d'évaluation à Limoges, Pau, Bordeaux, concernant 60 joueurs pour identifier 30 joueurs qui ont participé à la nouvelle phase 2, grâce au travail préalable des acteurs du réseau au plus près des Clubs (CTF et/ou responsables de sélections départementales) sans lesquels il aurait été IMPOSSIBLE d'établir une liste Initiale.

Phase 2 : Un concours unique organisé sur Bordeaux mi- mai avec 30 Athlètes choisis et identifiés. 20 à 25 d'entre eux seront retenus pour intégrer un des 3 sites. **RE ORGANISÉE EN DEUX JOURNÉES, UNE PAR ANNÉE D'ÂGE LE 15 AVRIL POUR LES 2006, LE 16 AVRIL POUR LES 2007.**

Phase 3 : **Maintien ou pas d'un troisième filtre le mercredi 5 ou 12 Mai ...En questionnement**

NOTA BENE : Dans ce contexte très particulier et au combien fluctuant et complexe..... Je tiens à remercier une nouvelle fois CHALEUREUSEMENT tous élus bénévoles d'avoir mis à disposition dans le cadre de leur activité, les professionnels de l'activité acteur principaux du travail de détection (Club, Comités, Ligue), car seul ce type de travail collaboratif de tous les acteurs pourra nous permettre de continuer à avoir une détection de qualité qui est la condition sine qua none de la réussite du Nouveau Territoire dans le renouvellement de l'élite.

Rappel : Depuis l'an dernier et pour la future olympiade, il est acté que le recrutement final (Phase 2) s'organisera désormais sur INVITATION ET PROPOSITION DE LA PART DU GROUPE DE PILOTAGE DE LA DETECTION.

En effet le nombre de candidatures croissant de façon exponentielle, il est impossible pour effectuer une sélection qualitative d'inviter tous les candidats au concours.

13.2.1.2. La détection en Nouvelle Aquitaine

L'organisation mise en place depuis 2017, permet d'alimenter de façon satisfaisante le Pôle Espoir.

Les opérations mutualisées des IC NA, du Stage Territorial sont des outils efficaces, rentables, permettant au dispositif de fonctionner, à noter qu'une réflexion est engagée à l'échelle Nationale sur l'organisation et la structuration des IC.

Cependant quelques points de vigilance méritent d'être signalés pour toujours avoir comme ambition de rendre ce dispositif d'être plus performants :

1 Améliorer le « second » filtre de détection de la seconde année moins de 15 à l'échelle départementale.

2 Réfléchir au « pourquoi » et en « conséquence » au comment « mieux » détecter surtout dans les bassins à grand nombre de licenciés. Comment lier quantité et qualité

3 Porter une vigilance accrue sur les joueurs nés en fin d'année (dernier trimestre) ...Car, de façon factuelle il est établi que plus de 70 % des athlètes détectés et retenus sont des 4 premiers mois de l'année

4 Mettre en œuvre des « actions transversales ayant pour ambition de développer l'activité tout en détectant des athlètes non ou néo licenciés ...à travers le hand à 4, les zones rurales ou urbaines sensibles comme idée PRIORITAIRE EN LIEN AVEC LE PLAN DE RELANCE 2021 de sortie de Crise. Car l'accès à la Performance et Développement sont INTIMEMENT LIES. Et la relance passera d'abord par un retour et une affluence de licenciés...

5 Travailler de façon plus approfondie sur les contenus, le management des jeunes

Pourraient être des objectifs de la prochaine olympiade pour continuer à avancer et performer ...Au service de notre territoire en espérant que nos clubs « leaders » se maintiennent, continuent à se structurer.

13.2.2. Bilan Olympiade

Pour être synthétique, la réforme territoriale dans le domaine de la détection a plutôt été réussie :

- Nous avons conservé un maillage large avec des athlètes venant de tous les secteurs géographiques de notre nouvelle ligue
- La crainte qui pouvait être légitime concernant la fermeture du site de Poitiers n'a en aucun cas été préjudiciable à l'émergence des potentiels du Nord / Nord-Ouest. De la Nouvelle-Aquitaine
- L'équipe de détection territoriale PPF masculin travaille de façon collaborative et sereine

Les Points de vigilance et de progrès ont déjà été évoqués déjà dans le bilan détection

13.3. Collaboration avec les partenaires institutionnels

13.3.1. Saison Sportive

Je tiens à souligner que la mise en place de la Nouvelle Région a permis de tisser des liens de confiance et d'échanges réguliers avec nos partenaires institutionnels (Brice Rassineux pour la Région en charge des sports collectifs et Véronique Stéphan pour la DRDJSCS, le Creps), de présenter, d'argumenter et de défendre notre projet de renouvellement et d'accompagnement vers l'élite.

Cette collaboration est une réussite car elle a permis de dégager des moyens supplémentaires dans l'accompagnement des Pôles espoirs et de la détection.

13.3.2. Bilan Olympiade

A l'échelle de l'olympiade, le passage en région unique élargie, n'a pas pénalisé le PPF masculin qui a été reconnu et aidé par les partenaires dans son fonctionnement VOIRE même valorisé

Toutefois il nous faudra être vigilant pour le pérenniser pour la prochaine olympiade

13.3.3. Perspectives 2021 - 2024 restent identiques aux constats de l'an dernier

- Concernant les aides et le financement : Incertitudes et vigilance concernant le positionnement de l'ANS vis à vis du renouvellement de l'élite
- Quel rôle de l'état ?
- Le renouvellement des élites qui est déjà porté majoritairement par les territoires va t'il devoir être porté localement ?
- Quelles politiques Quelles priorités à la sortie de la crise sanitaire ?

Patrick PASSEMARD.
CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine

14. FEMINISATION

L'ensemble des actions programmées pour la saison 2020-2021 n'a pu se réaliser en lien avec le contexte sanitaire actuel.

Nous travaillons actuellement sur le plan d'action 2021-2022 où nous souhaitons sur la période d'octobre-novembre renouveler le séminaire autour des dirigeantes.

Nous vous tiendrons informés des actions dès la possible mise en place de ces dernières.

Valérie DUPIN

15. ITFE

Dans le contexte de crise sanitaire, nous avons su pour cette année 2020-2021 poursuivre et rendre pérenne notre service formation. Nous avons proposé des parcours modulaires avec des temps distanciels plus importants voire des parcours 100% distanciels. De nouveaux modules ont également été proposés sur le volet dirigeant et sur des modules à thème à destination des entraîneurs. Nous avons lancé deux titres de formation à finalité professionnelle, le TFP4 « éducateur de handball » et le TFP5 « entraîneur de handball » avec l'ouverture à l'apprentissage en partenariat pour le TFP4 avec le CFA du CREPS de Poitiers et pour le TFP5 avec le CFA de l'IFFE FFHB. Nous avons accueilli pour ces deux parcours 23 stagiaires dont 16 sont des apprentis. L'ensemble des structures a été accompagné dans ce projet d'emploi.

Dans la continuité de la saison dernière, l'organisme de formation a poursuivi de façon centralisée l'intégralité des inscriptions, des facturations, des convocations c'est-à-dire toute la gestion administrative, financière et communication en s'appuyant pour cette saison sur le lancement d'un outil dématérialisé adapté à un organisme de formation.

Notre guide de formation 2020-2021 régulièrement mis à jour a été étoffé d'un Vademecum afin de rendre plus accessible et compréhensible cette nouvelle architecture des formations parfois encore complexe et méconnue par les licenciés. Nous avons aussi élargi notre communication via la présentation des formations en ligne à travers l'outil de campus. Nous savons que cette organisation a nécessité un accompagnement. Des problématiques techniques sont apparues et nos services ont à chaque fois menés un accompagnement pour résoudre le problème.

Ci-dessous le détail du nombre de stagiaires, du nombre de clubs, du nombre de sessions par module proposé :

BILAN INSCRIPTIONS STAGIAIRES PAR SESSION										
MODULES ASSOCIATIFS (au 15 avril 2021)										
	n° CD et session	Volume hor	Date de la session	Lieu	Nb Total Stagiaires	Nb de clubs représentés	F	G	Bénévole	Salarié
ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS	CD19	5 sessions 25h/session Total: 125h	18 octobre 2020	Objat	4	2	2	2	4	0
	24-1		25 oct 2020	Périgueux	8	6	1	7	8	0
	24-2		6 oct, 20 oct 12 nov et 20 nov 2020	Périgueux Classe virtuelle	8	4	4	4	8	0
	47		17 oct, 3 nov, 24 nov et 1er décembre 2020	Marmande Classe virtuelle	4	3	1	3	4	0
	79-1		2 déc, 11 déc 2020 et 11 janvier 2021	Classe virtuelle	2	1	0	2	2	0
	TOTAL ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS				26	16	8	18	26	0
	ASSURER INTEGRITE ET SECURITE PRATIQUANTS	24	5 sessions 15h/session Total: 75h	2 et 3 décembre 2021	Classe virtuelle	13	8	4	9	13
33		11 octobre 2020		Mérignac	9	5	2	7	9	0
40		22 et 29 novembre 2020		Classe virtuelle	11	5	4	7	11	0
47		3 et 5 décembre 2020		Classe virtuelle	3	2	1	2	3	0
79		26 et 30 novembre 2020		Classe virtuelle	5	4	3	2	5	0
TOTAL ASSURER INTEGRITE ET SECURITE DES PRATIQUANTS				41	24	14	27	41	0	

BILAN INSCRIPTIONS STAGIAIRES PAR SESSION										
MODULES Ligue										
	SESSION	Volume horaire/ Nbre Session session	Date de la session	Lieu de formation	Nbre clubs représentés	Nbre Total STAGIAIRES	F	G	Bénévole	Salarié
Participer à l'élaboration et la gestion de projet	100% distanciel	1 session 20h	30 mars, 24 avril 11 mai, 25 mai et 30 juin 2021	100 % classe virtuelle	6	6	2	4	5	1
FORMER DES JEUNES		125h	6 janv, 20 jan, 3 fév 16 fév, 24, fév 24 mars et 6 avril	Classe Virtuelle	10	11	3	8	8	3
AGIR DANS * MILIEUX SOCIO		1 session 10h	25 janvier 2021 28 janvier 2021	Limoges	1	1	0	1	1	0
TUTEUR MAITRE d'APPRENTISSAGE	TITRE 4	2 sessions 21h/session	CV 1 - 8 février prés 13 février CV2 - 24 mars	Gond Pontouvre	10	7	1	6	7	0
	TITRE 5		CV 1 - 22 mars prés 27 mars CV 2 - 21 avril	Talence	7	11	2	9	11	0
	TOTAL					17	18	3	15	18
ENTRAINER DES JOUEURS ET DES ARBITRES JOUEURS	16	4 sessions 10h/session	11 janvier 2021	Classe Virtuelle	7	11	1	10	11	0
	33		12 janvier 2021	Classe Virtuelle	8	10	4	6	10	0
	64		22 janvier 2021	Classe Virtuelle	6	6	3	3	6	0
	86		14 janvier 2021	Classe Virtuelle	9	13	2	11	12	1
	TOTAL					29	40	10	30	39
FAIRE VIVRE UNE ECOLE D'ARBITRAGE 100 % classe virtuelle	100% distanciel	2 sessions 15h/session	11 février, 11 mars 15 avril et 20 mai 2021	100 % classe virtuelle	6	8	1	7	8	0
			16 février, 16 mars 12 avril et 10 mai 2021	100 % classe virtuelle	10	10	2	8	1	9
	TOTAL					15	18	3	15	9
OFFICIEL DE TABLE	33	10 sessions 9h/session	1er stage 25 sept 2020	Mérignac	4	8	1	7	8	0
	33		1er stage 23 oct 2020	Mérignac	6	10	3	7	10	0
	sess° 1		1er février, 22 fév et 8 mars 2021	100 % classe virtuelle	7	9	2	7	9	0
	sess° 2		8 février, 15 mars et 29 mars 2021	100 % classe virtuelle	5	6	4	2	6	0
	sess° 3		1er mars, 22 mars et 26 avril 2021	100 % classe virtuelle	7	8	4	4	8	0
	sess° 4		4 mars, 8 avril et 22 avril 2021	100 % classe virtuelle	7	8	4	4	8	0
	sess° 5		8 mars, 29 mars et 19 avril 2021	100 % classe virtuelle	7	9	2	7	9	0
	sess° 6		15 mars, 8 avril et 22 avril 2021	100 % classe virtuelle	6	7	3	4	7	0
	sess° 7		13 avril 2021 + 2 autres dates	100 % classe virtuelle	7	9	3	6	9	0
	sess° 8		27 avril 2021 + 2 autres dates	100 % classe virtuelle	9	9	6	3	9	0
	TOTAL					34	83	32	51	83
Créer les conditions à l'apprentissage		1 session 20h	15 et 16 mars 2021 + autre date	Talence	9	9	1	8	0	9
Mieux communiquer avec l'athlète		1 session 20h	31 mai et 1er juin + autres dates	à déterminer	6	6	0	6	0	6
Créer et entretenir un climat motivationnel		1 session 20h	3 et 4 mai 2021 + autres dates	à déterminer	4	4	0	4	0	4
PRISE DE PAROLE EN PUBLIC		1 session 21h	29 et 30 avril 2021 21 mai 2021	Talence Gond Pontouvre	3	3	0	0	0	3
ANALYSTE VIDEO		1 session 35 h	6 et 7 mars 2021 29 et 30 mars 2021	Talence Gond Pontouvre	15	16	0	16	0	16
TOTAL GLOBAL					149	215	54	158	163	52

L'ITFE a formé cette année 20-21 en totalité **282 stagiaires sur les parcours modulaires** et **23 personnes en cours de formation sur les titres professionnels en parcours continu** à date du 15 avril 2021.

La projection de 2021-2022 s'annonce être une année de relance dense d'adaptation au contexte et à la réglementation des organismes de formations.

Les équipes territoriales de l'ITFE sont disponibles pour préparer et accompagner le parcours de formation de chacun.

Finalisation des modules 19-20 et 20-21 :

- Finalisation des différents parcours de formations à destination des bénévoles entamés lors des exercices 19.20 et 20.21.
Pour rappel, les licenciés qui souhaiteraient obtenir une certification de la formation suivie, il est désormais indispensable de s'inscrire en ligne via le catalogue des formations.

Pôle administratif ITFE :

- Renforcement opérationnel de l'accompagnement administratif des bénévoles et des clubs : CAMPUS
- Accompagnement des financements des formations : OPCO, CPF...
- Un travail conséquent de paramétrage et de formation sur l'outil de gestion administratif et financier : Agate

Le Déploiement de la formation 21-22 :

- Relancer un nouveau parcours de formation continue du TFP4 ouvert à l'apprentissage pour les bénévoles, les salariés afin de répondre à la demande et aux besoins des clubs.

L'Educateur de handball

Titre à Finalité Professionnelle
Diplôme permettant l'obtention d'une carte professionnelle conformément à l'article L212.1 du code du sport

1 Mention / 1 métier de relance

Animateur des Pratiques Socio-éducatives et Sociétales

+

Module entraîner des jeunes

+

1 parcours de renforcement individualisé









- Formation Niveau 4 en alternance - Formation tutorée en alternance 354h de Formation en centre de formation et alternance 469 h de Formation en centre de formation et alternance en apprentissage	- Durée de la formation 14 mois - Tests de sélections Juin 2021 - Lancement du cursus Septembre 2021 - Etre titulaire du PSCI ou équivalent
---	--

Parcours de formation à destination des professionnels ouverts à l'apprentissage, en formation initiale et continue finançables par l'AFDAS, pôle emploi, le CPF...

Contact : 600000000.formationsffhandball.net

- Relancer des parcours de formations modulaires du TFP4 et TFP5 sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine et à destination des bénévoles de clubs.

Création d'un réseau d'accompagnement à la fonction employeur des clubs :

Nous nous engageons à :

- Conseiller sur le parcours de formation du futur professionnel
- Accompagner à la création et à la pérennisation de l'emploi
- Accompagner à la gestion de l'emploi
- Accompagner à la gestion du projet en transversalité avec le service aux clubs
- Accompagner aux financements de la formation et de l'emploi.

Observatoire de l'emploi/ Cellule de Veille

- Poursuivre la mise à jour et la consolidation des données liées à l'emploi sur le territoire
- Répondre aux besoins des clubs et l'évolution du handball de demain

Certification QUALIOPI :

- Certification qualité de notre organisme de formation par l'obtention du label qualité afin d'être éligible aux fonds de la formation professionnelle.
- Obligatoire à janvier 2022

C'est un enjeu essentiel pour le développement de notre institut territorial de formation et certifiera la qualité de nos formations, nos formateurs et de notre structuration.

L'équipe ITFE

VŒUX DES CLUBS

Club / Comité :	Objet du vœu :
HBC OBJAT	Supprimer la catégorie -17

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Trop de perte d'effectif pour les 18 ans qui passent séniors	Remettre du -18ans quel que soit le niveau de jeu : national, région, département

Avis du Comité concerné :	AVIS BD 06/05/2021 Après avis des commissions concernées
Comité 19 : Avis favorable	COC (M. Vire) : Avis défavorable, cela va à l'encontre du travail effectué par l'ETR, la COC, le BD et le CA sur la création de cette catégorie qui permet de monter le niveau de jeu afin de pérenniser nos équipes en championnat de France masculin. Avis du BD : Défavorable

Club / Comité :	Objet du vœu :
HBC OBJAT	Sur-classement des 2 ^{ème} année -15 avec avis Comité/Ligue sur dossier technique et physique pour les joueurs qui ne sont pas en structure.

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Si on remet la catégorie -18, il faut prévoir une accession possible pour les meilleurs jeunes 2 ^{ème} année-15ans, surtout pour les joueurs que nous aurions qui pourraient prétendre au niveau -18.	Sur-classement autorisé sur avis technique COMITE/LIGUE : un test physique + suivi sur un entraînement dans la catégorie -18 dans son club au un autre club.

Avis du Comité concerné :	AVIS BD 06/05/2021 Après avis des commissions concernées
Comité 19 : Avis favorable	COC (M. Vire) : Avis défavorable Avis du BD : Défavorable

Club / Comité :	Objet du vœu :
HBC SAINT PAULOIS- SPORTING HB ST PIERRE DU MONT-US TYROSSE-YHBC (6040018)-SASS HANDBALL 6040020 -US CAPBRETON HANDBALL	Extension de la validité de la licence 2020/2021 à la saison 2021 :2022

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Le contexte sanitaire des saisons 2019/2020 et 2020/2021 aura fait que la pratique du handball, notamment en compétition, a été rendue quasi impossible. La décision fédérale d'annuler les compétitions pour la saison en cours en est l'exemple concret. Les propositions formulées par la Fédération Française de Handball et la Ligue de handball de Nouvelle Aquitaine face à cette situation orientent leurs actions vers des gestes sur les parts collectées dans le cadre du renouvellement des licences pour la saison 2021/2022. Nous, clubs, exprimons clairement notre crainte de ne pas voir revenir une part importante de nos licenciés, notamment les licenciés âgés de plus de 16 ans. Par ailleurs, il nous semble évident qu'une part de nos adhérents vont demander, ou ont d'ores et déjà demandés le remboursement de l'intégralité du prix de leur licence	

Avis du Comité concerné :	AVIS BD 06/05/2021 Après avis des commissions concernées
Comité 40 : Nous transmettons à la Ligue Nouvelle Aquitaine.	SR (F. Berges) : Plusieurs aides sont proposées pour répondre à cette saison sans compétition. Les clubs doivent se positionner également sur leur action. Les licences sont valables jusqu'au 15 septembre 2021. Avis du BD : Défavorable

Club / Comité :	Objet du vœu :
HANDBALL CLUB SAINT PAULOIS - SPORTING HANDBALL ST PIERRE DU MONT-SASS HANDBALL - STADE MONTOIS HANDBALL - US CAPBRETON HANDBALL - US TYROSSE- YHBC (6040018)	Report des obligations de recyclage de diplôme pour les techniciens club

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
L'impact du contexte sanitaire des saisons 2019/2020 et 2020/2021 sur l'organisation des formations des techniciens est une réalité évidente. Malgré les efforts réalisés par la ligue pour maintenir des activités en distanciel, nombre d'action de formation n'ont pu se tenir, et une grande incertitude existe toujours sur les actions à venir. Pour autant certains de nos techniciens ont des obligations de recyclage qui leur incombent pour la saison courante. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, nous proposons que soient reportées d'une année les obligations de recyclage pour les techniciens concernés pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021	

Avis du Comité concerné :	AVIS BD 06/05/2021 Après avis des commissions concernées
Comité 40 : Nous transmettons à la Ligue Nouvelle Aquitaine.	SR (F.Berges) : Ce serait peut-être une solution afin que les recyclages 2019 et 2020 soient prioritaires. Avis du BD : des demandes et une réflexion sont en cours au niveau de la FFHB, et des propositions seront faites par la Ligue dans le cadre du plan de relance

Club / Comité :	Objet du vœu :
HANDBALL CLUB SAINT YRIEIX	Nombre de licences hors A autorisées en U17 Région Bassin / U18

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Afin de favoriser le maintien de plusieurs équipes d'un même territoire au niveau régional U17, nous souhaitons que le nombre de licences « mutations » soit commun à l'ensemble des catégories U17/U18 d'un même club. Ainsi, un club ayant son équipe fanion en U18 France et son équipe « réserve » en U17 Bassin sera limité, sur l'ensemble des FDME du week-end, à 5 joueurs. Et non plus à 8 (5 en U18 CF et 3 en U17 Bassin) comme cela est le cas actuellement. Cette proposition permet bien sûr d'éviter les possibles comportements déviants en termes de recrutement, en particulier dans les comités les moins fournis en termes de clubs, car il obligera les clubs à recruter avec un peu plus de parcimonie. Cependant, ce n'est pas l'objectif principal. L'idée n'est bien sûr pas d'empêcher, de manière égoïste, les jeunes de partir évoluer à un niveau plus important. Il est évident que les joueurs les plus intéressants sont voués à rejoindre l'équipe phare locale, ce qui leur permettra de continuer de progresser et de s'épanouir dans une structure ayant d'autres moyens. Il serait de plus utopique de penser que tous les clubs sont capables de proposer un niveau de structuration équivalent. Notre vœu sert donc l'émergence (et/ou le maintien) d'un pôle de performance local identifié, alimenté par les jeunes issus de la formation de ce club, et complété par les meilleurs éléments des clubs alentours. Au lieu de les voir partir en fin de -15 ou en première année de -17, pour évoluer en U17 Bassin dans un autre club, ils pourront participer à un projet régional au sein de leur club d'origine. Tout le monde s'en retrouve gagnant. Les clubs n'ayant pas la structuration nécessaire pour accéder au Championnat de France, voir au niveau U17 Élite, pourront se positionner en véritables clubs satellites pourront maintenir un niveau régional tous les ans, en alimentant leur équipe U17 par les jeunes issus de leur formation mais également en pouvant s'appuyer sur quelques éléments « cadre » une année de plus. Le club phare quant à lui laissera ainsi une place plus importante à sa propre formation dans son équipe réserve mais aura également plus de choix dans son recrutement pour l'équipe fanion, puisque les clubs de son territoire évoluant en région seront potentiellement plus nombreux. Suite page suivante	Ajout de cette clause aux articles 4.2.5.5 (Licences) et 4.3.1 (Division U17 Masculins) de l'annuaire Ligue

De plus, les futurs renforts de l'équipe évoluant au niveau national auront connu une voir deux années de niveau régional et seront donc plus à même de tirer leur épingle du jeu dans un effectif plus complet	
---	--

Avis du Comité concerné :	AVIS BD 06/05/2021 Après avis des commissions concernées
Comité 16 : Favorable	COC (M. Vire) : avis défavorable Avis du BD : Défavorable



RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER 2020

ANNEXE 1

[Plaquette de l'expert-comptable](#) (lien interactif document à télécharger)

ANNEXE 2

Rapport du commissaire aux comptes

- [Document 1](#) (lien interactif document à télécharger)
- [Document 2](#) (lien interactif document à télécharger)

16. RAPPORT DE GESTION 2020

Au début du printemps 2020, nous avons dû faire face à l'arrivée de la pandémie Covid-19 enclenchant un confinement généralisé et portant un coup d'arrêt brutal à une majorité de nos activités.

Les comptes 2020 sont affectés par les effets de la crise sanitaire du COVID-19, qui s'est rapidement transformée en crise financière et économique.

Dans ce cadre, la Ligue Nouvelle-Aquitaine a joué pleinement son rôle en apportant, notamment, son soutien et des aides financières auprès des clubs.

Ces aides, qui sont reprises en détail ci-dessous, représentent au global un effort financier pour la Ligue Nouvelle-Aquitaine de 263 220 €. Cela pèse bien entendu dans le résultat de cette année

- Aides aux licences : 156 558 €,
- Avoir sur les engagements : 89 180 €,
- Avoir sur les ré-affiliation : 17 482 €.

D'autre part, l'année 2020 est également marquée par la non-organisation de matchs de l'Equipe de France comme cela fut le cas en 2019 et en 2018, privant ainsi la Ligue de recettes supplémentaires.

De même, la diminution des recettes statutaires, du fait de la baisse du nombre de licenciés, est également à souligner.

Enfin, dans le cadre de l'arrêt de certaines activités, nous avons eu recours aux aides de l'Etat dans le cadre de la mise en chômage partiels des salariés.

Comme vous pourrez le constater, lorsque nous présenterons le détail des comptes annuels 2020, qui seront soumis à votre approbation, la quasi-totalité des postes comptables sont impactés par la crise Covid.

Notre résultat 2020 est déficitaire, à -112 336,75 €.

Un grand merci à tous les professionnels, les élus pour leur soutien et à toute l'équipe finance de la ligue.

Merci à monsieur Vincent BOYER pour son accompagnement précieux.

Notre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la conformité des comptes qui vous sont présentés.

Dans ce contexte de crise sanitaire, et même si l'espoir d'une reprise de l'activité rapide est attendu, les craintes financières et organisationnelles sont, elles, bien présentes.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision et tout renseignement complémentaire.

Régine HANDY Trésorière Générale
Bruno FLEURY Trésorier-Adjoint
L'équipe Finance de la Ligue

LES ACTIVITES 2020

- Accompagnement des clubs face à la crise sanitaire
- Service aux Clubs et Développement
 - Finalisation du Centre de Ressources pour les clubs.
- ITFE
 - Lancement du Titre 4 à finalité professionnelle : Educateur HANDBALL,
 - Déploiement de formations 100% virtuelle : Officiel de table, Joueurs Arbitres/Arbitres Joueurs,
 - Conception de modules pour le dirigeant 100 % virtuel avec un déploiement en 2021,
 - Mise en place du Titre 5 à finalité professionnelle : Entraîneur de Handball avec un démarrage de la formation en janvier 2021,
 - Accompagnement des clubs à la fonction employeur : gestion et démarches sur l'emploi, démarches de prise en charge des formations pour les apprentis, les contrats de professionnalisation en lien avec le lancement du Titre 4 : Educateur Handball.
- Administratif
 - Accompagnement des dirigeant(e)s sur les outils fédéraux.

Examen des comptes

La quasi-totalité des comptes ont été impactés par la crise Covid.

Ci-dessous une synthèse des variations.

Compte de Résultat 2020

Charges 2019	2 834 452	Produits 2019	2 939 009
Charges 2020	2 598 776	Produits 2020	2 486 439
Baisse des charges	-235 676	Baisse des Produits	-452 570
Résultat 2019	104 557		
Résultat 2020	-112 337		

Commentaires sur les variations des charges 2020 les plus importantes

Nous souhaitons neutraliser l'aide aux clubs COVID de 263 k€.

En neutralisant l'aide aux clubs, la baisse des charges nettes est de (-235,6 k€ -263 k€) = - 499 k€.

- Pas d'organisation de MEF en 2020 : - 179 k€,
- Facturation Licences – Baisse du Nbres de licenciés : - 138 k€,
- Baisse des autres charges : - 182 k€,
- Annulation des compétitions, des stages, décalage d'une partie des formations modulaires pendant les périodes de confinement,
- Seules les missions des Pôles et les temps de formations du Titre 4 ont pu se dérouler sauf lors du 1er confinement du 16 mars 2020 au 11 mai 2020.

Commentaires sur les produits 2020 les plus significatifs

Comme pour les charges, neutralisation des aides Covid (Urssaf et Chômage Partiel).

En neutralisant, ces aides, la baisse des produits est de (-453 k€ -28 k€) = - 481 k€.

- Pas d'organisation de MEF en 2020 : ... - 263 k€,
- Baisse des recettes statutaires : - 222 k€,
- Baisse du pacte de développement : - 12 k€,
- Variation des autres produits : - 24 k€,
- Subventions 2020 : + 15 k€,
 - Aides à l'emploi : + 5,1 k€
 - Aides aux projets + PPF : + 10 k€
- Produits 2020 exceptionnels
 - Subvention de 2018 : + 25 k€.

17. Résultat Financier : Compte de résultat 2020

Les comptes annuels qui vous sont présentés font état **d'un résultat déficitaire de 112 336.75 €.**

Il viendra diminuer le compte 106880 : Réserves diverses.

REALISE 2020 – REALISE 2019

Comptes de produits

NATURE DES PRODUITS	REALISE 2019	REALISE 2020	ECART REAL2020/REAL 2019	% du poste par rapport au total réalisé 2020
Produits Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	1 905 974	1 683 539	(222 435)	67,71 %
Activité Engagements Equipes, Formations ITFE, Inscript°PPF)	172 164	201 218	29 054	8,09 %
Inscription frais inscription ITFE Module associatif	15 250	14 145	(1 105)	0,57 %
Manifestations MEF	150 887		(150 887)	0,00 %
Produits des activités annexes (Mise à disposition des prof ligue+Amendes)	68 107	61 300	(6 806)	2,47 %
SELECT	21 915		(21 915)	0,00 %
Partenariat (HYUNDAI+ARIANE BUREAUTIQUE)	5 000	1 500	(3 500)	0,06 %
Subventions, CR-ANS	163 867	197 030	33 163	7,92 %
Subvention Secteur Marchand (MEF)	65 000		(65 000)	0,00 %
Subvention Aide à l'emploi (CR-ANS-Etat)	32 804	37 939	5 135	1,53 %
Subvention Aides aux sportifs HN	34 300	30 500	(3 800)	1,23 %
Aide Fédérale -Pacte de Développement	199 104	186 800	(12 304)	7,51 %
Transfert de Charges (CP+REMB URSSAF)		27 969	27 969	1,12 %
Autres Produits (partenariat, P. Financiers, transfert de charges, reprise prov)	104 638	44 500	(60 138)	1,79 %
TOTAL DES PRODUITS	2 939 009	2 486 439	(452 570)	100%
RESULTAT EXERCICE	104 557,08	(112 336,75)		

Evolution des comptes de produits

Les impacts 2020 les plus importants par rapport à 2019 sont :

Licences – Mutations- ré affiliation :

- Une baisse du nombre de licenciés de 24 % - impact en saison comptable et non en saison sportive soit : - 10 633 licenciés,
- Ajustement de la facturation en décembre 2020 avec une photo au 30/11/2020 : 32 959 licences.

Les recettes Engagements, Formation, Inscriptions PPF

- Nous affichons une augmentation des engagements. Il est simplement dû à la constatation de 100% sur 2020 des engagements d'équipe et pas d'application du Cut off. Les engagements ont été remboursés en totalité sur 2020. L'impact est de + 59 k€ dans les produits,
- Les autres variations viennent du fait des annulations d'inscription ITFE en lien avec le COVID.

Inscriptions des modules associatifs ITFE

- Ces formations sont portées par les comités. 90 % des inscriptions sont reversées aux comités. La ligue s'occupe de toute la gestion administrative et les demandes de prise en charge auprès de l'OPCO.

Manifestation MEF

- Pas d'organisation en 2020 : - 151 k€.

Produits des activités annexes

- Moins de mise à disposition, pas de compétition, en lien avec le COVID : - 7 k€.

Partenariat

- Partenariat avec Select et HYUNDAI non reconduit : - 25 k€.

Subventions :

- Subvention MEF : pas de match : - 65 k€.
- Subvention CR/ANS :
 - Plan d'action pour récupérer une subvention de 2018. Nous avons obtenu son versement sur 2020 : + 25 k€,
 - Aide sur les fiches actions : + 8 k€.
- Aide à l'emploi sur 2020 :
 - Chargée de développement : + 10 k€ embauchée en 11/2019,
 - Baisse des aides à l'emploi du CR : - 1.5 k€,
 - Baisse de l'aide de l'état pour le poste de communication : - 3.3 k€.
- Baisse des aides joueurs (ses) HN à cette somme est intégralement reversée aux familles.

Pacte de Développement :

- Aide Fédérale en baisse de – 12 K€.

Les autres Produits :

- Impact du chômage partiel du personnel administratif et de l'aide COVID de l'Urssaf : + 28 k€,
- Pas de MEF (pas de sponsors) : - 47 k€,
- En 2019 nous avons vendu un véhicule : - 10 k€.

Comptes de charges

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2019	REALISE 2020	ECART REALISE2020/REALISE 2019	% du poste par rapport au total réalisé 2020
Achats Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	1 129 800	992 159	(137 641)	38,18 %
Achats (Bureautique - adm-marchandises -autres)	31 850	16 335	(15 515)	0,63 %
SELECT	28 099	0	(28 099)	0,00 %
S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)	94 401	5 145	(89 255)	0,20 %
Locations + Charges Locatives	148 026	99 716	(48 310)	3,84 %
Entretien (Bâtiments-Véhicules-Photocopieurs)	15 134	13 296	(1 838)	0,51 %
Assurance + frais divers (doc-colloque, formation,)	11 451	6 298	(5 153)	0,24 %
Honoraires (Expert Comptable, CAC, Médecin, Kiné)	37 892	33 694	(4 198)	1,30 %
Communication, Récompenses, Dons	13 259	4 301	(8 958)	0,17 %
Transports	5 195	0	(5 195)	0,00 %
Déplacements, Missions , Réception, Stages_Compétition_formation, Creps	299 289	132 155	(167 133)	5,09 %
Frais Postaux, téléphone, , Frais Bancaire, Cotisations	24 870	22 916	(1 954)	0,88 %
NATURES DES DEPENSES	REALISE 2019	REALISE 2020	ECART REAL2020/REAL 2019	% du poste par rapport au total réalisé 2020
Masse salariale (Salaires + Charges+Taxe sur Salaires)	601 237	651 283	50 047	25,06 %
Personnel Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités	116 079	87 821	(28 258)	3,38 %
S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)	38 109	30 257	(7 852)	1,16 %
Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)	11 770	6 041	(5 730)	0,23 %
Aides Projets COMITES	65 800	63 675	(2 125)	2,45 %
Aides CLUBS (COVID)		263 220	263 220	10,13 %
Reversement des frais inscription ITFE Module associatif	15 250	13 695	(1 555)	0,53 %
Autres frais (charges exceptionnelles, impôts Société...)	44 821	49 550	4 729	1,91 %
Aides Sportif de HN	34 300	30 500	(3 800)	1,17 %
Dotations Amort + prov IFC +Provision Clients D	67 823	76 719	8 896	2,95 %
TOTAL CHARGES	2 834 452	2 598 776	(235 676)	100,00%

Evolution des comptes de charges

Les impacts 2020 les plus importants par rapport à 2019 sont :

Licences – Mutations – Ré affiliation

- Une baisse du nombre de licenciés d'environ 24%, impact en saison comptable et non en saison sportive. Facturation de la FFHB.

Achats bureautiques, Marchandises

- En lien avec les achats MEF de Boulazac : -15.56 k€.

Select

- Pas d'échange de marchandise – arrêt du partenariat.

S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)

- En lien avec le MEF : - 88 k€ (part EDF fédérale + EFFSPORT billetterie + Clip Colo MEF).

Locations + Charges Locatives

- Location du Palio MEF Boulazac : - 27 K€,
- Location Palais Beaumont AG FFHB : - 19 k€.

Communication – Récompenses

- Communication MEF Boulazac : - 6,9 k€,
- Mise en lumière des dirigeantes (pas possible en 2020) : - 2 k€.

Déplacements, Missions, Réception, Stages, Compétition, Formation, Creps

- Déplacement MEF 2019 : - 21 K€,
- Déplacement FFHB Projet SIRH +Sage X3 : - 9 K€,
- 2020 Pas Organisation des TQO : - 9 k€,
- 2020 Crise sanitaire, pas de compétition, pas de stage : -60 k€,
- 2020 Crise sanitaire, pas de déplacements ITFE, PPF, pas de CA, Réunions : - 63 k€,
- 2020 Crise sanitaire pas de réunions ligue en présentiel : - 5 k€.

Masse salariale

- L'augmentation de la masse salariale est dû à :
- Poste comptable : 12 mois en 2020 contre 4 mois en 2019,
- Chargée du développement : 12 mois du poste contre 2 en 2019,
- Embauche d'un CTF à partir de septembre 2020 : site Angoulême et Mission formation,
- Une chargée de développement en congés maternité : 6 mois sur 2020.

Personnel Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités

- Poste impacté principalement par le COVID, les périodes de confinement des structures Pôles et les décalages des modules de formation.

S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)

- Poste impacté principalement par le COVID, moins de prestataires pendant le confinement pour les structures des Pôles + pas de déploiement des modules de formation.

Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)

- Poste impacté principalement par le COVID, moins d'examen médicaux pour les joueurs et joueuses des pôles.

Aides CLUBS (COVID) :

- Aides aux licences : 157 k€,
- Avoir sur les engagements 2019-2020 : 17 k€,
- Remboursement des engagements 2020-2021 : 71 k€,
- Avoir sur les ré-affiliations : 18 k€.

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



MODIFICATION DES **S**TATUTS ET **R**EGLÈMENT **I**NTÉRIEUR

MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

18. MODIFICATION STATUTS LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE HANDBALL

Modification Statuts LNA – AG Ligue 2021

Pour être en conformité avec les statuts de la FFHB, supprimer la référence au règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage, la compétence disciplinaire en la matière étant désormais dévolue exclusivement à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, y compris en 1^{ère} instance.

Modification proposée :

Article 5 Exercice du pouvoir disciplinaire

Les procédures d'exercice du pouvoir disciplinaire à l'encontre des associations affiliées à la Fédération Française de Handball, le cas échéant des sociétés sportives qu'elles ont créées en application de l'article L. 122-1 du Code du sport, des membres licenciés de ces associations et sociétés sportives et des autres membres licenciés de la fédération, sont fixées par le règlement disciplinaire fédéral ~~et le règlement disciplinaire pour la lutte contre le dopage.~~



MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMMISSIONS 2021 - 2022

19. TEXTES REGLEMENTAIRES C.O.C. 2021-2022

19.1. ORGANISATION DES COMPETITIONS TEXTES REGLEMENTAIRES

19.1.1. Règlement général des compétitions régionales

19.1.1.1. Récompenses

- Chaque compétition régionale (championnat) est dotée d'une coupe ou d'un trophée
- Chaque compétition régionale moins de 17 et moins de 18 ans (championnat) est dotée de médailles et d'une coupe ou d'un trophée.
- Réservé
- Des médailles et des trophées sont attribués aux équipes victorieuses et finalistes de la compétition Régionale des moins de 15 ans.

19.1.2. Conditions d'engagement

19.1.2.1. Pour participer à une compétition régionale, les clubs doivent :

- être affiliés à la F.F.H.B. et à jour de leur ré-affiliation,
- s'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur, les règlements généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de handball, le règlement général des compétitions régionales, le règlement particulier de la compétition, les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) dans les domaines Sportif, Technique, Arbitrage, Jeunes Arbitres,
- être en règle financièrement vis-à-vis de la FFHB, de la ligue et du comité.

Les montants des droits d'engagement aux compétitions régionales sont fixés avant chaque saison par décision de l'Assemblée Générale Régionale. En cas de non-paiement, le Bureau Directeur de la Ligue peut procéder au remplacement du club défaillant.

19.1.3. Formule des compétitions – Qualification

19.1.3.1. Championnats

Les structures des championnats régionaux masculins et féminins sont données dans le règlement particulier des compétitions. Les modalités d'accession et de relégation propres à chaque championnat sont précisées dans les annexes sportives.

Deux équipes maximums d'un même club ou d'une même convention sont autorisées à jouer dans les différents championnats régionaux seniors d'un même sexe mais ne peuvent évoluer dans la même division.

19.1.3.2. Championnats, coupes et challenges – organisation des rencontres

Le calendrier des rencontres et la composition des poules sont établis par la Commission d'Organisation des Compétitions Régionales (COC) en collaboration avec l'ETR et la CTA.

19.1.3.3. Modalités de classement

- Points attribués :
 - Match gagné : 3 points
 - Match nul : 2 points
 - Match perdu : 1 point
 - Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20 pour un match d'une durée de 2x30 mn, 0-10 pour toutes les rencontres d'une durée inférieure).

19.1.3.3.1. En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre de barrage ou de qualification en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
- 2) En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
- 3) Si égalité après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir paragraphe 19.1.3.3.4).

19.1.3.3.2. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 5) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 6) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'assemblée générale régionale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

19.1.3.3.3. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 2) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts)
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 4) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale Régionale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

19.1.3.3.4. Déroulement jets de sept mètres (application du règlement fédéral)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4 :1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes ont effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16 :6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

19.1.3.4. Organisation des tournois

19.1.3.4.1. Attribution des numéros

Elle pourra avoir lieu soit par décision de la Commission d'Organisation des Compétitions, soit sur place par tirage au sort avant le début du tournoi.

19.1.3.4.2. Tournoi à quatre clubs (1.2.3.4)

Premier match : 1-2
Deuxième match : 2-3
Troisième match : 3-4
Quatrième match : 4-1
Cinquième match : 1-3
Sixième match : 2-4
Toutes les équipes jouent 2 matches à suivre

19.1.3.4.3. Tournoi à trois clubs (1.2.3.)

Premier match : 1-3
Deuxième match : 2-perdant du premier match
Troisième match : 2-vainqueur du premier match

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

19.1.3.5. Organisation des phases finales

La COC sollicitera un ou des clubs en fonction des règlements particuliers pour l'organisation des finales et finalités régionales.

Un cahier des charges sera établi pour chacune de ces finalités.

La COC proposera le ou les lieux choisis et les soumettra au Bureau Directeur pour validation.

19.1.3.6. Qualification

Les règles de qualification auxquelles doivent satisfaire les joueurs participant aux compétitions régionales sont définies par les règlements généraux de la F.F.H.B.

Les années d'âges autorisées à participer aux compétitions sont les suivantes :

- Championnats Régionaux masculins, joueurs de plus de 16 ans,
- Championnats Régionaux féminins, joueuses de plus de 16 ans,
- Les joueurs et joueuses de 16 ans inscrit(e)s sur les listes nationales de haut niveau, après accord conjoint, de la DTN et de la Commission Médicale Nationale (article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHB),
- Championnat Régional Jeunes masculins, joueurs de moins de 17 ans.
- Championnat Régional Jeunes féminines, joueuses de moins de 18 ans

19.1.3.7. Limitations

19.1.3.7.1. Pour les compétitions dont certaines phases se déroulent en tournois, le nombre maximum de joueurs (ses) par tournoi est de 14, avec 12 par rencontre sauf dispositions particulières.

19.1.3.7.2. Les limitations de licences pour les différents championnats (nationale 3 féminine, pré-nationaux, excellence et honneur masculins) sont les suivantes (au maximum par feuille de match et par équipe) :

- Un seul étranger titulaire d'une licence E,
- Trois licences B ou D, ou deux licences B ou D et une licence E.
- En Nationale 3 Féminine, Pré National, Excellence et Honneur Régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D
- En championnat -17 ans et -18 ans régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D

19.1.4. Contribution mutualisée des clubs au développement

Se reporter aux règlements généraux de la Ligue

19.1.5. Obligations financières

Outre les obligations financières afférentes à l'engagement, les clubs participant aux compétitions régionales sont soumis à des obligations financières concernant :

- L'arbitrage,
- Les frais de transport,
- Les recettes des rencontres.

19.1.5.1. Arbitrage

Se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage

19.1.5.2. Frais de transports

Ils sont à la charge des clubs qui se déplacent pour les niveaux :

- 17 ans Régional Masculin
- 18 ans Régional Féminin
- + 16 ans Régional Honneur Masculin
- + 16 ans Régional Excellence Féminin et Masculin
- + 16 ans Pré National Féminin et Masculin
- + 16 ans N3F Féminin

Pour toutes ces compétitions régionales et afin d'équilibrer les charges résultantes des déplacements entre tous les participants, il est établi un fonds de péréquation.

Cette péréquation est établie sur l'ensemble de la compétition par niveau de jeu (toutes poules confondues) et par sexe, c'est à dire :

- Péréquation sur l'ensemble de la compétition + 16 ans à savoir : Nat 3 fém., Pré-nationale fém. et masc., Excellence fém. et masc. et Honneur masc.

Le fonds de péréquation est constitué par la somme des charges de l'ensemble des clubs calculée de la façon suivante :

- Distance routière la plus courte pour se rendre au lieu de la rencontre, au tarif fixé dans le Guide Financier

La charge moyenne par club est définie par le quotient entre le montant du fonds de péréquation et le nombre de clubs participants. Si un club a une charge propre inférieure à la charge moyenne il verse au fonds la différence entre la charge moyenne et sa charge propre. Si un club a une charge supérieure à la charge moyenne il reçoit du fonds la différence entre sa charge propre et la charge moyenne.

Le montant à verser par les clubs redevables est exigible à la fin des matches aller. La quote-part à recevoir par les clubs bénéficiaires leur sera versée en fin d'épreuve.

19.1.5.3. Recettes

19.1.5.3.1. Les recettes d'une rencontre restent acquises au club organisateur.

19.1.5.3.2. Sauf disposition contraire figurant au présent règlement ou dans les règlements particuliers des compétitions et y compris pour les rencontres se jouant sur terrain neutre et les finalités, les recettes restent acquises aux organisateurs

19.1.5.3.3. En cas de matches couplés, la recette nette est répartie entre les clubs recevant selon des dispositions fixées par une circulaire particulière.

19.2. ORGANISATION DES COMPETITIONS

19.2.1. Calendrier et composition des poules

19.2.1.1. La COC régionale

Est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales, en concertation avec l'Équipe Technique Régionale (ETR), et de la composition des poules des championnats régionaux.

19.2.1.2. En cas de défection d'un ou plusieurs clubs

Dans toutes les divisions plus de 16 masculins et féminines, la COC régionale fera appel à candidatures de postulants au repêchage dans toutes les divisions

Le repêchage d'un ou de plusieurs clubs se fera en respectant le « règlement particulier des compétitions régionales » de chaque division concernée par le repêchage d'un ou de plusieurs clubs.

19.2.2. Conclusion des rencontres

La saisie et la transmission des conclusions de match, ainsi que toutes les modifications, se font exclusivement informatiquement par le logiciel Gest'hand, y compris les inversions de rencontre. La COC reste seule décisionnaire pour valider un report et une inversion de rencontre.

19.2.2.1. Chaque club recevant ou organisateur

Est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la Ligue au plus tard 30 jours calendaires avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire (pour les deux premières journées, la date limite est fixée 15 jours avant la date de la rencontre concernée).

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 1er alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non-observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision d'application de la sanction.

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'Hand) quinze jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré forfait.

Ce forfait entraîne des pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (Guide financier fédéral).

Dans le cas où le club devant se déplacer est sans nouvelles du club recevant ou de l'organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la Ligue dans un délai de quinze jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

19.2.2.2. Pour les rencontres que la Ligue fait jouer sur terrain neutre,

Les clubs sont avisés directement par l'organisateur. Tenant compte des difficultés pour trouver une salle et du délai rapproché pouvant séparer certaines rencontres, la Ligue peut prévenir les clubs concernés six jours à l'avance seulement.

19.2.2.3. En cas de modification (date, lieu et horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs

En-deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHB. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC régionale.

Sanction :

-match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue par les règlements généraux et le Guide financier Fédéral).

19.2.2.4. Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre

Doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre (pour les premières journées, ce délai est ramené à une semaine).

19.2.3. Horaires

19.2.3.1. Pour l'ensemble des compétitions régionales,

Les rencontres se jouent le week-end (samedi et dimanche).

A titre exceptionnel, et pour des raisons sportives impératives, la COC régionale peut être amenée à fixer des rencontres en semaine (19h-20h30). Dans ces cas particuliers, elle tiendra compte de la situation géographique des clubs. Les commissions compétentes traitent les dossiers en cas de litige.

19.2.3.2. L'horaire des rencontres est fixé par le club recevant ou l'organisateur

Le samedi entre 18h00 et 21h00 ou le dimanche entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Pour les moins de 17 ans masculins et les moins de 18 ans féminins : le samedi entre 16h00 et 20h00 ou le dimanche entre 10h00 et 11h15 (avec accord club visiteur) et entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

19.2.3.3. Pour les rencontres de la dernière journée de tous les championnats régionaux

(Sauf les championnats moins de 17 ans G et moins de 18 ans F), les rencontres sont fixées à 20h30 le samedi. En cas de compétition avec un nombre impair d'équipes dans une ou plusieurs poules, cette disposition ne concerne pas la ou les équipes exemptes lors de la dernière journée.

19.2.3.4. Le club qui a plusieurs équipes de plus de 16 masculins ou féminines

Qui évoluent en championnat régional à domicile la dernière journée sera autorisé à programmer la rencontre d'une des deux équipes le samedi à 18h30.

19.2.3.5. Les clubs participant à la phase finale d'une compétition

Groupant demi-finales et finale sur une même fin de semaine pourront être amenés à jouer le samedi matin ou même le vendredi soir.

19.2.3.6. En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage,

Ou à jouer pour un match n'ayant pas été à son terme, la COC régionale peut être amenée, à la demande d'un des deux clubs et dans les quinze jours précédant la rencontre, à fixer l'horaire

19.2.3.7. Modification des dates, lieux et/ou horaires des rencontres

Cf. article 94 des Règlements Généraux de la FFHB

La COC régionale est seule compétente pour procéder aux modifications de dates de rencontres nécessitées par des obligations sportives, ou des cas de force majeure. Elle fixe ces rencontres sur les dates prévues à cet effet dans le calendrier général régional, qui sont impératives.

La participation d'une joueuse au championnat de France Jeunes de moins de 18 ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match de championnat Régional féminin.

La participation d'un joueur au championnat de France Jeunes de moins de 18 ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match Régional masculin.

Les modifications de dates de rencontres ne sont par ailleurs pas autorisées en dehors des conditions prévues par les règlements généraux de la Ligue y compris pour des motifs corporatifs, professionnels ou personnels.

19.2.3.8. Déplacements

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé sur la feuille de conclusion de rencontre, quel que soit le moyen de transport utilisé et sauf cas de force majeure dûment justifié.

La COC n'accordera aucune demande de report par anticipation.

Avec l'accord écrit du club adverse, et adressé au plus tôt 24 heures avant la rencontre, la COC accordera le report sans pièce justificative.

En l'absence d'accord du club adverse, le club qui ne se déplace pas ou ne veut pas recevoir devra avertir l'adversaire, la COC et la CTA par écrit, et justifier sa décision par des documents officiels.

La COC apprécie les éléments fournis en application de l'article 97 des règlements généraux de la FFHB, et prend toute décision utile.

19.2.3.9. Feuilles de match

La feuille de match électronique (FDME) (dématérialisée informatiquement) est obligatoire pour les championnats Régionaux et les Coupes de France Régionales.

Se reporter aux dispositions de l'article 98 des Règlements Généraux de la FFHB.

19.2.3.10. Envoi (Rappel de l'article 98.7 des RG FFHB)

Après les opérations prévues par le code d'arbitrage, les arbitres :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Valident la FDME et la mettent à disposition du responsable de l'envoi.	Remettent l'original au responsable de l'envoi et, pour les compétitions Régionales, une copie à chacun des clubs en présence pour expédition à la Ligue Régionale dont ils dépendent.

L'envoi en incombe, selon les cas et par ordre prioritaire :

- au club de l'équipe recevant
- au club identifié comme recevant en cas de match sur terrain neutre
- à l'organisateur (toutes les feuilles) en cas de tournoi.

En cas de match non joué quelle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir à la Ligue, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation.

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Les FDME doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) par téléchargement via le logiciel de FDME : - avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00 - avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche).	Les feuilles de match doivent être postées au tarif prioritaire aux Commissions d'Organisation des Compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

Délai d'envoi :

Le non-respect de l'ensemble de ces dispositions entraîne les décisions suivantes :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
1. Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :	
Téléchargée au-delà de 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matchs le dimanche) et au-delà de minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00	Postée au-delà du premier jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)
2. Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :	
Téléchargée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre	Postée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)
3. Le match est donné perdu par pénalité au club responsable de l'envoi si la feuille de match :	
N'a pas été téléchargée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre	N'a pas été postée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre

19.2.3.10.1. Pour toutes les rencontres des championnats régionaux

Chaque rencontre d'une compétition régionale doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronomètre et d'un secrétaire bénévoles, licenciés respectivement dans le club recevant et dans le club visiteur. Ils doivent être titulaires d'une licence « dirigeant » ou d'une licence « pratiquant » et au moins l'un des deux doit être majeur.

En compétition régionale un licencié de chaque club doit être inscrit sur la FdmE comme « Chronomètreur » (club recevant) et « Secrétaire » (club visiteur). Cependant un licencié titulaire d'une licence compétitive dans une structure quelconque ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.

En cas de non-respect sur une rencontre, le club fautif se verra appliquer une amende en lien avec le paragraphe ci-dessous.

La Commission d'Organisation des Compétitions se laisse le droit :

- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional moins de 17 ans et moins de 18 ans en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional honneur en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser trois (3) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional excellence en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser deux (2) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau pré national en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser un (1) manquement sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau Nationale 3 Féminine en cas d'absence du secrétaire du club visiteur

Les clubs ne respectant pas cette imposition et dépassant le nombre de manquements autorisés se verront infliger une pénalité financière comme précisé plus haut.

Le secrétaire doit utiliser obligatoirement la feuille de table électronique et exporter les données sur la feuille de match à la fin de la rencontre pour les rencontres régionales. En cas de refus de sa part d'utiliser cet outil les arbitres le signaleront sur la FDME et une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'annuaire Fédéral est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

En cas de non utilisation de la feuille de table le secrétaire doit noter les buts et les sanctions à la fin de la rencontre sur la FDME. Si le secrétaire refuse, le chronométreur remplit cette fonction et les arbitres signalent ce manquement, une pénalité financière par mention manquante ou erronée, dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'annuaire Fédéral, est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

19.2.3.10.2. Si les feuilles de matches papiers sont utilisées sur lesquelles la case « rapport d'arbitre » est cochée, elles doivent être obligatoirement envoyées recto verso par fax à la Ligue Nouvelle-Aquitaine, ou par courrier électronique (scanné) à une adresse électronique le lundi matin suivant, et adressée par la poste le premier jour ouvrable qui suit la rencontre par courrier prioritaire. Une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'annuaire Fédéral, est prononcée au club ou à l'organisateur fautif.

19.2.4. Forfaits

19.2.4.1. Les cas de forfait isolé ou général

Sont définis par les règlements généraux de la FFHB (article 104).

19.2.4.2. En cas de forfait au cours :

- d'une épreuve finale d'une compétition,
- d'une épreuve de barrage,
- d'une épreuve de qualification,
- d'une épreuve d'accession,
- d'une épreuve de maintien,

De niveau régional, le club fautif est pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le guide financier de l'annuaire Fédéral.

Si un club qualifié pour ce type d'épreuve est forfait, se reporter au « Règlement Particulier des Compétitions Régionales » du niveau concerné.

19.2.5. Organisation des rencontres

Les conditions d'organisation des rencontres des championnats régionaux masculins et féminins sont complétées par les règlements particuliers correspondants.

19.2.5.1. Mise en place

19.2.5.1.1. Le club recevant ou organisateur est tenu de créer les conditions matérielles pour que la rencontre se déroule à l'horaire indiqué sur la feuille de conclusion de rencontre, qui est impératif. Il doit en outre prévoir un temps d'échauffement minimum de 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre.

19.2.5.1.2. Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.
Si l'horaire n'est pas celui prévu sur la feuille de conclusion de rencontre, les arbitres feront un rapport à la COC régionale qui demandera des explications au club recevant ou à l'organisateur et statuera.

19.2.5.1.3. Si les arbitres sont absents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les capitaines et officiels responsables prennent les mesures prévues au code d'arbitrage pour leur remplacement. Les arbitres désignés dans ces conditions officieront si les arbitres officiels ne sont pas présents à l'horaire prévu sur la feuille de conclusion de rencontre.

19.2.5.2. Salles

19.2.5.2.1. Toutes les salles dans lesquelles se déroulent des rencontres des compétitions régionales doivent être classées conformément aux dispositions prévues aux articles 145 et suivants les règlements généraux de la FFHB (une reconduction de classement doit être pratiquée au minimum tous les 5 ans pour les salles de classe I à II).

19.2.5.2.2. Le club recevant ou l'organisateur doit prévoir :

- une table de marque suffisamment grande,
- deux chronomètres de table,
- un tableau de marque conforme aux conditions de classements des salles,
- deux bancs de remplaçants pour chacune des équipes,
- les chaises non fixées sont interdites.

19.2.5.3. Équipements

19.2.5.3.1. Les clubs doivent obligatoirement disputer les rencontres des compétitions Régionales avec les couleurs indiquées sur les conclusions de match.

19.2.5.3.2. Si les couleurs des deux clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit changer de maillots. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club qui a effectué le plus court déplacement qui doit changer de maillots. Le club visiteur doit se déplacer avec un jeu de maillot de couleur très différente des deux couleurs communiquées dans les adresses et renseignements. Si impossibilité : pénalité financière prévue sans le guide financier fédéral.

19.2.5.3.3. Chaque joueur des équipes participant à une rencontre d'une compétition régionale doit porter un numéro au dos (hauteur : 20 cm) et devant (hauteur : 10 cm) distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

19.2.5.3.4. Le capitaine de chaque équipe doit porter un signe distinctif.

19.2.5.3.5. En cas de non-respect, une pénalité financière dont le montant est fixé par le guide financier de l'annuaire Fédéral, par numéro manquant, est infligée au club fautif.

19.2.5.4. Ballons

Taille des ballons : se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

19.2.5.4.1. Chaque équipe doit présenter un ballon réglementaire.

19.2.5.4.2. Les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.

19.2.5.4.3. En cas de non présentation de ballon par une équipe, ou de présentation de ballon non réglementaire, une pénalité financière dont le montant est fixé par le guide financier de l'annuaire Fédéral est infligée au club fautif.

19.2.5.4.4. En cas de non présentation de ballon par les deux équipes, ou de présentation de ballons non réglementaires, le club recevant est déclaré perdant par pénalité et le club visiteur se voit infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 19.2.5.4.3.

19.2.5.4.5. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui est déclaré perdant par pénalité, l'autre club se voyant infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 19.2.5.4.3.

19.2.5.5. Licences

19.2.5.5.1. Seuls les joueurs (ses) titulaires de licences A, B, C, D, EA, EB, JEA, JEB, UEA et UEB peuvent participer aux championnats régionaux masculins et féminins.

Les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B (B, JEB, EB, UEB) selon les dispositions citées dans les règlements généraux de la FFHB.

19.2.5.5.2. En cas de non présentation de licence, avec ou sans justificatif d'identité, les dispositions de l'article 98 des règlements généraux de la FFHB sont applicables.

Rappel de l'article 98.4 des RG de la FFHB :

- Cas des joueurs sans licence avec justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match, doit prouver son identité à l'aide d'un justificatif d'identité avec photo.

Le justificatif d'identité avec photographie peut être présenté sous le format papier classique mais aussi au format numérique. Ainsi les juges-arbitres pourront tolérer, notamment, la présentation d'un justificatif d'identité scanné sur un téléphone portable ou sur un ordinateur. Dans tous les cas, la photographie et les informations devront être correctement visibles et identifiables.

Rappel de l'article 98.5 des RG de la FFHB :

- Cas des joueurs sans licence et sans justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match et qui ne présente pas de justificatif d'identité avec photo ne peut pas être inscrit sur la feuille de match et ne peut pas prendre part à la rencontre ;

Les juges-arbitres doivent prévenir le joueur(euse) et l'officiel responsable de l'équipe s'il s'agit d'un(e) joueur(euse) mineur(e), pour lui signifier son interdiction de jouer et doivent le retirer de la FDME.

Si le joueur(euse) ou son responsable exige qu'il joue malgré l'interdiction des juges-arbitres, alors ces derniers doivent laisser cocher la case « INV » et noter un commentaire. Les sanctions suivantes sont prononcées par la COC concernée :

- perte du match par pénalité pour le club fautif ;
- pénalité financière dont le montant est fixé dans le Guide financier Fédéral.

19.2.5.6. Temps de jeu

Se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

19.2.5.7. Salle

19.2.5.7.1. Responsabilité du club recevant ou de l'organisateur

19.2.5.7.2. Les clubs recevant ou les organisateurs sont responsables de la salle et de l'espace de compétition. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public, dans les conditions définies à l'article 88 des règlements généraux de la FFHB.

19.2.5.7.3. Ils doivent prévoir à l'intention des juges-arbitres désignés par la Ligue (délégués ou arbitres), un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin qu'ils puissent y garer leur voiture personnelle s'il y a lieu. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission régionale de discipline pourra être saisie dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

19.2.5.7.4. Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le nom du buteur et le score. Il devra renoncer à tout commentaire.

19.2.5.7.5. Indépendamment du service d'ordre, les clubs recevant ou les organisateurs doivent désigner, sous l'autorité de leur président, un licencié comme responsable de la salle et de l'espace de compétition, qui figure sur la feuille de match et qui ne peut remplir que cette fonction, conformément aux conditions fixées à l'article 88.1 des règlements généraux de la FFHB.

Cette personne doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque, place identifiée par la fonction qu'il exerce.

19.2.5.7.6. Responsable de la salle et du terrain

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

- conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),
- assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine, (voir règlement fédéral art. 88.2).
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Le Responsable de la Salle et du Terrain devra être licencié et majeur.

En cas d'absence sur la FDME une pénalité financière sera appliquée à l'encontre du club fautif.

19.2.5.8. Service médical

- 19.2.5.8.1. A l'occasion de toutes les rencontres des compétitions régionales, les clubs recevant ou organisateurs doivent être en mesure d'alerter un service d'urgence.
- 19.2.5.8.2. Un contrôle anti-dopage pourra être effectué à l'issue des rencontres selon les modalités fixées par le code du sport.

19.2.5.9. Invitations

- 19.2.5.9.1. Chaque club participant à une compétition régionale a droit, pour chaque rencontre, à vingt invitations et vingt laissez-passer de joueurs numérotés, entraîneurs et dirigeants, qui sont à adresser au(x) club(s) visiteur(s) par le club recevant ou organisateur en même temps que la feuille de conclusion de rencontre.
- 19.2.5.9.2. Les arbitres et officiels désignés par la Ligue ont droit chacun à deux invitations.

19.2.5.10. Promotion

- 19.2.5.10.1. Les clubs recevant ou organisateurs sont responsables de la promotion des rencontres.
- 19.2.5.10.2. Ils doivent à cet effet utiliser tous les moyens à leur disposition, affiches, banderoles, presse écrite, radio, télévision... La Ligue se réserve le droit de demander aux clubs recevant ou aux organisateurs, lorsqu'elle le jugera utile, de fournir les preuves de la promotion effectuée.
- 19.2.5.10.3. Dans le cas où cette promotion serait jugée insuffisante, le club fautif ou l'organisateur pourrait être pénalisé.
- 19.2.5.10.4. Sanction : une rencontre à huis clos.

- 19.2.5.10.5. Les résultats des rencontres des compétitions régionales doivent être téléchargés par le club recevant, ou l'organisateur en cas de tournoi, sur le logiciel Gest'hand selon une procédure diffusée aux clubs :

- 19.2.5.10.6. - avant minuit pour les rencontres se programmées à partir de 18h00
- 19.2.5.10.7. - avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif ou l'organisateur sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide financier fédéral.

19.2.6. Accessions – Relégations

Cf. Annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

19.2.7. Réclamations et litiges

Se reporter au règlement d'examen des Réclamations et Litiges

19.2.8. Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence du Bureau Directeur de la Ligue sur proposition de la COC régionale.

COVID-19

ADDITIF applicable pour la saison 2021-2022

Compte tenu des incertitudes sanitaires et des recommandations fédérales pour la saison ~~2020-2021~~ **2021-2022**, la COC Nouvelle Aquitaine met en place quelques adaptations sur les championnats + 16 ans. **Nous partons donc sur le principe de reconduire les ajustements faits lors de la saison 2020-2021.** Les principes énoncés et validés par le bureau directeur et le CA de la ligue restent sensiblement les mêmes :

- N3F : avec 2 poules de 8 sur 14 journées puis, en fonction des classements, play off et play down sur 8 journées
- PN F : 2 poules de 12 équipes
- Exc F : 3 poules de 12
- PN G : 2 poules de 12
- Exc G : 3 poules de 12
- Honneur G : ~~44 équipes en 4 poules de 11~~ 42 équipes en 7 poules de 6

Les modifications concernent la forme des championnats. Pour faire face à une éventuelle perturbation liée par exemple à un nouveau confinement, chaque poule de 12 va être partagée en deux poules de 6. Il y aura une première phase classique en aller/retour soit 10 rencontres puis si tout se déroule normalement sur le plan sanitaire, 12 journées avec les équipes non déjà jouées.

Par contre si un nouvel arrêt des championnats se produisait, la COC avec validation du bureau directeur, pourrait modifier la seconde phase en fonction du nombre de dates possibles au terme de la première. Avec ce format de poule de 6, il est possible de faire une seconde phase en 2 ou 4 ou 6 ou 8 ou 10 ou 12 dates ce qui donne de multiples options pour finir au mieux une saison.

Cette adaptation simple est possible pour 4 de nos 6 championnats régionaux + 16 ans. Pour la N3F, nous suggérons de ne pas modifier le schéma initial (poules de 8), pour le championnat honneur masculin, nous proposons de partir sur 7 poules de 6 soit 42 équipes puis au terme de la première phase (soit 10 journées) de faire 3 poules play off (2 premiers de chaque poule plus 4 meilleurs troisièmes) et quatre poules de play down. **Si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 42, la COC procédera à des ajustements afin d'avoir une formule qui permet d'allier équiter sportive et proximité (4 poules de 10 en demies poules de 5, 6 poules de 6...)**

~~Si dix dates n'étaient pas possibles en seconde phase, une formule raccourcie serait proposée en temps utile. Les deux équipes en moins ne pénalisent personne car deux clubs ont demandé à jouer en départemental.~~

Les accessions et les descentes resteraient conformes aux différents tableaux actuels, fonction des descentes de N2F et de N3M.

19.3. Règlement particulier des compétitions régionales

19.3.1. Division -17 masculins

19.3.1.1. Participants

La compétition est ouverte à trente-six (36) clubs répartis en deux niveaux : U17 Elite (12 équipes) et U17 Bassin (24 équipes). Pour accéder à la compétition, il y a deux possibilités :

- Place acquise par leur classement au terme de la saison N-1 (niveaux U18France – U17 Elite et U17 Bassin)
- Place acquise par une qualification sur une journée en début de saison sportive (TQ). Les candidatures sont retenues après étude des dossiers représentant les 12 comités avec au minimum une place par Comité pour la qualification

Les équipes réserves du Championnat -18 ans National pourront prendre part uniquement aux qualifications U17 Bassin (date des TQ sur une journée de championnat U18France avec interdiction de doubler). La COC répartira les équipes dans les poules en fonction du nombre exact d'équipes retenues.

Un droit d'engagement à la journée de qualification régionale correspondant aux frais d'arbitrage de celle-ci, sera demandé par la COC régionale et fixé dans le guide financier régional.

~~Pour la saison de transition (2020 / 2021), tous les clubs participent à un tournoi qualificatif en début de saison pour déterminer le niveau de jeu (20 équipes pour 12 place au niveau Elite et 24 équipes pour 16 places au niveau Bassin). Une équipe qui évolue en U18 France, peut avoir uniquement une équipe en U17 Bassin.~~

19.3.1.2. Formule de la compétition U17 Elite

La compétition est ouverte à douze (12) équipes et se rencontrent en match aller – retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé à la première place accède directement en championnat de France U18. Pour la deuxième place, elle est en fonction du nombre d'ayant droit attribué par la Fédération. Cette deuxième place sera qualificative pour l'accession en championnat de France U18, sauf à partir de la quatrième (4^{ème}) descente du niveau U18 France, un match de barrage aller-retour entre ce deuxième (règlement général) et le mieux classé des U18France sera organisé (match aller chez le club U18 France).

Pour la compétition N+1, la compétition sera de 12 clubs composés :

- des clubs relégués du niveau U18 France
- des clubs U17Elite autorisés à rejouer au niveau U17Elite
- 2 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif (6 candidatures)

19.3.1.3. Formule de la compétition U17 Bassin

Première phase

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) – 24 équipes.

Dans chacune des quatre poules, les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Deuxième phase

- a) Play off – Poule Excellence U17 Bassin – 12 équipes

Dans deux poules de six composées des trois (3) premiers des quatre (4) poules de la première phase, les clubs jouent en match aller et retour. Les rencontres jouées en phase de brassage ne se rejouent pas.

Les équipes qualifiées en Play Off repartiront avec les points suivants :

- Équipe classée première de la phase de brassage : 6 points
- Équipe classée seconde la phase de brassage : 4 points
- Équipe classée troisième de la phase de brassage : 2 points
- Équipe classée quatrième de la phase de brassage : 0 point

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

- b) Play down – Poule Honneur U17 Bassin – 12 équipes

Dans deux poules de six composées des trois (3) derniers des quatre (4) poules de la première phase, les clubs jouent en match aller et retour. Les rencontres jouées en phase de brassage ne se rejouent pas.

Les équipes qualifiées en Play Down repartiront avec les points suivants :

- Équipe classée cinquième de la phase de brassage : 6 points
- Équipe classée sixième la phase de brassage : 4 points
- Équipe classée septième de la phase de brassage : 2 points
- Équipe classée huitième de la phase de brassage : 0 point

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Honneur Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

Pour la compétition N+1, la compétition sera de 24 clubs composés :

- 4 clubs non qualifiés au championnat U17 Elite
- Des clubs U17 Elite relégués en U17 Bassin
- Des clubs U17 Bassin Excellence et Honneur autorisés à rejouer au niveau U17Bassin
- Des 12 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif U17Bassin (18 candidatures)

19.3.1.4. Compétition N+1 (cf. tableau des championnats)

L'étude puis le classement des dossiers sera fait en fonction d'une grille de critères d'évaluation établie par les représentants de l'ETR et de la COC Régionale, ainsi que la constitution des poules et la formule de compétition. Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en 2 niveaux (Elite pour 12 équipes et Bassin pour 24 équipes)

Grille de critères d'évaluation

Chaque année les Commissions compétentes devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie – 17 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie – 15 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 31/05 de la saison en cours lors du dépôt des candidatures.

Grille de critères d'évaluation et convention de club

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

19.3.1.5. Forfait

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 19.2.4.

En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

En cas de forfait, les frais d'engagement de la compétition seront conservés par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Handball.

19.3.1.6. Lieu de compétition

Les différents tournois de qualification seront obligatoirement organisés sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des Comités Départementaux après avoir validé la liste des équipes accédant aux qualifications régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.

L'ensemble des Comités Départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir un tournoi qualificatif. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des tournois sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

19.3.2. Finales régionales moins de 15 ans masculins

19.3.2.1. Participants

La phase finale est composée de 2 finalistes venant du 33 et du 64 qualifiés automatiquement. Ceux-ci sont les champions Départementaux – 15 ans du 33 et du 64. Les 4 derniers finalistes venant des 10 autres départements de la Nouvelle-Aquitaine qualifiés lors de phase initiale.

19.3.2.2. Formule de la compétition

19.3.2.2.1. Phase initiale

Une journée de qualification est instaurée pour les départements 16, 17, 19, 23, 24, 40, 47, 79, 86 et 87 afin de sélectionner quatre (4) équipes pour la phase finale.

19.3.2.2.2. Phase finale

Une compétition ayant pour formule deux (2) poules de trois (3) équipes réparties de la façon suivante :

- Poule A : 33 + deux (2) départements issus de la phase initiale
- Poule B : 64 + deux (2) départements issus de la phase initiale

Les équipes classées premières des Poule A et Poule B s'opposeront en Finale à la fin de la journée. Les organisateurs tireront la composition des poules au sort.

L'équipe vainqueur de la finale se verra décerner le titre de Champion Régional – 15 ans Nouvelle-Aquitaine.

En cas de forfait d'une équipe lors des finalités régionales, le club fautif ne pourra pas prétendre y participer la saison N+1

Lors de ces deux phases finales, 14 joueurs peuvent participer. Ils sont tous autorisés à figurer sur chaque FDME.

19.3.3. Division régionale élite moins de 18 ans féminines

19.3.3.1. Participants

La compétition est ouverte à dix ou douze clubs ayant acquis leur participation pour une partie par leur classement au terme de la saison N-1, pour leur élimination au Tournoi Qualificatif au Championnat de France Moins de 17 Ans (~~à compter de la fin de saison 2019 / 2020~~) et pour l'autre partie pour les clubs participants à une qualification sur une journée en fin de saison sportive.

19.3.3.2. Formule de la compétition

Les clubs sont répartis dans une poule de dix ou douze équipes s'opposant en rencontre aller / retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

19.3.3.2.1. Titre

L'équipe classée première du Championnat Régional Elite Moins de 18 Féminins se verra décerner le titre de Champion.

19.3.3.2.2. Compétition N+1

Elle comprendra dix ou douze clubs répartis en une poule qui se rencontreront en matchs aller / retour.

Les modalités d'accèsion, de maintien et de qualification à cette compétition sont précisées dans l'article 19.3.1.1.

19.3.4. Division régionale bassin moins de 18 ans féminines

19.3.4.1. Participants

La compétition est ouverte à vingt-quatre (24) clubs ayant acquis leur participation pour une partie par leur classement au terme de la saison N-1, pour leur élimination au Tournoi Qualificatif au Championnat Régional Elite Moins de 18 ans et pour l'autre partie pour les clubs participants à une qualification sur une journée en début de saison sportive.

19.3.4.2. Formule de la compétition

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) équipes.

Sur toutes les phases, le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

19.3.4.2.1. Poule Excellence

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois premiers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en match aller / retour.

19.3.4.2.2. Poule Honneur

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois derniers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en matchs aller / retour.

19.3.4.2.3. Titre et accession

L'équipe classée première du Championnat Régional Bassin Poule Excellence Moins de 18 ans Féminins se verra décerner le titre de Champion.

Cette équipe obtiendra une qualification directe pour le Championnat Régional Elite Moins de 18 ans Féminins s'il le souhaite.

19.3.4.2.4. Compétition N+1

Elle comprendra vingt-quatre clubs répartis en quatre poules qui se rencontreront en match aller / retour.

Les modalités d'accèsion, de maintien et de qualification à cette compétition sont précisées dans l'article 19.3.1.1.

19.3.5. Finales régionales moins de 15 ans féminines

19.3.5.1. Participants

La phase finale est composée de 2 finalistes venant du 33 et 64 qualifiés automatiquement. Ceux-ci sont les champions Départementaux – 15 ans du 33 et 64. Les 4 derniers finalistes venant des 10 autres départements de la Nouvelle-Aquitaine qualifiés lors de phase initiale.

19.3.5.2. Formule de la compétition

19.3.5.2.1. Phase initiale

Une journée de qualification est instaurée pour les départements 16, 17, 19, 23, 24, 40, 47, 79, 86 et 87 afin de sélectionner quatre (4) équipes pour la phase finale.

19.3.5.2.2. Phase finale

Une compétition ayant pour formule deux (2) poules de trois (3) équipes réparties de la façon suivante :

- Poule A : 33 + deux (2) départements issus de la phase initiale
- Poule B : 64 + deux (2) départements issus de la phase initiale

Les équipes classées premières des Poule A et Poule B s’opposeront en Finale à la fin de la journée. Les organisateurs tireront la composition des poules au sort.

L’équipe vainqueur de la finale se verra décerner le titre de Champion Régional – 15 Ans Nouvelle-Aquitaine. Lors de ces deux phases finales, 14 joueurs peuvent participer. Ils sont tous autorisés à figurer sur chaque FDME.

19.3.5.3. Forfait

En cas de forfait d’une équipe lors des finalités Régionales, le club fautif ne pourra pas prétendre y participer la saison N+1

19.3.6. Qualifications au Championnat de France moins de 18 ans

19.3.6.1. Règlement et qualification championnat de France –moins de 18 ans garçons

Saison N

Cette qualification est ouverte aux clubs masculins ayant pour objectif une participation au championnat de France des moins de 18 ans.

19.3.6.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d’inscription).

Si l’équipe engagée n’est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l’engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l’équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat Fédéral, le club verse le montant de l’engagement demandé par la FFHB.

19.3.6.3. Qualification

Étude des dossiers de candidature pour déterminer les équipes en qualifications.

Nombre d’équipes participantes maximum suite à l’avis fédéral :

- 1 à 2 places : 6 équipes
- 3 à 4 places : 8 équipes
- 5 à 6 places : 10 équipes
- 7 à 8 places : 12 équipes
- 9 à 10 places : 15 équipes
- 11 à 12 places : 18 équipes

Les tournois de qualifications se déroulent sur un même week-end en juin.

Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club pour participer à la qualification sportive en fonction des places attribuées par la FFHB pour le championnat de France Féminin et Masculin.

L’étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d’une grille de critères d’évaluation établie par les représentants de l’ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et la formule de compétition.

19.3.6.4. Cf. Annexes Sportives : Grille d’évaluation - 18 ans Garçons National

19.3.6.5. Années d’âges

Cf. Annexes sportives : Années d’âges pour les compétitions régionales.

19.3.6.6. Grille de critères d'évaluation

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles nationales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie – 18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie – 15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

19.3.6.6.1. Grille de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications Nationales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

19.3.6.7. Cas particulier

Le Bureau Directeur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball, sur demande de l'Équipe Technique Régionale (ETR), pourra après justification et aval de l'ensemble des membres, se réunir pour valider le dossier d'un club ne répondant pas à la Grille de Critères d'Évaluation Nationale.

La décision sera actée par le Bureau Directeur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball et notifiée auprès de la COC régionale. La COC Régionale se chargera de modifier sa formule de compétition (intégration de l'équipe supplémentaire) pour faire accéder ce club à la compétition.

L'ETR ne pourra faire accéder qu'un seul club par an.

19.3.6.7.1. Convention

- 1) Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle-Aquitaine et reconnues par la FFHB pourront participer aux qualifications du Championnat de France.
- 2) Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.
- 3) L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.
- 4) Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé aux Qualifications du Championnat de France – 17 ans Féminins ou -18 ans Masculins pourra candidater aux Qualifications du Championnat Régional – 18 Ans Féminins ou Masculins de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.
- 5) Toute joueuse(s) ou joueur(s) ayant participé, inscrit sur FdmE en tant que pratiquant ou pratiquante, ne pourra prétendre participer aux Qualifications du Championnat Régional – 18 Ans Féminins ou Masculins de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueur(s) ou joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

19.3.6.8. Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 19.2.4.
 - 2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification Nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille

19.3.7. Règlement et qualification Championnat de France moins de 17 ans féminines

19.3.7.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au Championnat National Moins de 17 ans. L'ensemble des clubs du territoire Nouvelle Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

19.3.7.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat National, le club verse le montant de l'engagement demandé par la FFHB.

19.3.7.3. Maintien, accession

Maintien :

L'ensemble des clubs ayant participé à la saison N-1 au Championnat de France Moins de 17 ans Féminins (Poule Haute) auront la possibilité de conserver leur place dans cette même compétition pour la saison N+1. Ces clubs pourront refuser ce maintien et ne se verront pas pénaliser en cas de refus par la COC Régionale. Ils devront se positionner quant à leur maintien avant la date définie par la COC Régionale.

Le nombre de places libérées augmentera le nombre d'équipes qualifiables au Tournoi Qualificatif au Championnat de France.

19.3.7.4. Tournoi Qualificatif au Championnat National moins de 17 ans féminines

19.3.7.4.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin. Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la FFHB et la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

19.3.7.4.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : 6 équipes
- 3 à 4 places : 8 équipes
- 5 à 6 places : 10 équipes
- 7 à 8 places : 12 équipes
- 9 à 10 places : 15 équipes

Un droit d'engagement au TQ National correspondant aux frais d'arbitrage de celui-ci, sera demandé par la COC et fixé dans le guide financier régional.

Les équipes retenues pour participer au TQ National et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Elite Moins de 18 Ans. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

19.3.7.5. Tableau des accessions, maintiens et qualifications

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

19.3.7.6. Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

19.3.7.7. Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles nationales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie – 18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie – 15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

19.3.7.8. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications Nationales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

19.3.7.8.1. Conventions

- 1) Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle-Aquitaine et reconnues par la FFHB pourront participer aux qualifications du championnat national. Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.
- 2) L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.
- 3) Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ national moins de 17 ans féminins pourra candidater au TQ régional élite ou bassin moins de 18 ans féminins.
- 4) Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FdmE en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

19.3.7.9. Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 19.2.4.
- 2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

-Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille

19.3.8. Qualification championnat régional élite moins de 18 ans féminines

19.3.8.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional Elite moins de 18 ans. L'ensemble des clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

~~A l'issue de la saison 2020 / 2021~~ seuls les clubs ayant participé au :

- Championnat National Moins de 17 ans Féminins (Championnat ou Challenge)
- Championnat Régional Elite Moins de 18 ans Féminins
- Championnat Régional Bassin Excellence et Honneur Moins de 18 ans Féminines
- Finalités Régionales Moins de 15 ans Féminins

Pourront prétendre à participer à cette compétition.

19.3.8.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional élite, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball.

19.3.8.3. Accession et Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

19.3.8.4. Tournoi Qualificatif au Championnat Régional Elite Moins de 18 ans Féminins

19.3.8.4.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin.

Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

19.3.8.4.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : 6 équipes
- 3 à 4 places : 8 équipes
- 5 à 6 places : 10 équipes
- 7 à 8 places : 12 équipes
- 9 à 10 places : 15 équipes

Un droit d'engagement au TQ Régional Elite correspondant aux frais d'arbitrage de celui-ci, sera demandé par la COC et fixé dans le guide financier régional.

Les équipes retenues pour participer au TQ Régional Elite et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Bassin. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

19.3.8.4.3. Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

19.3.8.4.4. Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales élites. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie – 18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie – 15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

19.3.8.4.5. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales élites devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

19.3.8.4.6. Conventions

Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle Aquitaine et reconnues par la FFHB pourront participer aux qualifications du Championnat Régional Elite.

Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.

L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Elite ou Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FdmE en tant que pratiquant, ne pourra prendre prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

19.3.8.4.7. Forfait

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 19.2.4.

En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification Nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

19.3.9. Qualification championnat régional bassin moins de 18 ans féminines

19.3.9.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional bassin moins de 18 ans. Tous les clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

19.3.9.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en départemental et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

19.3.9.3. Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

19.3.10. Tournoi qualificatif au championnat régional bassin moins de 18 ans féminins

19.3.10.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en début de saison sportive.

Les clubs éligibles au tournoi qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

19.3.10.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : 6 équipes
- 3 à 4 places : 8 équipes
- 5 à 6 places : 10 équipes
- 7 à 8 places : 12 équipes
- 9 à 10 places : 15 équipes

Un droit d'engagement au TQ régional bassin correspondant aux frais d'arbitrage de celui-ci, sera demandé par la COC et fixé dans le guide financier régional.

Les équipes retenues pour participer au TQ régional bassin et éliminées seront renvoyées vers leurs comités départementaux

19.3.10.3. Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

19.3.10.4. Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales bassin. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie – 18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie – 15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

19.3.10.5. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales bassin devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

19.3.10.5.1. Conventions

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ National ou Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FdmE en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

19.3.10.5.2. Forfait

1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à L'article 19.2.4.

2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

19.3.11. Division pré-nationale +16 ans masculins

19.3.11.1. Participants

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayants acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

19.3.11.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent sur terrain neutre. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de Pré nationale.

19.3.11.3. Accessions – relégations

19.3.11.3.1. Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. Un barrage entre les deux seconds désigne le troisième accédant. Si le club ne peut accéder, c'est le club classé deuxième qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat.

Si une réserve évoluant en pré national, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueurs de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHB).

19.3.11.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.
Cf. Annexes Sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

19.3.11.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau pré national d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

19.3.11.4. Compétition N+1

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- les clubs relégués de Nationale 3.
- les clubs de Pré Nationale autorisés à rejouer en Pré Nationale.
- les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en Pré Nationale.

19.3.12. Division excellence +16 ans masculins

19.3.12.1. Participants

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

19.3.12.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier de chaque poule disputera un tournoi entre chaque premier de poule sur terrain neutre afin de désigner le champion de Nouvelle-Aquitaine d'EXCELLENCE.

19.3.12.3. Accessions – relégations

19.3.12.3.1. Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

19.3.12.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division HONNEUR est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

19.3.12.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau Excellence d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

19.3.12.4. Compétitions N+1

Elle comprendra trente (36) clubs répartis en trois poules.

- les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à jouer en EXCELLENCE

19.3.13. Division Honneur + 16 ans masculins

19.3.13.1. Participants

La compétition est ouverte aux quarante-quatre (44) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en quatre poules de onze (11).

19.3.13.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule en fin de saison se rencontrent sur un terrain neutre pour déclarer le champion Nouvelle-Aquitaine d'Honneur.

19.3.13.3. Accessions – relégations

19.3.13.3.1. Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

19.3.13.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division départementale est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

19.3.13.3.3. Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accession (cf. annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation – féminins et masculins), la rencontre se jouera sur un terrain neutre défini par la Commission d'Organisation des Compétitions après la dernière journée de championnat.

19.3.13.3.4. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau Honneur d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable. Le classement des relégables entre les quatre poules sera défini dans le respect de l'article 3.3.4 (égalité entre clubs issus de plusieurs poules) du Règlement Général des Compétitions de la FFHB.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accession depuis les niveaux départementaux en plus des accédants officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accession/relégation.

19.3.13.4. Compétition N+1

Elle comprendra quarante-quatre (44) clubs répartis en quatre poules de 11 équipes.

- les clubs relégués de l'EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à rejouer en HONNEUR.
- les clubs de la division départementale autorisés à jouer en HONNEUR.

19.3.13.4.1. Accédants départementaux N+1

Le nombre d'accédants au championnat régional honneur + 16 ans masculins issus des championnats départementaux sera défini en fonction du nombre d'équipes ayant participé aux compétitions régulières + 16 ans du comité départemental concerné.

Le nombre d'équipes pouvant accéder à l'issue de la saison N+1 par comité départemental apparaîtra dans les annexes du règlement général des compétitions. Le nombre d'équipe sera évalué par rapport à la saison N.

19.3.14. Finalités régionales adultes masculines

19.3.14.1. Lieu

A l'issue des championnats régionaux Nouvelle-Aquitaine, la Commission d'Organisation des Compétitions définira un (ou plusieurs) lieu(x), neutre(s) (dans la mesure du possible), pour jouer les rencontres entre les premiers de chaque poule pour attribuer le titre régional dans chaque catégorie concernée. Il en sera de même pour les barragistes à l'accession. Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral ~~depuis 2 ans~~.

Dans un souci de déplacement, le lieu de compétition sera défini en fonction des distances à parcourir par chaque club suivant la disponibilité des salles et l'accord du club désigné pour recevoir.

Les clubs recevant ces différentes compétitions recevront une convention de partenariat à signer faisant état des impositions.

19.3.14.2. Formule de compétition

Les rencontres se joueront dans le respect des règlements fédéraux, l'équipe désignée comme recevant sera tirée au sort par la Commission d'Organisation des Compétitions après la dernière journée de championnat régional.

Pour les divisions Pré-Nationale, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre dans l'ordre suivant :

- 19h00 – barragistes accession
- 21h00 – finale championnat régional

Si 1 qualifié à l'issue du barrage : les rencontres se joueront en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.

Si 2 ou 3 qualifiés : tournoi à 4 équipes sur une journée soit 6 rencontres. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur pour définir l'ordre des rencontres.

La formule de tournoi pour ces rencontres, barrage à 4 pour la division régional honneur, sera la suivante :

-Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée. Aucun report ne pourra être accepté.

Pour la division honneur régional les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre (une salle par compétition) de la manière suivante :

- Place 1 à 4 : Tournoi à quatre équipes
- Barrage Accession : Tournoi à quatre équipes

Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée. Aucun report ne pourra être accepté.

La COC avec la validation du bureau directeur de la ligue, pourra modifier cette organisation si nécessaire.

Date

La date sera communiquée à l'ensemble des clubs dans le calendrier régional des compétitions envoyé en début de saison sportive.

19.3.14.3. Forfait

En cas de forfait au cours de la phase finale d'une compétition ou au cours des épreuves de barrage d'accession ou de maintien, le club fautif selon les cas :

- ne pourra accéder à la division supérieure s'il doit accéder,
- ou sera rétrogradé en division inférieure

Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1.

19.3.14.4. Lieu de compétition

Les différents tournois de qualification seront obligatoirement organisés sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des comités départementaux après avoir validé la liste des équipes accédant aux qualifications régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.

L'ensemble des comités départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir un tournoi qualificatif. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des tournois sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

19.3.15. Division nationale 3 + 16 ans féminines

19.3.15.1. Participants

La compétition est ouverte aux 16 clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison précédente. Ces clubs sont réunis en deux poules de huit (8).

19.3.15.2. Formule de la compétition

Première phase

Dans chacune des deux poules, les clubs se rencontrent en matches aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

À l'issue de cette première phase : Les clubs classés aux quatre premières places des deux poules participeront à la poule de play-offs.

Les clubs classés aux autres dernières places participent à la poule de Play Downs.

Seconde phase

Play-offs

Les huit équipes se rencontrent en matches aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront le score des matches aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de play-offs est composée selon les règles suivantes :

- – les deux premiers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2
- – les deux premiers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- – les 3e et 4e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- – les 3e et 4e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier est déclaré champion de nationale 3 Nouvelle-Aquitaine.

Play Downs

Les huit équipes restantes se rencontrent en matches aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront les scores des matches aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de Play Downs est composée selon les règles suivantes :

- – les 5e et 6e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2

- – les 5e et 6e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- – les deux derniers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- – les deux derniers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

19.3.15.3. Accessions – relégations

19.3.15.3.1. Niveau haut :

Les clubs classés aux trois premières places accèdent à la Nationale 2 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat et de non modification par la FFHB du nombre d'accédants. Si un club ne peut accéder, c'est le club suivant qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. Application des textes fédéraux si des modifications sont réalisées par la FFHB. Si une équipe réserve évoluant en nationale 3 F, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueuses de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHB).

19.3.15.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division Pré-Nationale est fonction du nombre de relégations de Nationale 2
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

19.3.15.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau Nationale 2 d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable. En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

19.3.15.4. Compétition saison N+1

Elle comprendra seize (16) clubs répartis en deux poules de huit (8).

- Les clubs relégués de nationale 2 issus du territoire Nouvelle-Aquitaine,
- Les clubs de la division Pré Nationale autorisés à jouer en nationale 3 Féminine Nouvelle-Aquitaine.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

19.3.16. Division Pré-nationale + 16 ans féminines

19.3.16.1. Participants

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

19.3.16.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent sur terrain neutre. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de Pré-Nationale.

19.3.16.3. Accessions – relégations

19.3.16.3.1. Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. Un barrage entre les deux seconds désigne éventuellement un troisième accédant si nécessaire. Si le club ne peut accéder, c'est le club classé deuxième qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat

19.3.16.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

19.3.16.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau Pré-National d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

19.3.16.4. Compétition N+1

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- Les clubs relégués de Nationale 3.
- Les clubs de Pré nationale autorisés à jouer en Pré nationale.
- Les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en Pré-nationale.

19.3.17. Division excellence + 16 ans féminines

19.3.17.1. Participants

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

19.3.17.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

19.3.17.3. Accessions – relégations

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

19.3.17.4. Repêchage

En cas de refus d'accession au niveau excellence d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accession depuis les niveaux départementaux en plus des accédant officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accession/relégation.

19.3.17.5. Cas particulier

En cas de relégation de six (6) ou plus d'équipes du niveau nationale 2 Féminine, la Commission d'Organisation des Compétitions avec accord du Bureau Directeur proposera une formule de compétition qui précisera le nombre de descentes et d'accessions dans chaque poule et niveau de jeu.

19.3.17.6. Compétition N+1

Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en trois poules de douze (12).

- Les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- Les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- Les clubs des comités autorisés à jouer en division EXCELLENCE.

19.3.18. Finalités régionales adultes féminines

19.3.18.1. Lieu

A l'issue des Championnats Régionaux Nouvelle-Aquitaine, la Commission d'Organisation des Compétitions définira un (ou plusieurs) lieu(x), neutre (dans la mesure du possible), pour jouer les rencontres entre les premiers de chaque poule, pour le titre régional dans chaque catégorie concernée. Il en sera de même pour les barragistes à l'accession. Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral ~~depuis 2 ans~~.

Dans un souci de déplacement, le lieu de compétition sera défini en fonction des distances à parcourir par chaque club suivant la disponibilité des salles et l'accord du club désigné pour recevoir.

Les clubs recevant ces différentes compétitions auront une convention de partenariat à signer faisant état des impositions.

19.3.18.2. Formule de compétition

Les rencontres se joueront dans le respect des règlements fédéraux, l'équipe désignée comme recevant sera tirée au sort par la Commission d'Organisation des Compétitions après la dernière journée de championnat régional.

Pour les divisions Pré-nationale et Excellence les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre dans l'ordre et les horaires établis par la COC régionale :

- Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée.
- Aucun report ne pourra être validé.

Date

La date sera communiquée à l'ensemble des clubs dans le Calendrier Régional des Compétitions envoyé en début de saison sportive.

19.3.18.3. Forfait

En cas de forfait au cours de la phase finale d'une compétition ou au cours des épreuves de barrage d'accession ou de maintien, le club fautif selon les cas :

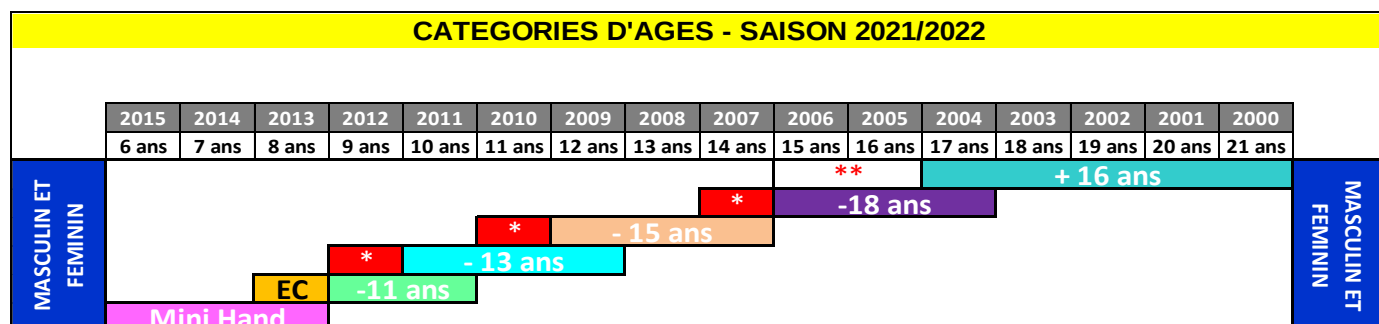
- ne pourra accéder à la division supérieure s'il doit accéder,
- ou sera rétrogradé en division inférieure

19.4. Annexes Sportives

19.4.1. Annexe A – Années d'âges générales

L'assemblée générale de la FFHB détermine l'amplitude des âges qui est rattachée aux diverses compétitions organisées par elle-même, ses ligues et ses comités.

Au niveau départemental



Au niveau Régional

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Nées le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2004 et avant*
	-18 ans	17, 16 et 15 ans	2004, 2005 et 2006*
Masculins	Catégorie	Joueurs de	Nés le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2004 et avant*
	-17 ans	16, 15 et 14 ans	2005, 2006 et 2007

Au niveau national

Féminines	Catégorie	Joueuses de	Nées le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2004 et avant*
	-17 ans	16, 15 et 14 ans	2005, 2006 et 2007
Masculins	Catégorie	Joueurs de	Nés le
	+ 16 ans	17 ans et plus	2004 et avant*
	-18 ans	17, 16 et 15 ans	2004, 2005 et 2006

19.4.2. Annexe B – Années d'âges pour les compétitions régionales

Année(s) de naissance

- 15 ans M et F 2007, 2008, 2009
- 18 ans F 2004, 2005, 2006 (*2007 dérogations uniquement liste pôle espoir)
- 17 ans M 2005, 2006, 2007
- + 16 ans F 2004 et avant (*2005 et 2006 dérogations uniquement liste pôle espoir)
- + 16 ans M 2004 et avant (*2005 dérogations uniquement liste pôle espoir)

19.4.3. Annexe C – Calendrier général des compétitions

Calendrier FFHB non reçu à ce jour

19.4.4. Annexe D – Les différents cas d'accession :

CHAMPIONNAT MASCULIN - 0 DESCENTE DE N3

PN	PRE NATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Accession PN
	3	3	3	Barrage Accession: 1
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

HONNEUR	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Accession EXC
	3	3	3	3	Barrage Accession: 1
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	2 descentes
	10	10	10	10	
	11	11	11	11	

DEPART	13 Accessions - Départ.			
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions jusqu'à 29 équipes dans le championnat départ. : 1accession			

CHAMPIONNAT MASCULIN - 1 DESCENTE DE N3

PN	PRE NATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Accession PN
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

HONNEUR	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Accession EXC
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	3 descentes
	10	10	10	10	Relégation
	11	11	11	11	Relégation

DEPART	13 Accessions - Départ.			
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions jusqu'à 29 équipes dans le championnat départ. : 1accession			

CHAMPIONNAT MASCULIN - 2 DESCENTES DE N3

PN	PRE NATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Barrage Accession: 2
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

HONNEUR	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Banage Accession :3
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
	11	11	11	11	Relégation

DEPART	13 Accessions - Départ.			
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions jusqu'à 29 équipes dans le championnat départ. : 1accession			

CHAMPIONNAT MASCULIN - 3 DESCENTES DE N3

PN	PRE NATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Barrage Relégation
	11	11	Relégation
	12	12	Relégation

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Barrage Accession: 2
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	
	11	11	11	Relégation
	12	12	12	Relégation

HONNEUR	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage Accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	1 descente
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
	11	11	11	11	Relégation

DEPART	13 Accessions - Départ.			
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions jusqu'à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession			

CHAMPIONNAT MASCULIN - 4 DESCENTES DE N3

PN	PRE NATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Barrage relégation
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Barrage Accession: 1
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	1 descente
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

HONNEUR	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession :2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	2 descentes
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
	11	11	11	11	Relégation

DEPART	13 Accessions - Départ.			
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions jusqu'à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession			

CHAMPIONNAT MASCULIN - 5 DESCENTES DE N3

PN	PRE NATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Relégation
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	Barrage accession: 1
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	2 descentes
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

HONNEUR	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	3 descentes
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
	11	11	11	11	Relégation

DEPART	13 Accessions - Départ.			
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions jusqu'à 29 équipes dans le championnat départ. : 1accession			

CHAMPIONNAT MASCULIN - 6 DESCENTES DE N3

PN	PRE NATIONALE		
	A	B	
	1	1	Accession N3
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Relégation
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession PN
	2	2	2	
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	Relégation
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

HONNEUR	HONNEUR				
	A	B	C	D	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	Relégation
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
	11	11	11	11	Relégation

DEPART	13 Accessions - Départ.			
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions jusqu'à 29 équipes dans le championnat départ. : 1accession			

CHAMPIONNAT FEMININ - 0 DESCENTE DE N2

N3F	N3F		
	A		
	1	Accession N2	
	2	Accession N2	
	3	Accession N2	
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	12		
	14		
	15	Relégation	
16	Relégation		

PN	PNF		
	A	B	
	1	1	Accession
	2	2	Accession
	3	3	Barrage Accession
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	
	11	11	Relégation
	12	12	Relégation

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Accession
	3	3	3	Barrage Accession: 1
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	1descente
	11	11	11	Relégation
	12	12	12	Relégation

DEPART	10 Accessions - Départ.		
	2 x 33 1x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1x 19-23-87		

CHAMPIONNAT FEMININ - 1 DESCENTE DE N2

N3F	N3F		
	A		
	1		Accession N2
	2		Accession N2
	3		Accession N2
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15		Relégation
16		Relégation	

PN	PNF		
	A	B	
	1	1	Accession
	2	2	Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	
	11	11	Relégation
	12	12	Relégation

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Accession
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	2 descentes
	11	11	11	Relégation
	12	12	12	Relégation

DEPART	10 Accessions - Départ.		
	2 x 33 1 x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87		

CHAMPIONNAT FEMININ - 2 DESCENTES DE N2

N3F	N3F		
	A		
	1	Accession N2	
	2	Accession N2	
	3	Accession N2	
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15	Relégation	
	16	Relégation	

PN	PNF		
	A	B	
	1	1	Accession
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	1 descente
	11	11	Relégation
	12	12	Relégation

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Accession
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	Relégation
	11	11	11	Relégation
	12	12	12	Relégation

DEPART	10 Accessions - Départ.		
	2 x 33 1 x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87		

CHAMPIONNAT FEMININ - 3 DESCENTES DE N2

N3F	N3F		
	A		
	1		Accession N2
	2		Accession N2
	3		Accession N2
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		Relégation
15		Relégation	
16		Relégation	

PN	PNF		
	A	B	
	1	1	Accession
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Relégation
	11	11	Relégation
12	12	Relégation	

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Accession
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	1descente
	10	10	10	Relégation
	11	11	11	Relégation
12	12	12	Relégation	

DEPART	10 Accessions - Départ.		
	2 x 33 1x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87		

CHAMPIONNAT FEMININ - 4 DESCENTES DE N2

N3F	N3F		
	A		
	1	Accession N2	
	2	Accession N2	
	3	Accession N2	
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13	Relégation	
	14	Relégation	
15	Relégation		
16	Relégation		

PN	PNF		
	A	B	
	1	1	Accession
	2	2	Barrage Accession
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Relégation
	11	11	Relégation
	12	12	Relégation

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Barrage Accession: 2
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	2 descentes
	10	10	10	Relégation
	11	11	11	Relégation
	12	12	12	Relégation

DEPART	10 Accessions - Départ.		
	2 x 33 1 x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87		

CHAMPIONNAT FEMININ - 5 DESCENTES DE N2

N3F	N3F		
	A		
	1		Accession N2
	2		Accession N2
	3		Accession N2
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		Relégation
	14		Relégation
15		Relégation	
16		Relégation	

PN	PNF		
	A	B	
	1	1	Accession
	2	2	
	3	3	
	4	4	
	5	5	
	6	6	
	7	7	
	8	8	
	9	9	
	10	10	Relégation
	11	11	Relégation
	12	12	Relégation

EXCELLENCE	EXCELLENCE			
	A	B	C	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Barrage Access: 1
	3	3	3	
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	Relégation
	10	10	10	Relégation
	11	11	11	Relégation
	12	12	12	Relégation

DEPART	10 Accessions - Départ.		
	2 x 33 1 x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87		

19.4.7. Annexe G – cas Accession / Maintien -18 ans féminines :

En attente de la dernière version,
Elle vous sera communiquée ultérieurement.

19.4.8. Annexe H – Règles de pratique :

Joueurs participants		Taille ballon		Championnat				Tournoi à 3 clubs				Tournoi à 4 clubs			
masculin	féminin	M	F	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification
36 ans et +	36 ans et +	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 25'	X	2'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 15'	X	1'	3 ^e exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion
+ 16 ans	+ 16 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'	
- 18 ans	- 18 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 15'	X	1'	
- 15 ans	- 16 ans	54-56	54-56	2 x 25'	X	2'		2 x 20'	X	2'		2 x 12'	X	1'	
	- 14 ans		50-52	2 x 20'	X	2'		2 x 15'	X	1'		2 x 10'	X	1'	
- 13 ans		50-52		2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 12'	X	1'	
	- 12 ans		48-50	2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 8'	X	1'	
Minihand		Selon dispositions spécifiques													

Prolongations : elles n'existent plus dans les compétitions gérées par la FFHB. Dans tous les autres cas, se référer au règlement de l'organisateur de la rencontre (ligue et/ou comité).

Tirs au but : Se référer à l'article 3.3.6 du Règlement général des compétitions.

Les ligues et comités décident du **temps de jeu** et des **aménagements** éventuels de règles dans les compétitions dont ils ont la responsabilité.

19.4.9. Annexe I – Accédants issus des championnats départementaux :

Comité Départemental	Equipes masculines engagées	Accédant N+1
16	19	1
17	17	1
24	13	1
33	67	3
40	7	1
47	7	1
64	28	1
79	25	1
86	26	1
87-23-19*	29	1

*Pratique Tri-Départementales

20. TEXTES REGLEMENTAIRES C.M.C.D. 2021-2022

1. STATUTS ET REGLEMENTATION – CMCD

Principes généraux - Article 1

1.1. Socle de base

Toutes les équipes, évoluant dans les championnats Territoriaux de type Régionaux, doivent répondre à des exigences minimales dans les domaines sportif, technique, arbitre et Ecole d'Arbitrage.

Ces exigences minimales constituent un « socle de base » déterminé pour les championnats de type Régional.

Les exigences citées à l'alinéa précédent sont fixées chaque année par l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball. Un seuil de ressources est ensuite exigé en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence.

Pour atteindre ce seuil, les clubs auront à leur disposition un éventail de critères dans les domaines cités ci-dessus.

Le seuil de ressources est, lui aussi, fixé par l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

Le dispositif général de la CMCD ainsi que l'évaluation des niveaux de ressources figurent dans l'article suivant.

1.2. Compétence

La Commission Régionale des Statuts et Règlements - Division CMCD est responsable de l'application du dispositif mis en place.

A ce titre, elle procède, chaque saison, à l'inventaire, l'analyse et à la vérification des renseignements et, en cas de carence, applique le dispositif de pénalité décrit dans l'article 3 du présent règlement.

1.3. Sanction en cas de carences

Les carences constatées dans les domaines répertoriés entraînent l'application du dispositif prévue à l'article 3 du présent règlement.

Les exigences établies par les instances Territoriales pourront être supérieures à celles des équipes évoluant en Divisions Nationales.

Cependant, les exigences requises, au minimum, d'une part, auprès des équipes masculines de Division Pré-Nationale devront s'aligner sur les orientations Nationales (socle de base) pour pouvoir accéder à la Division Nationale 3 masculine et d'autre part, auprès des équipes féminines de Division Nationale 3 Territoriale devront s'aligner sur les orientations Nationales (socle de base) pour pouvoir accéder à la Division Nationale 2 féminine.

1.4. Accession au Championnat National

Les clubs doivent avoir satisfait aux différentes exigences Territoriales au 31 mai de la saison en cours (un document spécifique est rempli par la Ligue à l'issue des championnats Territoriaux de type Régionaux et communiqué à la FFHB).

1.5. Accession au Championnat Territorial de type Régional

Les clubs doivent avoir satisfait aux différentes exigences Départementales au 31 mai de la saison en cours (un document spécifique est rempli par le Comité à l'issue des championnats Départementaux et communiqué à la Ligue).

Dans l'hypothèse où un Comité n'aurait pas mis en place un dispositif de contrôle Départemental, la Commission de la Ligue fera une vérification à partir des données extraites de Gesthand.

Présentation du dispositif - Article 2

2.1. Domaine sportif

2.1.1. Socle de base

Il comprend :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 : 2 équipes féminines moins de 11 ans à moins de 18 ans, régulièrement engagées dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- Pour les équipes évoluant en Pré Nationale : 2 équipes moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe que l'équipe de référence, régulièrement engagées dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- Pour les équipes évoluant en Régional Excellence : 1 équipe moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe que l'équipe de référence, régulièrement engagée dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : 1 équipe moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe ou non que l'équipe de référence, régulièrement engagée dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.

Ces (ou cette) équipes indispensables seront comptabilisés dans les ressources du club.

2.1.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution sportif de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine sportif :

- Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence : 40 points/équipe ;
- Equipe de jeunes de l'autre sexe : 20 points/équipe ;
- Fonctionnement d'une école de handball labellisée : 30 points.

Un bonus sera appliqué en fonction du :

- Niveau des équipes de jeunes (Territorial ou National) ;
- Label de l'école de handball (bronze, argent ou or).

Il se décline selon ses valeurs ci-dessous :

- Equipes jeunes du même sexe que l'équipe de référence :
 - Niveau Territorial (Départemental ou Régional) : 40 points/équipe ;
 - Niveau National : 80 points/équipe.
- Equipes jeunes de l'autre sexe :
 - Niveau Territorial (Départemental ou Régional) : 10 points/équipe ;
 - Niveau National : 30 points/équipe.
- Ecole de handball :
 - Label Bronze : 20 points ;
 - Label Argent : 40 points ;
 - Label Or : 80 points.

Les points du bonus viendront s'ajouter au total des ressources identifiées.

2.1.3. Application

La période, pendant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées, se situe durant la première quinzaine de juin.

Au 31 mai, les équipes concernées devront avoir participé à un championnat d'au moins 5 équipes et comporter au moins 10 licenciés en pratique compétitive dans les catégories d'âge concernées.

2.2. Domaine Technique

Une nouvelle architecture des formations a été mise en place pendant la saison 2019-2020.

Afin de vous habituer à ces nouvelles appellations et ces nouvelles formations, le texte CMCD restera avec les anciennes appellations et un tableau de correspondance a été établi avec les modules de formation proposés au paragraphe 3.9.

2.2.1. Socle de base

Il est constitué par :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 : un entraîneur Interrégional au minimum **ET** un Animateur de Handball au minimum.
- Pour les équipes évoluant en Pré nationale : un entraîneur en formation Interrégionale **ET** un entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball

OÙ

- Un entraîneur titulaire du diplôme Régional **ET** un entraîneur en formation Régionale.
- Pour les équipes évoluant en Régional Excellence : un entraîneur titulaire du diplôme Régional **ET** un entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball.
- Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : un entraîneur en formation Régionale **ET** un entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball.

Ces entraîneurs seront comptabilisés dans les ressources du club.

2.2.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine technique :

- Titulaires du diplôme d'Animateur de Handball : 40 points ;
- Titulaires du diplôme d'entraîneur Régional : 60 points ;
- Titulaires du diplôme d'entraîneur Interrégional : 80 points ;
- Titulaires du diplôme d'entraîneur Fédéral : 120 points ;
- Cadres titulaires d'un BEES Handball, DEJEPS Handball ou d'un Brevet Professionnel (BP) sports collectifs, mention Handball : 70 points ;
- Cadres formateurs au sein de l'ETR hors cadres d'État : 50 points.

Un bonus sera appliqué en fonction de la situation de formation des cadres concernés, dans la saison de référence.

Il vient s'ajouter au total des ressources identifiées :

- Entraîneur en formation d'animateur : 20 points ;
- Animateur de handball en formation d'entraîneur Régional : 20 points ;
- Entraîneur régional en formation d'entraîneur interrégional : 20 points ;
- Entraîneur interrégional en formation d'entraîneur Fédéral : 40 points ;
- Bonus Féminin : 30 points par entraîneur.

2.2.3. Application

2.2.3.1. Un entraîneur ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours ou en application de l'article 2.2.3.3 ci-dessous.

2.2.3.2. Un entraîneur titulaire d'une licence blanche ne peut pas être comptabilisé dans le socle de base du club dans lequel il possède cette licence, mais peut l'être dans le calcul du seuil des ressources avec l'accord du club principal (licence blanche CMCD).

2.2.3.3. Mutations d'entraîneurs :

Si un entraîneur change de club pendant la **période officielle** des mutations, ses diplômes sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée **hors de la période officielle** des mutations, ses diplômes sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Dans les deux cas les diplômes de l'entraîneur qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté, sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise (courriel ou courrier) à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée (6000000.cmcd@ffhandball.net).

Les diplômes des entraîneurs principaux salariés des équipes évoluant en LNH, en LFH, en D2F-VAP et en N1M-VAP, ainsi que **les entraîneurs des autres divisions salariés à temps plein, sont comptabilisés, en cas de mutation en et hors période officielle, pour le club d'accueil de l'entraîneur concerné.**

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le licencié concerné n'était pas répertorié comme entraîneur au moment de la mutation.

2.2.3.4. La validité des cartes :

- Durée de validité 3 ans :
 - Certificat Contribuer à l'animation de la structure
 - Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure
- Durée de validité : 5 ans
 - Certification Animer des pratiques éducatives
 - Certificat Animer des pratiques sociales
 - Certificat Entraîner des jeunes en compétition
 - Certificat Entraîner des adultes en compétition
 - Certificat Performer avec les adultes
 - Certificat Former des Jeunes
 - Certificat Coordonner un projet technique et/ou sportif
 - Certificat Développer le modèle économique
 - Certificat Entraîneur de joueur professionnel
 - Certificat Formateur de joueur professionnel

2.2.3.5. La période durant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe pendant la 1^{ère} quinzaine du mois de juin.

Les exigences du socle de base doivent être réunies au 31 mai.

2.3. Domaine Arbitrage

Il convient de se reporter aux dispositions concernant le Juge-Arbitre (91.6 des règlements Fédéraux).

2.3.1. Socle de base

Il comprend :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 : 2 Juges-Arbitres dont au moins 1 de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages chacun au niveau National ou Régional.
- Pour les équipes évoluant en Pré Nationale : 2 Juges-Arbitres dont au moins 1 de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages chacun au niveau National ou Régional.
- Pour les équipes évoluant en Régional Excellence : 1 Juge-Arbitre de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages au niveau National ou Régional

où

2 Juges-Arbitres de niveau T3 dont 1 Juge Arbitre en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional pour celui qui est en formation Régionale.

- Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : 1 Juge Arbitre de niveau T3 en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional

où

2 Juges Arbitres de niveau T3 avec au moins 11 arbitrages.

- Pour les équipes Réserves : 1 Juge Arbitre de niveau T3 en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional

où

2 Juges Arbitres de niveau T3 avec au moins 11 arbitrages.

Le socle de base tient compte du niveau de jeu sur lequel l'arbitre évolue et non plus sur le grade d'arbitre déclaré :

- Un Juge Arbitre de grade National ou Territorial (T1/T2) devra effectuer ses arbitrages au niveau National et /ou Régional.
- Un Juge Arbitre de grade National ou Territorial (T1/T2) qui a quitté le niveau National ou Régional et qui arbitre exclusivement au niveau Départemental sera comptabilisé comme Juge Arbitre Territorial au niveau Départemental (T3).

Les arbitres du socle de base seront également comptabilisés dans les ressources du club.

2.3.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine de l'arbitrage :

- Juge Arbitre Territorial de niveau Départemental (T3) ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 60 points ;
- Juge Arbitre Territorial de niveau Régional (T1/T2) ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 100 points ;
- Juge Arbitre Fédéral ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 120 points ;
- Juge Accompagnateur Territorial qualifié avec 5 interventions : 30 points.

Un bonus sera appliqué selon la situation de la formation des arbitres dans la saison en cours et la féminisation :

- ~~Juge-Arbitre~~ Joueur en formation d'arbitre T3 : 20 points
- Juge Arbitre Territorial (T3) en formation de Juge Arbitre Territorial (T2) : 30 points
- Bonus Féminin : 30 points par arbitre.

Ces bonus viendront s'ajouter au total des ressources identifiées.

2.3.3. Application

2.3.3.1. Un Juge Arbitre ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours ou en application de l'article 2.3.3.3 ci-dessous.

2.3.3.2. Un Juge Arbitre titulaire d'une licence blanche ne peut pas être comptabilisé dans le socle de base du club dans lequel il possède cette licence, mais peut l'être dans le calcul du seuil des ressources avec l'accord du club principal (licence blanche CMCD).

2.3.3.3. Mutation des Juges Arbitres :

Si un Juge Arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de Juge Arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de Juge Arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la saison suivante.

Dans les deux cas, la fonction et les arbitrages du Juge Arbitre qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté (document CMCD arbitres techniciens mutation sur le site Fédéral), sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courrier électronique à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée.

2.3.3.4. La période pendant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe pendant la 1ère quinzaine du mois de juin.

Au 31 mai, les Juges Arbitres proposés devront posséder le grade demandé et répondre aux exigences de disponibilité ou d'arbitrages officiels effectués dans le niveau de jeu requis.

2.3.3.5. Arbitre âgé de plus 55 ans

En application de l'article 28.3.3.4 Fédéral suivant :

« Quel que soit l'âge du juge arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, le juge arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire du juge arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si le juge arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources.

*La commission d'arbitrage compétente informera le club du juge arbitre concerné **au plus tard le 31 mars** de sa prise en compte ou non dans le cadre de la CMCD. »*

Les critères d'investissement définis par la Commission Territoriale d'Arbitrage sont les suivants :

- Intervention avec désignation PPF Arbitrage sur les Inter-comités ou Interdépartementaux ;
- Présence sur 5 FDME comme Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage certifié ;
- Participation à au moins 2 sessions de formation des Juges Arbitres Jeunes organisées par la CTA ou le PPF Arbitrage ;
- 5 Suivis sur des rencontres Adultes ou Jeunes en tant que Juge Accompagnateur Territorial qualifié et sur désignation de la CTA ou du PPF Arbitrage ;
- Animateur Ecole d'Arbitrage certifié de l'Ecole d'Arbitrage de son club.

Au moins un des critères ci-dessous devra être effectué pendant la saison et avant le 31 mars.

La CTA validera au 31 mars de chaque saison l'investissement de l'arbitre.

Pour rappel, les arbitres devront valider le Module 1 de la Formation Continue des Juges Arbitres Adultes (Stage de rentrée), avoir fourni le certificat médical spécifique Arbitre + 55 ans et prendre connaissance des recommandations de la Commission Médicale Nationale pour les arbitres de plus de 55 ans.

2.3.3.6. Double fonction dans le domaine Ecole d'Arbitrage

Un Juge arbitre ayant suivi les formations correspondantes pourra exercer la fonction d'Animateur EA ou du Juge Accompagnateur EA. Les deux fonctions seront prises en compte pour les deux domaines.

2.4. Domaine Ecole d'Arbitrage

Il convient de se reporter aux dispositions concernant le Juge Arbitre Jeune (91.6 des règlements Fédéraux).

2.4.1. Socle de base

Il est constitué par :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 : 1 école d'arbitrage certifiée selon § 2.4.1.1 ci-dessous ;
- Pour les équipes évoluant en Pré Nationale : 1 école d'arbitrage certifiée selon § 2.4.1.1 ci-dessous ;
- Pour les équipes évoluant en Régional Excellence : 1 école d'arbitrage simplifiée selon § 2.4.1.2 ci-dessous ;
- Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : 1 école d'arbitrage simplifiée selon § 2.4.1.2 ci-dessous.

2.4.1.1. Une école d'arbitrage **certifiée** comporte 1 animateur EA certifié, 1 juge accompagnateur EA certifié et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat territorial de jeunes :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun ;
- De 6 à 9 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun ;
- A partir de 10 équipes jeunes = 4 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun.

Ces obligations seront appliquées sur les équipes évoluant en National 3 Féminine et les équipes évoluant en Pré-National.

Les JAJ devront avoir effectué 5 arbitrages sur désignation d'une structure (Ligue, Comité ou Club). **Les Juges Accompagnateurs devront avoir effectué 5 accompagnements sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club).

2.4.1.2. Une école d'arbitrage **simplifiée** comporte 1 animateur EA certifié ou 1 juge accompagnateur EA certifié et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat territorial de jeunes :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 1 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun ;
- De 6 à 9 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun ;
- A partir de 10 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun.

Ces obligations seront appliquées pour les équipes évoluant en Régional Excellence et Honneur.

Les JAJ devront avoir effectué 5 arbitrages sur désignation d'une structure (Ligue, Comité ou Club). **Les Juges Accompagnateurs devront avoir effectué 5 accompagnements sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club).

2.4.1.3. Un juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FF Handball, de 15 ans à 20 ans ayant suivi une formation adaptée à son niveau, club ou territorial, qui arbitre le plus souvent à domicile.

Rappel de l'Article 36.1 Règlements fédéraux concernant les années d'âge :

L'âge sportif est l'âge du joueur calculé du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge « scolaire » pour une année scolaire.

(Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en décembre 2005 : 2021 – 2005 = 16 ans pour toute la saison 2021-2022. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2021-2022 aux compétitions de « plus de 16 ans ».)

Les JAJ club âgés de 13 ans et 14 ans ne sont pas comptabilisés pour la CMCD.

2.4.1.4. L'animateur EA et le juge accompagnateur EA doivent être certifiés par l'organisme de formation du territoire. L'accompagnateur devra avoir effectué 5 accompagnements de JAJ sur désignation d'une structure (Ligue, Comité ou Club).

Il est possible de cumuler plusieurs fonctions, mais une seule sera prise en compte au titre de la CMCD (les licences blanches sont acceptées).

2.4.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine Juge Arbitre Jeune :

- Juge Arbitre Jeune club : 20 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau club (JAJ T3) : 40 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau Départemental (JAJ T2) : 60 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau Régional (JAJ T1) : 80 points ;
- Animateur EA qualifié avant le 31 mai : 80 points ;
- Juge Accompagnateur EA certifié ayant réalisé 5 accompagnements avant le 31 mai : 40 points ;
- Nombre d'accompagnements prévu dans le socle de base dépassé avant le 31 mai : 20 points.

Le Juge Arbitre Jeune de 17 ans à 20 ans, titulaire d'une licence blanche, peut être comptabilisé dans le calcul du seuil de ressources avec l'accord du club quitté (licence blanche CMCD).

Un bonus sera appliqué dans le cadre de la féminisation : 30 points.

2.4.3. Application

2.4.3.1. Un Juge Arbitre Jeune ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours.

2.4.3.2. Une école d'arbitrage couvre le club.

2.4.3.3. La vérification des exigences (socle) et les ressources (seuil) sera faite durant la 1ère quinzaine du mois de juin.

Au 31 mai, les Juges Arbitres Jeunes T3 – T2 – T1 devront avoir effectué au moins 5 arbitrages officiels

2.4.3.4. Un Juge Arbitre Jeune titulaire d'une licence blanche ne peut pas être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lequel il possède cette licence.

2.4.3.5. Mutation des Juges-Arbitres Jeunes, Animateurs EA et Juges Accompagnateurs EA.

Si un juge-arbitre jeune, change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Si un animateur EA ou un Juge Accompagnateur EA change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction est comptabilisée pour les deux saisons suivantes au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'animateur ou du Juge Accompagnateur EA est comptabilisée au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour les deux saisons suivantes.

Dans tous les cas, un juge arbitre jeune, un animateur d'école d'arbitrage, ou un juge accompagnateur d'école d'arbitrage qui mute peut être comptabilisé au titre de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement du club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté (document « CMCD arbitres techniciens mutation » sur le site Fédéral), sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courrier électronique à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée (6000000.cmcd@ffhandball.net).

2.5. Engagement Associatif

Pour atteindre le seuil global de ressources, les clubs pourront ajouter au décompte précédent de nouveaux points :

- En référence aux licences qui leur ont été délivrées :
 - Licence pratiquant « joueurs » : 1 point par tranche de 20 entamée ;
 - Licence « pratique événementielle » : 1 point par tranche de 50 entamée ;
 - Licence « Loisir » : 1 point par tranche de 10 entamée ;
 - Licence « Handfit » : 1 point par tranche de 10 entamée ;
 - Licence « Handensemble » : 1 point par licence ;
 - Licence « Dirigeant » : 1 point par tranche de 5 entamée et 2 points par tranche de 5 entamée si féminine.
- En référence aux dirigeants participant à la gestion d'une structure ou d'une commission (une même personne ne pouvant être comptabilisée qu'une seule fois) :
 - Membre élu dans une structure FFHB, Ligue et/ou Comité : 30 points si féminine + 10 points ;
 - Membre d'une commission FFHB, Ligue et/ou Comité : 30 points si féminine + 10 points ;
 - Membre d'un groupe de pilotage ou de coordination d'une politique territoriale : 30 points, si féminine + 10 points ;
 - Membre ayant suivi une formation « Dirigeant » (Comité, ligue ou FFHB) : 30 points, si féminine + 10 points ;
 - Membre ayant suivi une formation « animateur à la pratique éducative » babyhand et handball 1^{er} pas, minihand et hand à 4, handfit ou handensemble : 30 points, si féminine + 10 points.
- En référence aux membres des clubs ayant une fonction lors des rencontres :
 - Secrétaire de table ayant suivi la formation « Table de marque » et officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points si féminine + 10 points ;
 - Chronomètres ayant suivi la formation « Table de marque » et officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points si féminine + 10 points ;
 - Responsable de salle et de l'espace de compétition ayant officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points, si féminine + 10 points.

ARTICLE 3

3.1. Principes généraux

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 mai.

Les sanctions éventuelles sont appliquées à l'équipe du plus haut niveau Régional masculin ou féminin dans le régime général.

3.2. Socle de Base

Représentant les exigences minimales requises, les socles définis aux articles 28.1 (sportive), 28.2 (technique), 28.3 (arbitrage) et 28.4 (juges arbitres jeunes) des règlements généraux fédéraux sont exigés pour évoluer dans un championnat Régional.

Ces socles ne sont ni négociables ni modulables.

Si un ou plusieurs socles ne sont pas atteints, les sanctions suivantes seront prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club et applicables au début du championnat la saison suivante, quel que soit le nombre d'équipes constituant la poule de championnat :

- 1 socle de base non atteint = 3 points de pénalité
- 2 socles de base non atteints = 5 points de pénalité
- 3 socles de base non atteints = 6 points de pénalité
- 4 socles de base non atteints = 7 points de pénalité

3.3. Seuil de Ressources

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction du niveau de son équipe de référence.

Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et aucune sanction n'est prononcée.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, le bonus complémentaire visés à l'article RGF 28.5 ne peut compenser un solde négatif que dans un seul domaine.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, et si après l'apport éventuel du bonus complémentaire visé à l'article RGF 28.5, le solde reste négatif dans un ou plusieurs domaines, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club et applicables au début du championnat la saison suivante, quel que soit le nombre d'équipes constituant la poule de championnat :

- 1 seuil non atteint = 2 points de pénalité
- 2 seuils non atteints = 3 points de pénalité
- 3 seuils non atteints = 4 points de pénalité
- 4 seuils non atteints = 5 points de pénalité

3.4. Contestations des décisions

Les contestations des décisions prises par la Commission des Statuts et de la Réglementation – Division CMCD obéissent aux dispositions décrites dans le règlement d'examen des réclamations et litiges.

3.5. Echancier

Dates	Circulation des documents
Septembre Année N	Envoi aux clubs de la circulaire d'information annuelle
De décembre N à février N+1	Vérification par la Commission des Statuts et de la Réglementation-CMCD des renseignements d'après les données informatiques Gesthand et informations aux clubs et Comités
1^{er} – 20 juin Année N+1	Vérification définitive par la Commission des Statuts et de la Réglementation CMCD des renseignements d'après les données informatiques Gesthand. Réunion de la Commission pour validation finale Envoi du bilan CMCD ne comportant pas de sanctions, aux clubs et aux comités
20 juin année N+1	Limite d'envoi des notifications de décisions de sanctions aux clubs concernés par la Commission des Statuts et de la Réglementation-CMCD, prescription de la procédure si ce délai n'est pas respecté.
30 juin année N+1	Date limite de dépôt des réclamations contre les décisions de la Commission Régionale des Statuts et de la Réglementation-CMCD
1^{er} – 10 juillet Année N+1	Transmission des résultats des vérifications à la COC pour détermination du niveau d'engagement des équipes pour la saison N+1 / N+2

3.6. Dispositions Spécifiques

3.6.1.

- Lorsqu'un même club possède, à la fois, une équipe masculine et une équipe féminine dans une Division Régionale :
- Le socle de base doit être satisfait pour chaque équipe sauf Domaine Ecole d'Arbitrage (1 Ecole d'arbitrage certifiée ou simplifiée, en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau du club).
- Le seuil minimal des ressources pour chaque niveau sera affecté d'un coefficient de 0,75 pour chacun des 3 autres domaines pour chacune des 2 équipes de référence.

3.6.2.

La Commission des Statuts et Règlements – CMCD apprécie d’office ou sur demande du club concerné les possibilités d’étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu’ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes.

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la Commission compétente.

3.7. Equipe Réserve

Rappel : Le club considéré peut posséder une ou plusieurs équipes Réserves dans les amplitudes d’âge correspondant à celles de l’équipe première.

Est considérée comme “équipe réserve”, l’équipe de plus haut niveau positionnée immédiatement après l’équipe première, dans une division inférieure à celle-ci. Les autres équipes de + 16 ans ne sont pas considérées comme « Réserve » et, donc, ne sont pas soumises aux exigences de la CMCD.

Les équipes « Réserves » des clubs de Division 1, Division 2, Nationale 1 et Nationale 2 qui évoluent dans une Division Nationale, ne sont pas soumises aux dispositions décrites dans l’article 28 des Règlements Généraux Fédéraux.

Une équipe Réserve qui évolue en division Pré-Nationale pourra accéder en Division Nationale III à condition que 1 division sépare l’équipe première de sa réserve au cours d’une même saison.

Une seule équipe réserve par club est autorisée à prendre part aux championnats Nationaux. Elle participe au titre de l’épreuve où elle évolue.

L’équipe Réserve évolue selon le niveau sportif acquis la saison précédente.

En cas de relégation de l’équipe première, **une** division d’écart entre l’équipe réserve et l’équipe première reste nécessaire, **l’équipe Réserve ne pouvant accéder à un niveau supérieur à la N1.**

ÉQUIPES	Niveau équipe 1	Niveau maxi équipe réserve
Masculin Et Féminin	D1	N1
	D2	N1
	N1	N2
	N2	N3

3.7.1. Domaine sportif

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n’est pas soumise aux exigences du domaine Sportif.

3.7.2. Domaine Technique

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n’est pas soumise aux exigences du domaine Technique.

3.7.3. Domaines Arbitrage et Ecole d'Arbitrage

Les équipes réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue.

Ainsi, en fonction du règlement spécifique à la Ligue, toute équipe réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Ecole d'Arbitrage. Mais, elle devra présenter un Juge Arbitre de grade Départemental en formation Régionale avec 5 arbitrages minimum en niveau Régional dans le socle de base du domaine Arbitrage ou 2 Juges Arbitres T3 avec au moins 11 arbitrages chacun.

3.8. Tableau de référence

CHAMPIONNAT	CMCD	SOCLE DE BASE	SEUIL	TOTAL
NATIONALE 3 FEMININE	SPORTIVE	2 équipes féminines de -11 à -18	170	670
	TECHNIQUE	1 entraîneur Interrégional et 1 Animateur de Handball (Dont seuil mais pas de licence blanche)	120	
	ARBITRAGE	2 Juges Arbitres dont 1 JA niveau T1/T2 (Dont seuil mais pas de licence blanche)	160	
	JAJ	1 école d'arbitrage certifiée - § 2.4.1.1 (Dont seuil mais pas de licence blanche)	220	
PRENATIONAL	SPORTIVE	2 équipes de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	160	660
	TECHNIQUE	1 entraîneur en formation Interrégional et 1 Animateur de Handball OU 1 entraîneur Régional et 1 entraîneur en formation Régionale	120	
	ARBITRAGE	2 Juges Arbitres dont 1 JA niveau T1/ T2 (Dont seuil mais pas de licence blanche)	160	
	JAJ	1 école d'arbitrage certifiée - § 2.4.1.1 (Dont seuil mais pas de licence blanche)	220	
REGIONAL EXCELLENCE	SPORTIVE	1 équipe de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	80	410
	TECHNIQUE	1 entraîneur Régional et 1 Animateur de Handball (Dont seuil mais pas de licence blanche)	100	
	ARBITRAGE	1 Juge Arbitre niveau T1/T2 OU 2 Juges Arbitres niveau T3 dont 1 JA en formation régionale (Dont seuil mais pas de licence blanche)	150	
	JAJ	1 école d'arbitrage simplifiée - § 2.4.1.2 (Dont seuil mais pas de licence blanche)	80	
REGIONAL HONNEUR	SPORTIVE	1 équipe de -11 à -18 (De même sexe ou non dont seuil)	80	380
	TECHNIQUE	1 entraîneur en formation Régionale et 1 Animateur de Handball (Dont seuil mais pas de licence blanche)	100	
	ARBITRAGE	1 Juge Arbitre T3 en formation Régionale OU 2 Juges Arbitres T3 (Dont seuil mais pas de licence blanche)	120	
	JAJ	1 école d'arbitrage simplifiée - § 2.4.1.2 (Dont seuil mais pas de licence blanche)	80	
RESERVE	ARBITRAGE	1 Juge arbitre T3 en formation Régionale OU 2 Juges Arbitres T3 (Dont seuil mais pas de licence blanche)		

3.9. Tableau de correspondance appellation Technicien

Niveau de pratique	Ancienne Appellation	Nouvelle Appellation
N3 F	Entraîneur Interrégional (EIR)	Certificat « Former » Où Certificat « Performer »
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »
Pré-National	Entraîneur En formation Interrégional (EIR)	Certificat « Former » certifiable Où Certificat « Performer » certifiable
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »
	Ou	
	Entraîneur Régional	Certificat « Entraîner des jeunes » Où Certificat « Entraîner des adultes »
	Entraîneur En formation Régional	Certificat « Entraîner des jeunes » certifiable Où Certificat « Entraîner des adultes » certifiable
Régional Excellence	Entraîneur Régional	Certificat « Entraîner des jeunes » Où Certificat « Entraîner des adultes »
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »
Régional Honneur	Entraîneur En formation Régional	Certificat « Entraîner des jeunes » certifiable Où Certificat « Entraîner des adultes » certifiable
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »

Francine BERGES
Présidente commission Statuts et Réglementation

AYANTS DROIT DESIGNATION LIGUE

POSSIBILITE POUR LA LIGUE DE DESIGNER COMME AYANTS-DROIT POUR EVOLUER EN CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES MASCULIN OU FEMININ DES EQUIPES RELEVANT DE CONVENTIONS ENTRE CLUBS

Equipes concernées :

Les équipes concernées potentielles sous réserve de la validation par la commission Ligue et/ou FFHB

- **Moins de 17 ans Féminine :**

- COTE BASQUE HANDBALL
- FILIERE 79 HBC CELLES MEP
- LISHAND 87
- ENTENTE BEARNAISE BORDES-OSSAU HANDBALL

- **Moins de 18 ans Masculin :**

- ENTENTE PERIGOURDINE
- LIMOGES HAND 87 ELITE

PROJETS PAR AXE

4. PROJET DEVELOPPEMENT 2020-2024

Nous vous invitons à [cliquer ICI](#)

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



GUIDE FINANCIER 2021

GUIDE FINANCIER 2021-2022

Tarifs des licences

RENOUVELLEMENT LICENCE SAISON 2021-2022

	Catégorie	Cotisation FFHB					Cotisation LIGUE	TARIFS 2021/2022
		Contribution Maison du Handball	Part Fédérale	Assurance RC	Assurance IA	TOTAL FFHB		
LICENCE PRATIQUANT								
COMPETITIVE	+ 16 ANS	6,00 €		1,17 €	2,08 €	9,25 €	8,50 €	17,75 €
	12-16 ANS	6,00 €		0,45 €	0,80 €	7,25 €	8,50 €	15,75 €
	- 12 ANS	6,00 €		0,17 €	0,23 €	6,40 €	8,50 €	14,90 €
	Corpo	cf. guide financier fédéral						
	Blanche joueur	6,00 €		1,17 €	2,08 €	9,25 €	8,50 €	17,75 €
NON COMPETITIVE	Loisir	6,00 €		1,14 €	1,86 €	9,00 €	8,50 €	17,50 €
	Handfit	6,00 €		1,14 €	1,86 €	9,00 €	8,50 €	17,50 €
	Baby-hand	6,00 €		0,17 €	0,23 €	6,40 €	8,50 €	14,90 €
	Handensemble	6,00 €		0,40 €	0,70 €	7,10 €	5,00 €	12,10 €
LICENCE DIRIGEANT								
DIRIGEANT	Dirigeant	6,00 €		0,42 €	0,78 €	7,20 €	- €	7,20 €
	Blanche Dirigeant	6,00 €		0,42 €	0,78 €	7,20 €	- €	7,20 €
PRATIQUE EVENEMENTI ELLE								
EVENEMENT	Lic. événementielle	cf. guide financier fédéral						

CREATION DE NOUVELLE LICENCE SAISON 2021-2022

	Catégorie	Cotisation FFHB					Cotisation LIGUE	TARIFS 2021/2022
		Contribution Maison du Handball	Part Fédérale	Assurance RC	Assurance IA	TOTAL FFHB		
LICENCE PRATIQUANT								
COMPETITIVE	+ 16 ANS	6,00 €	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	20,50 €	53,50 €
	12-16 ANS	6,00 €	13,75 €	0,45 €	0,80 €	21,00 €	15,00 €	36,00 €
	- 12 ANS	6,00 €	9,60 €	0,17 €	0,23 €	16,00 €	12,00 €	28,00 €
	Corpo	cf. guide financier fédéral						
	Blanche joueur	6,00 €	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	20,50 €	53,50 €
NON COMPETITIVE	Loisir	6,00 €	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	19,00 €	45,00 €
	Handfit	6,00 €	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	19,00 €	45,00 €
	Baby-hand	6,00 €	9,60 €	0,17 €	0,23 €	16,00 €	12,00 €	28,00 €
	Handensemble	6,00 €	5,90 €	0,40 €	0,70 €	13,00 €	6,50 €	19,50 €
LICENCE DIRIGEANT								
DIRIGEANT	Dirigeant	6,00 €	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	- €	18,00 €
	Blanche Dirigeant	6,00 €	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	- €	18,00 €
PRATIQUE EVENEMENTI ELLE								
EVENEMENT	Lic. événementielle	cf. guide financier fédéral						

Tarifs des mutations

Catégorie	Cotisation FFHB	Cotisation LIGUE	TARIFS 2021/2022
+ 16 ANS	90,00 €	60,00 €	150,00 €
13 - 16 ANS	54,00 €	25,00 €	79,00 €

Tarifs administratifs

LIGUE NOUVELLE AQUITAINE FFHANDBALL		Tarifs Ligue 22/21	Dont Part FFHB	Dont Part Ligue
1. TARIFS ADMINISTRATIFS				
• Livret Arbitrage	12,00	12,00	0,00	
• Carton de marque (1€ les 10)	1,00		1,00	
• Dépôt d'un dossier de fusion de clubs (art. 22.4 des RG FFHB)	50,00		50,00	
1.1. AFFILIATION – REAFFILIATION				
• Affiliation nouveau Club	176,00	176,00	0,00	
• Réaffiliation club départemental	286,00	176,00	110,00	
• Réaffiliation club régional	331,00	176,00	155,00	
• Réaffiliation club national	356,00	176,00	180,00	
1.2. LICENCES				
• Licences	Cf. tableau détaillé ci-joint			
1.3. DROITS				
DROITS ENGAGEMENTS				
• Engagement sportifs : National + coupe de France	Cf. guide financier fédéral			
• Championnat Nationale 3 Filles	550,00		550,00	
• Championnat Régional Prénational	330,00		330,00	
• Championnat Régional Excellence / Honneur	310,00		310,00	
• Championnat Régional U17_U18	180,00		180,00	
• Frais TQ Championnats Nationaux / Régionaux U17_U18	Paiement des arbitres à la charge des clubs le jour de la compétition			
• Challenge handsablez-vous : participation clubs	30,00		30,00	
DROITS DE MUTATION				
• National / élite	Cf. tableau détaillé ci-joint			
• Plus de 16 ans				
• 13-16 ans				
• Moins de 13 ans				
• Dirigeant et Jeune Dirigeant				
DROITS DE FORMATION - DE CONSIGNATION - DE PROCURATION				
• Droits de formation joueur	Cf. guide financier fédéral			
• Droits de consignation 1ère instance Réclamation et Litiges	200,00		200,00	
• Droits de procuration d'un club départemental pour l'AG Ligue	50,00		50,00	
• Droits de procuration d'un club régional pour l'AG Ligue	250,00		250,00	
• Droits de procuration d'un club national pour l'AG Ligue	300,00		300,00	
FORMATION CONTINUE DES ARBITRES				
• Participation de tous les clubs au développement de l'arbitrage-jeunes	40,00		40,00	
PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERALE				
• Sites Excellence et Accession (Féminin et Masculin)	350,00		350,00	
• Participation par Stage de Ligue	50,00		50,00	

LIGUE NOUVELLE AQUITAINE FFHANDBALL	Tarifs Ligue 21/22	Dont Part FFHB	Dont Part Ligue
2. FRAIS D'ARBITRAGE			
2.1. INDEMNITES D'ARBITRAGE			
• Arbitres - Championnat National 3 F	35,00		35,00
• Arbitres - Championnat Régional Prénational	35,00		35,00
• Arbitres - Championnat Régional Excellence	30,00		30,00
• Arbitres - Championnat Régional Honneur	27,00		27,00
• Arbitres - Championnat Régional U17_U18	27,00		27,00
• Frais de Secrétariat Juge Accompagnateur Territorial	30,00		30,00
2.2. FRAIS KILOMETRIQUES			
• Arbitre Solo ou Binôme sans point de rencontre*** (par véhicule)	0,32€/km, sans frais de péage		
• Arbitres en covoiturage (pour un véhicule)	Frais réels avec application du barème fiscal + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)		
• Juge Accompagnateur Territorial (Ex-Superviseur) ***	0,32		0,32
• Missions régionales par les bénévoles et personnels de la structure **	0,32		0,32
• Stages, réunions, regroupements **	0,32		0,32
** Obligation de faire valider un ordre de mission pour chaque déplacement			
*** Pas de remboursement des frais de péages			
3. PENALITES FINANCIERES			
3.1. LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS			
• Cadre général	Cf. guide financier fédéral		
• Règlement particulier des compétitions régionales	Cf. règlement particulier des compétitions régionales		
3.2. LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES			
• Pénalités attachées aux sanctions disciplinaires	Cf. guide financier fédéral		
• Liées à l'absence d'un club départemental à l'AG Ligue si non procuration	150,00		150,00
• Liées à l'absence d'un club régional à l'AG Ligue si non procuration	350,00		350,00
• Liées à l'absence d'un club national et élite à l'AG Ligue si non procuration	400,00		400,00
• Liées au retard dans l'envoi des justificatifs retour au club payeur par un arbitre	30,00		30,00
• Liées à l'absence d'un arbitre pour un match non arbitré	Par arbitre(s)		
Absence sur une rencontre de championnat National Adulte	200,00		200,00
Absence sur une rencontre de championnat Régional Adulte	150,00		150,00
Absence sur une rencontre de championnat National Jeune	100,00		100,00
Absence sur une rencontre de championnat Régional Jeune	50,00		50,00
4. DIVERS			
4.1. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION			
• Forfait restauration / pers : Stages, réunions, regroupements (attention obligation de donner les originaux)	15,00		15,00
• Forfait hébergement / pers : Stages, réunions, regroupements	55,00		55,00
• Péréquation Arbitrage : Application à l'ensemble des championnats régionaux + Nationale 3 Filles Territoriale	Cf. guide règlementaire arbitrage		
• Péréquation kilométrique : Application à l'ensemble des Championnats Régionaux + Nationale 3 Filles Territoriale (base 0,32€/km par équipe)	Cf. règlement general des compétitions régionales		

2.2 : Les 0,32€/km, prennent en compte les dépenses d'usure du véhicule et les frais d'essence.
Pour un justificatif par un billet de train, prise en compte d'un tarif SNCF 2ème classe en vigueur.
Obligation de fournir le justificatif (original)

Pour tout tarif non indiqué dans le guide financier régional, se reporter aux tarifs indiqués dans le guide financier fédéral

Tarifs I.T.F.E.

MODULES FORMATION 2021-2022			TARIF BENEVOLE	TARIF PROFESSIONNEL (13€/h)	
RECYCLAGE		ITFE Recyclage ER	180,00 €	260,00 €	
		ITFE Recyclage ANH	80,00 €	110,00 €	
	RGO	• Rencontres Guy Otternaud - 4 jours	450,00 €	1 160,00 €	
		• Rencontres Guy Otternaud - 2 jours	275,00 €	500,00 €	
• Rencontres Guy Otternaud - 1 jour		80,00 €	335,00 €		
AUTRES		ITFE Formation Ecllosion VE	150,00 €		
		ITFE Formation à Thèmes	30,00 €		
LE DIRIGEANT	LE DIRIGEANT	Gestion des ressources Humaines	100,00 €	260,00 €	
		Construire et développer un modèle économique	100,00 €	260,00 €	
		Officiel de table de marque (100 % en classe Virtuelle)	gratuité pour toute la partie pédagogique Frais de dossier administratif : 20 €		
L'ENTRAINEUR	L'ENTRAINEUR	Créer les conditions de l'apprentissage	180,00 €	260,00 €	
		Communiquer avec l'athlète	180,00 €	260,00 €	
		Créer et entretenir un climat Motivationnel	180,00 €	260,00 €	
		Module VIDEO	315,00 €	455,00 €	
		Préparateur physique	333,00 €	481,00 €	
DISPOSITIFS DE FORMATION MODULAIRES TITRE V	ITFE FM TFP V DA UC2/ PROFESSIONALISATION DE LA STRUCTURE BC4 --> Coordonner un projet Technique et/ou Sportif BC5 --> Développer le modèle économique	CERTIF : Développer le Modèle Economique	100,00 €	400,00 €	
		Module Commercialiser et Promouvoir (BC5)	180,00 €	260,00 €	
		Module Coordonner une équipe de Bénévoles/Salariés (BC5)	180,00 €	260,00 €	
		CERTIF : Coordonner un projet Technique et/ou Sportif	100,00 €	400,00 €	
		Module Gérer une organisation sportive (BC4)	180,00 €	260,00 €	
		Module Concevoir une démarche projet (BC4)	180,00 €	260,00 €	
	DA/UC1 PERFECTIONNEMENT SPORTIF	CERTIF Former des jeunes	100,00 €	400,00 €	
		BC3 Former des jeunes	800,00 €	1 625,00 €	
		CERTIF Performer les adultes	100,00 €	400,00 €	
		BC2 Performer avec des Adultes	800,00 €	1 625,00 €	
DISPOSITIFS FORMATIONS CONTINUES	DISPOSITIFS FORMATIONS CONTINUES	ITFE PC TFP IV mention Entraîneur Territorial (2 mentions)	4 330,00 €	5 196,00 €	7 718,00 €
		ITFE PC TFP IV mention Entraîneur Territorial	2 600,00 €	3 120,00 €	5 788,00 €
		ITFE PC TFP IV mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales	2 600,00 €	3 120,00 €	5 788,00 €
		ITFE PC TFP IV mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales + Entraîner des jeunes	3 540,00 €	4 248,00 €	6 875,00 €
		ITFE PC TITRE V Entraîneur de HANDBALL	4 565,00 €	5 810,00 €	7 718,00 €

MODULES FORMATION 2021-2022			TARIF BENEVOLE	TARIF PROFESSIONNEL (13€/h)
DISPOSITIFS DE FORMATION MODULAIRES TITRE IV	ITFE FM TFP IV mention Entraîneur Territorial	CERTIF : Entraîner des adultes en compétition	75,00 €	100,00 €
		Entraîner des adultes	350,00 €	1 040,00 €
		CERTIF : Entraîner des jeunes en compétition	75,00 €	100,00 €
		Entraîner des jeunes	350,00 €	1 040,00 €
		Entraîner joueurs/arbitres et arbitres/joueurs	40,00 €	130,00 €
		Pack mention Entraîneur Adultes : (Entraîner des Adultes + Entraîner Joueurs/arbitres/joueurs + la certification entraîner des adultes en compétition)	465,00 €	1 270,00 €
		Pack mention Entraîneur des Jeunes : (Entraîner des Jeunes+ Entraîner Joueurs/arbitres/joueurs + la certification entraîner des jeunes en compétition)	465,00 €	1 270,00 €
	ITFE FM TFP IV mention Animer des pratiques socio éducatives et sociétales	CERTIF : Animer des pratiques éducatives	75,00 €	100,00 €
		Animer la pratique Baby hand et hand 1er pas	245,00 €	520,00 €
		Animer la pratique Mini-hand et hand à 4	245,00 €	520,00 €
		CERTIF : Animer des pratiques sociales	75,00 €	100,00 €
		Animer la pratique Handfit : Sport santé	245,00 €	520,00 €
		Animer la pratique Handensemble	245,00 €	520,00 €
		Agir dans différents Milieux socio-éducatifs/sociétaux	40,00 €	130,00 €
		CERTIF : Agir Ensemble/Citoyenneté	75,00 €	100,00 €
		Agir et traiter les Comportement Déviants	40,00 €	130,00 €
		Valoriser et vertus du Vivre Ensemble	40,00 €	130,00 €
	ITFE FM TFP IV Qualification participer à la vie associative d'une structure handball	CERTIF : Contribuer à l'animation sportive de la structure	30,00 €	55,00 €
		Accompagner les pratiquants	100,00 €	325,00 €
		Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants	50,00 €	195,00 €
		CERTIF Contribuer au fonctionnement d'une structure	30,00 €	55,00 €
		Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif	75,00 €	260,00 €
		Valoriser et promouvoir les activités	75,00 €	260,00 €
	ITFE FM Métiers de la Formation	Animateur de formation: Animateur de proximité + tuteur de proximité	330,00 €	572,00 €
		Tuteur de proximité (en lien avec le module Animateur de Formation)	20,00 €	39,00 €
		Maître Apprentissage/Tuteur	315,00 €	315,00 €
		Accompagner et Tutorer dans l'alternance	180,00 €	273,00 €
	ITFE FM Métiers de l'arbitrage	Accompagnateur Ecole Arbitrage	EN LIEN AVEC LE MODULE ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS	
		Module Faire vivre une école arbitrage	50,00 €	195,00 €
		Module Accompagner un arbitre en situation de l'Accompagnateur Territorial	190,00 €	312,00 €
		Pack Devenir Animateur Ecole Arbitrage (Accompagner les Pratiquants + Entraîner des joueurs-arbitres/arbitres joueurs + Faire vivre une école d'arbitrage)	190,00 €	650,00 €
		Pack Devenir Accompagnateur Territorial (E-learning + Entraîner des joueurs-arbitres/arbitres joueurs + Accompagner un arbitre en situation + Tuteur de proximité)	250,00 €	481,00 €

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



BUDGET 2021

5. PRESENTATION BUDGET 2021

La préparation budgétaire fut un exercice complexe menée dans un contexte inédit, dominé par une crise sanitaire. L'élaboration du budget 2021 est le fruit d'une démarche exigeante de préparation et d'étroite concertation menée entre les dirigeants, les responsables des commissions et des axes en tenant compte des incertitudes liées au COVID.

Notre priorité 2021

- Accompagnement des clubs face au COVID 19 :
 - Diminution de la part ligue pour les renouvellements de licences,
 - Gratuité de la part ligue pour la licence dirigeant (e).

Un point étape sera fait en octobre/ novembre 2021 sur la situation. Nous ferons un bilan avec les clubs lors de réunions de secteurs.

Les autres projets

- ETR : Technique, Développement, service aux Clubs
 - Développement des nouvelles pratiques,
 - Mise en place du centre de Ressources pour accompagner les clubs,
 - Développement du PPF Arbitrage (Parcours Performance Fédérale),
 - Mise en place de la nouvelle réforme des inter-comités.
- ITFE
 - Lancement du Titre 5 à finalité professionnelle : Entraîneur de Handball par l'apprentissage, en formation professionnelle avec le CFA de la FFHB,
 - Lancement d'une deuxième promotion du Titre 4 à finalité professionnelle : Educateur Handball mention : animateur des Pratiques Socio-éducatives et Sociétales + le module Entraîner des jeunes. Avec le CFA de la FFHB,
 - Déploiement des formations pour les dirigeants 100% virtuel,
 - Certification QUALIOP :
 - Certification qualité de notre organisme de formation par l'obtention du label qualité afin d'être éligible aux fonds de la formation professionnelle,
 - Obligatoire à partir de janvier 2022,
 - Création d'un réseau d'accompagnement à la fonction employeur des clubs :
 - Conseiller sur le parcours de formation du futur professionnel,
 - Accompagner à la création et à la pérennisation de l'emploi,
 - Accompagner à la gestion de l'emploi,
 - Accompagner à la gestion du projet en transversalité avec le service aux clubs,
 - Accompagner aux financements de la formation et de l'emploi.
- ADMINISTRATIF
 - Mise en place d'une équipe pour accompagner les nouveaux dirigeants,
 - Formation des nouveaux dirigeants aux outils fédéraux.

BUDGET 2021 – REALISE 2020 PAR NATURE DE DEPENSES ET DE PRODUITS

Comptes de produits

NATURE DES PRODUITS	REALISE 2020	BUDGET 2021	ECART BUDGET 2021/REALISE 2020	% du poste par rapport au total Budget 2021
Produits Activité Handball (Réaffila- Licences-Mutations)	1 683 539	1 193 292	(490 247)	54,00 %
Activité Engagements Equipes, Formations ITFE, Inscript°PPF)	201 218	267 987	66 769	12,13 %
Inscription frais inscription ITFE Module associatif	14 145	21 976	7 831	0,99 %
Produits des activités annexes (Mise à disposition des prof ligue+Amendes)	61 300	49 493	(11 807)	2,24 %
Partenariat (ARIANE BUREAUTIQUE)	1 500	3 000	1 500	0,14 %
Subventions, CR-ANS	197 030	191 814	(5 216)	8,68 %
Subvention Aide à l'emploi (CR-ANS-Etat)	37 939	30 000	(7 939)	1,36 %
Subvention Aides aux sportifs HN	30 500	31 750	1 250	1,44 %
Aide Fédérale -Pacte de Développement	186 800	130 000	(56 800)	5,88 %
Transfert de Charges (Chomage Partiel+aide Covid Urssaf)	27 969	36 881	8 912	1,67 %
Autres Produits (P. Financiers, transfert de charges, reprise prov)	44 500	33 025	(11 475)	1,49 %
Fonds Propres		220 490	220 490	9,98 %
TOTAL DES PRODUITS	2 486 439	2 209 707	(276 732)	100%
RESULTAT EXERCICE	(112 336,75)			

Ecarts les plus importants par rapport au Réalisé 2020 :

Licences – Mutations – Ré affiliation

- Avec une hypothèse de 85% de renouvellement des licenciés de la saison 2020-2021 et de 23% de création au regard des données quantitatives 2019-2020 nous espérons atteindre à la fin de la saison 2021-2022 le nombre de 38 000 licenciés. En comparaison à la saison qui vient de s'achever, cela représente une augmentation de l'ordre de 12.5%.
Du fait de la gratuité de la part fédérale sur les renouvellements pour la saison 2021-2022, et les tarifs de la part Ligue sur les renouvellements et créations (cf. Guide Financier 2021-2022), l'impact au niveau du budget 2021 est une diminution de l'ordre de 474 k€ du produit Licences.
- Pour les mutations, nous envisageons une diminution de l'ordre de 10%, ce qui se traduit au niveau du Budget par une diminution de l'ordre de 16 k€.

Les recettes Engagement, inscriptions formation, PPF

- Forte augmentation des recettes de l'ITFE 144 k€ : en lien avec l'ouverture de 2 Titres à finalité professionnelle (65 k€ pour le Niveau 4 et 55k€ pour le Niveau 5) + la reprise du déploiement des formations modulaires au courant du second semestre 2021 (impact 24 k€),
- Baisse de 73 k€ des recettes Engagements Région,
- Légère augmentation des produits issus de la participation des familles aux sites Excellence/Accession des PPF Filles et Garçons.

Produits des activités annexes

- Diminution des produits concernant la participation des athlètes aux stages des PPF Filles et Garçons, impact 2.5 k€ (annulation de stages en début d'année 2021),
- Diminution des produits liés à la Commission de Discipline et à la COC, impact 3.5 k€ (arrêt des championnats janvier/juin 2021),
- Suppression de la participation de l'ensemble des clubs à la formation des jeunes arbitres, impact 5.5 k€.

Partenariat

- Partenariat Ariane Bureautique : + 1.5 k€.

Subventions :

- Diminution des Aides à l'Emploi de 3 de nos salariés : -6 k€ Dispositif Emploi Associatif Région NA et -2 k€ Plan Sport Emploi de l'Etat,
- Diminution de l'ordre de 2.5% du soutien de nos institutionnels sur 2021 au regard des projets déployés dans le cadre de la Convention d'Objectifs de la Région et de la Campagne ANS,
- Aides joueurs (ses) HN à cette somme est intégralement reversée aux familles.

Pacte de Développement :

- Aide Fédérale en baisse : - 57 k€, nous avons envisagé une hypothèse de – 30%.

Les autres Produits :

- Chômage partiel de janvier à avril 2021 + aide Urssaf Exonération Covid-19 plus important en 2021 qu'en 2020 (+9 k€). En 2020, sollicitation du dispositif chômage partiel pour les salariés du Pôle Administratif. De janvier à avril 2021 dispositif étendu aux techniciens,
- Diminution du compte transfert de charges : En 2020 sur le compte transfert de charges on comptabilisait les rachats des contrats de locations des anciens photocopieurs par notre prestataire Ariane Bureautique (impact -13 k€).

Autofinancement -Fonds Propres :

- Utilisation des fonds Propres de la ligue pour financer nos actions, une partie de l'accompagnement des clubs suite à la crise sanitaire.

Comptes de charges

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2020	BUDGET 2021	ECART BUDGET 2021/REALISE 2020	% du poste par rapport au total Budget 2021
Achats Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	992 159	672 709	(319 450)	30,44 %
Achats (Bureautique - adm-marchandises - autres)	16 335	31 714	15 379	1,44 %
S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)	5 145	23 450	18 305	1,06 %
Locations + Charges Locatives	99 716	82 898	(16 818)	3,75 %
Entretien (Bâtiments-Véhicules-Photocopieurs)	13 296	13 104	(192)	0,59 %
Assurance + frais divers (doc-colloque, formation,)	6 298	6 139	(159)	0,28 %
Honoraires (Expert Comptable, CAC, Médecin, Kiné)	33 694	39 646	5 952	1,79 %
Communication, Récompenses, Dons	4 301	14 026	9 725	0,63 %
Transports	0	0	0	0,00 %
Déplacements, Missions , Réception, Stages_Compétition_formation, Creps	132 155	218 129	85 974	9,87 %
Frais Postaux, téléphone, , Frais Bancaire, Cotisations	22 916	22 173	(743)	1,00 %
Masse salariale (Salaires + Charges+Taxe sur Salaires)	651 283	709 809	58 526	32,12 %
Personnel Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités	87 821	123 823	36 002	5,60 %
S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)	30 257	60 298	30 042	2,73 %
Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)	6 041	17 929	11 888	0,81 %
Aides Projets COMITES	63 675	39 000	(24 675)	1,76 %
Aides CLUBS (COVID)	263 220		(263 220)	0,00 %
Reversement des frais inscription ITFE Module associatif	13 695	19 778	6 083	0,90 %
Autres frais (charges exceptionnelles, impôts Société...)	49 550	23 769	(25 781)	1,08 %
Aides Sportif de HN	30 500	31 750	1 250	1,44 %
Dotations Amort + prov IFC +Provision Clients D	76 719	59 563	(17 156)	2,70 %
TOTAL CHARGES	2 598 776	2 209 707	(389 069)	100,00 %

Ecarts les plus importants par rapport au Réalisé 2020 :

Licences – Mutations – Ré affiliation

- Avec une hypothèse de 85% de renouvellement des licenciées de la saison 2020-2021 et de 23% de création au regard des données quantitatives 2019-2020 nous espérons atteindre à la fin de la saison 2021-2022 le nombre de 38 000 licenciés. En comparaison à la saison qui vient de s'achever cela représente une augmentation de l'ordre de 12.5%. Du fait de la gratuité de la part fédérale sur les renouvellements pour la saison 2021-2022 l'impact au niveau du budget 2021 est une diminution du poste de charges « Licences » de l'ordre de 309 k€.
- Pour les mutations, nous envisageons une diminution de l'ordre de 10%, ce qui se traduit au niveau du Budget par une diminution du poste de charges « Mutations » de l'ordre de 10,5 k€.

Achats équipement sportifs

- Achats de Matériels dans le cadre des Nouvelles Pratiques : + 10 k€ kit Hand à 4 (dont une partie financée par la Région dans le cadre du Plan Rebond 5 k€), + 4 k€ pour équiper la Ligue en matériel pour la promotion du Beach et + 1 k€ pour le renouvellement du matériel Baby Hand/1^{er} Pas.

S/Traitance Générale, Location, Entretien Bâtiments, Assurance

- Sous Traitance : + 8 k€ dans le cadre de la démarche de Certification QUALIOPI de notre Organisme de Formation (obligatoire afin de pouvoir prétendre au financement de nos formations via les fonds de la formation professionnelle => OPCO), + 4.5 k€ de prestation dans le cadre du Plan de Prévention des Violences et des Incivilités, + 2.5 k€ Communication, 0.5 k€ dans le cadre du HandEnsemble et +3 k€ Prestataire dans le cadre de la mise en place d'un Séminaire à destination des dirigeantes,
- Location : Fin du contrat de Location concernant le Fiat Ducato (impact - 4.5 k€,) fin des contrats de location des anciens photocopieurs Limoges + Mérignac (impact -12.4 k€)

Honoraires – Récompenses - Dons

- Honoraires : Augmentation par rapport à 2020 s'explique principalement par l'intervention des Kinés et Médecins sur les Sites d'Accessions des PPF Filles et Garçons (sur la période de janvier à juin 2020, lors du 1^{er} confinement, cela représente 9 semaines à 590€ par semaine pour les PPF Filles et Garçons pour un impact total de 5.3 k€),
- Récompenses – Dons : Augmentation en 2021 de +9.7 k€ concerne en majeure partie l'Axe Développement/Services Aux Clubs avec des animations dans les comités ou clubs (+1 k€ Beach, +2.7 k€ Baby Hand, + 3.6 k€ Hand à 4, +1.2 k€ Salon des Sports/Foire Internationale, Plan de Relance 0.6 k€ et Séminaire Dirigeante + 0.6 k€).

Frais de déplacement/missions/stages/compétitions/ réception

- Poste fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire. A titre d'information ce poste de charge en 2019, année non impactée par la crise, était de 300 k€. Le maintien de certaines activités en début d'année 2021 et la reprise des activités rendue possible depuis mai 2021 explique la variation à la hausse de ce poste sur 2021 comparativement à 2020 (impact + 85k€),
- L'impact sur l'ITFE est le plus important, de l'ordre de 24 k€ : + 3,5k€ en lien avec la démarche qualité de notre organisme de formation (Certification QUALIOPI), + 3.5 k€ dans le cadre du déploiement du Titre 5, + 7.5 k€ dans le cadre du déploiement du Titre 4, + 1 k€ pour l'accompagnement des clubs à la fonction employeur et + 8.5 k€ en lien avec la reprise du déploiement des formations modulaires,
- Les PPF Filles et Garçons avec respectivement + 7 k€ et + 10 k€,
- PPF Arbitrage et CTA : + 8.5 k€ (en majeure partie en lien avec la reprise des suivis des arbitres lors des rencontres officielles),
- Fonctionnement des commissions de la Ligue : + 8 k€,
- Développement/Service Aux Clubs : + 12 k€ Plan de Relance et actions de promotions autour des nouvelles offres de pratiques (Handfit, Hand à 4, baby Hand et Beach handball),

- ETR : +4.5 k€ avec des réunions qui se dérouleront en présentiel.
- Structure Administrative : + 11 k€ en lien avec réunions du Conseil des Territoires, des Conseils d'Administration et Bureau Directeur, etc.

Masse salariale + Convention de Stage

- Embauche d'un CTF à partir d'octobre 2020 (Site Accession Angoulême + Mission de Formation ITFE) soit un impact de + 33,5 k€ sur 2021,
- Retour de Congés Maternité d'une Chargée de Développement en milieu d'année 2020. Impact sur 2021 de 16 k€,
- Augmentation de la Taxe sur Salaire en lien avec Augmentation de la Masse salariale sur 2021 : Impact 6 k€,
- Accueil d'un stagiaire sur une période de 4 mois en 2021 (Centre de Ressources) : impact +2 k€.

Mutualisation Clubs/Comités

- A contrario du 1^{er} confinement de début d'année 2020, le confinement que nous avons vécu sur la période janvier à juin 2021 a permis de maintenir l'activité de nos Sites Excellence et Accession ainsi que celle de l'ITFE sur la formation professionnelle. Cela explique la variation à la hausse des sollicitations des mutualisations clubs/comités sur 2021 par rapport à 2020,
- PPF Garçons : + 11.5 k€ en 2021,
- PPF Filles : - 4 k€ en 2021 (diminution de 9 k€ sur le site d'Angoulême en lien avec embauche d'un CTF à partir d'octobre 2020, et augmentation sur les autres axes du PPF Filles + 5 k€),
- ITFE : + 25.5 k€ en lien avec la reprise du déploiement des formations modulaires et mise en place des formations à finalité professionnelle (Niveau 4 et Niveau 5),
- PPF Arbitrage : + 0.5k€ en 2021,
- CTA : + 2 k€ en 2021,
- Statuts et Règlements : + 0.5 k€.

S/T Intervenants Pole et ITFE (hors MAD)

- Augmentation des prestataires de formation sur l'ITFE en 2021 pour un montant de 27.5 k€. Cela s'explique par la mise en place des 2 titres à finalité professionnelle (+5 k€ sur le T4 et +9.5 k€ sur le T5), la reprise du déploiement des formations modulaires (+13 k€),
- En 2021, dans le cadre de l'opération du plan de relance, impact +1 k€,
- Absence en 2021 de la vacation de la DRJSCS dans le cadre de l'intervention du préparateur physique sur le PPF Filles (impact +1 k€), et augmentation de 0.5 k€ de préparateur physique sur le PPF Garçons.

Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)

- Augmentation en lien avec le Suivi Médical Règlementaire des athlètes de l'ensemble des Sites Excellence et Accession des PPF Filles et Garçons, impact 2021 +12 K€ (SMR renforcée => crise covid recommandations fédérales).

Aides aux projets comité

- En lien avec la baisse du Pacte de Développement.

Reversement des produits : inscriptions des modules associatifs ITFE

- Ces formations sont portées par les comités : reversement des droits d'inscriptions à hauteur de 90%,
- Augmentation du Reversement à destination des comités en lien avec la reprise du déploiement des formations modulaires au courant du second semestre 2021 : impact 6 k€.

Aides Clubs COVID 19

- En 2020, 263 k€ d'aide aux clubs dans le cadre de la crise sanitaire. Pour 2021 les aides à la reprise concernent la tarification des licences (impact sur les comptes de charges et produits licences).

Autres frais (charges exceptionnelles, impôts Société...)

- Pas de perte sur créances irrécouvrables en 2021 : impact -16.5k€,
- Pas de charges « My Coach » sur 2021 : impact -9.8 k€,
- Autres Charges de Gestion Courante (Aide athlètes PPF, Bon Formation, Droit d'enregistrement, etc.) : +0.5 k€ sur 2021.

Dotations Amort + prov IFC +Provision Clients

- Diminution de la provision pour clients douteux en 2021 (impact -21 k€),
- Augmentation de la dotation aux amortissements en 2021, de l'ordre de 4k€, en lien avec les investissements en matériel informatique ainsi que l'aménagement pour les classes virtuelles.



VOIX DES CLUBS

Nb clubs	N°	STRUCTURES	Nb voix
1	6016001	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	4
2	6016003	VILLEBOIS	4
3	6016007	COGNAC ALJO	6
4	6016009	GOND PONTouvre HB	5
5	6016014	MANSLE COEUR DE CHARENTE HANDBALL	3
6	6016015	MONTBRON AMSL	3
7	6016019	UNION RUELLE MORNAC HANDBALL	3
8	6016020	RUFFEC HANDBALL	2
9	6016030	HANDBALL DU PAYS D'AIGRE	3
10	6016031	ENTENTE TERRITOIRE CHARENTE HANDBALL	6
11	6016036	CONFOLENTAIS HBCD	4
12	6016037	CHALAIS HB	2
13	6016040	SAINT YRIEIX	6
14	6016043	CHABANAIS HB	2
15	6016051	A.L. BARBEZIEUX HANDBALL	2
16	6016054	CASTEL' HANDBALL 16	3
17	6017001	US SAINTES HANDBALL	6
18	6017005	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	9
19	6017006	LA TREMBLADE HBC	3
20	6017008	MATHA AVENIR HB	3
21	6017010	HANDBALL OLYMPIC PONS-GEMOZAC	5
22	6017011	RE HANDBALL CLUB	3
23	6017012	ROCHEFORT HBC	5
24	6017017	OLERON HAND BALL	5
25	6017018	ST HILAIRE/ST JEAN D'Y HB	4
26	6017020	SURGERES	4
27	6017030	TONNAY-CHARENTE HANDBALL	3
28	6017031	ENTENTE ROYAN ST-GEORGES HB	4
29	6017033	SAINT XANDRE HB	6
30	6017035	MONTGUYON ASM HB	2
31	6017037	AULNAY 98 HB	2
32	6017040	HAUTE SAINTONGE HB ARCHIAC JONZAC	3
33	6017041	COURCON HB	4
34	6017043	DOMPIERRE HANDBALL CLUB	1
35	6019003	HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE	5
36	6019004	FCS UZERCHE HANDBALL	3
37	6019006	ASSOCIATION SPORTIVE USSELOISE HANDBALL	2
38	6019007	HANDBALL BRIVE CORREZE	6
39	6019011	HANDBALL CLUB ALLASSAC-DONZENAC	3
40	6019012	CLUB ATHLETIQUE MEYMACOIS HANDBALL	2
41	6019015	HANDBALL CLUB DE TULLE CORREZE	3
42	6019019	CHARM MEYSSAC	2
43	6019020	HANDBALL EGLETONS CORREZE	3
44	6019022	HBC PAYS DE BEYNAT	0
45	6019023	HBC PAYS DE LARCHE	2
46	6019024	LUBERSAC HANDBALL 19	1

Nb clubs	N°	STRUCTURES	Nb voix
47	6023002	AS LA SOUTERRAINE HANDBALL	4
48	6023012	BOURGANEUF CREUSE HANDBALL	1
49	6023013	HANDBALL CLUB GUERETOIS	2
50	6023016	SAINT VAURY HANDBALL CLUB	0
51	6024001	BERGERAC PERIGORD POURPRE HANDBALL	5
52	6024008	LA PIEGUTAIN HANDBALL	2
53	6024010	HB EULALIEN	3
54	6024019	HBC CHAMPCEVINEL	5
55	6024021	MONTPON-MENESTEROL HANDBALL	5
56	6024022	PERIGUEUX HANDBALL	5
57	6024023	CA RIBERACOIS HB	4
58	6024025	LA FORCE HANDBALL	3
59	6024026	SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR	4
60	6024027	GIPS HB TOCANE	3
61	6024030	CO COULOUNIEUX CHAMIERES HB	4
62	6024031	CEPE VERT HANDBALL	3
63	6024032	HANDBALL FOYEN-VELINOIS	4
64	6024036	US LALINDE HB	3
65	6024039	BUGUE ATHLETIQUE CLUB HANDBALL	1
66	6024045	HANDBALL CLUB VALLEE VEZERE	4
67	6024046	HB PAYS VERNIS CENDRIEUX VERGT	2
68	6024047	EYMET HANDBALL	3
69	6024048	JEUNESSE SPORTIVE ASTERIENNE HANDBALL	4
70	6024051	HANDBALL MUSSIDANAIS	4
71	6024052	AUBEROCHES ISLE MANOIRE HANDBALL CLUB	3
72	6024053	HANDBALL CLUB BRANTOME / DRONNE ET BELLE	2
73	6033001	MEDOC HANDBALL	7
74	6033003	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB	4
75	6033005	MERIGNAC HANDBALL	8
76	6033006	US MIOS BIGANOS	7
77	6033007	STADE PESSACAIS UNION CLUB HANDBALL	9
78	6033008	ANDERNOS HANDBALL NORD BASSIN	6
79	6033011	HBC BELIN-BELIET	6
80	6033012	STADE BLAYAIS HAUTE GIRONDE HB	5
81	6033015	BRUGES 33 HANDBALL	10
82	6033016	CARBON BLANC HB	4
83	6033017	HBC PAYS CASTILLONNAIS	3
84	6033018	CANEJAN HBC	5
85	6033020	AGJA BORDEAUX CAUDERAN	5
86	6033023	EYSINES HANDBALL CLUB	5
87	6033027	LEGE CAP-FERRET HANDBALL	6
88	6033028	HAILLAN HANDBALL	6
89	6033030	LEOGNAN HANDBALL	7
90	6033031	LORMONT HANDBALL HAUTS DE GARONNE	5
91	6033033	AS MARTIGNAS	4
92	6033036	AVENIR PAILLETON	4
93	6033037	US PAREMPUYRE HANDBALL	4
94	6033042	UNION ST BRUNO BORDEAUX	0
95	6033046	ST MEDARD HANDBALL	7

Nb clubs	N°	STRUCTURES	Nb voix
96	6033048	UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	4
97	6033054	HBC ARSAC	3
98	6033069	CM FLOIRAC CENON HANDBALL	5
99	6033070	AS AMBARESIEENNE	3
100	6033073	ES BLANQUEFORTAISE HBC	6
101	6033082	HBC IZONNAIS	3
102	6033083	STADE LANGONNAIS HB	5
103	6033087	HBC LIBOURNE	7
104	6033088	SA GAZINET CESTAS	6
105	6033090	HBC CREONNAIS	7
106	6033092	HBC TEICHOIS	6
107	6033100	SC MONSEGUR HB	4
108	6033102	HBC BARPAIS	4
109	6033103	VILLENAVE HBC	8
110	6033105	ARCACHON LA TESTE HBC	5
111	6033110	HBC AUDENGEOIS	2
112	6033111	HBC ARTIGUAIS	4
113	6033113	ASPOM BEGLES HB	6
114	6033114	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	6
115	6033115	HBC BAZADAIS	3
116	6033117	PE2M HB	5
117	6033122	UA CADILLACAISE	4
118	6033124	ST LOUBES HB	6
119	6033125	AS HB DU FRONSADAIS	4
120	6033127	HANDBALL CLUB SAINT SYMPHORIEN	3
121	6033134	BORDEAUX LAC APIS HANDBALL	2
122	6033135	HANDBALL CUBZAGUAIS	4
123	6033137	CA SAINTE HELENE	2
124	6033139	HBC COUTRAS	4
125	6033140	CERONS HANDBALL	2
126	6033142	POMPIGNAC HANDBALL	2
127	6033144	HANDBALL SAINT MEDARD D'EYRANS	6
128	6033145	GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HB CLUB	5
129	6033146	PEUJARD HAND LOISIR	0
130	6033147	ASSOCIATION SPORTIVE DE HAND-BALL BRANNAIS	3
131	6033150	SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	1
132	6033152	LACANAU OCEHAND	3
133	6033154	UNIVERSITE CLUB BORDEAUX	0
134	6033155	GRADIGNAN HANDBALL CLUB	4
135	6040001	SPORTING HANDBALL CLUB SAINT PIERRE	5
136	6040002	US TYROSSE	5
137	6040003	MIMIZAN HANDBALL CLUB	3
138	6040004	STADE MONTOIS	6
139	6040005	US CAPBRETON HB	5
140	6040009	HBC VILLENEUVOIS	3
141	6040012	ETOILE SPORTIVE VIGNALAISE	3
142	6040014	HBC SAINT PAULOIS	6

Nb clubs	N°	STRUCTURES	Nb voix
143	6040015	BISCARROSSE OLYMPIQUE HANDBALL	4
144	6040016	HAGETMAU HANDBALL	1
145	6040017	CLUB AMICAL MORCENAI	1
146	6040018	YCHOUX HANDBALL CLUB	4
147	6040020	S.A SAINT SEVERIN HANDBALL	3
148	6047001	AL AGEN HB	6
149	6047002	HANDBALL BRAX	4
150	6047005	HBC MARMANDAI	8
151	6047007	AS ST GEORGES	1
152	6047014	HBC CASTELJALOUX	4
153	6047015	HBC FUMELOIS	3
154	6047018	FOULAYRONNES HANDBALL CLUB	2
155	6047021	NERAC HANDBALL CLUB	3
156	6047022	MGHANDBALL	2
157	6047023	HAND VILLENEUVOIS	4
158	6047025	HANDBALL CLUB CANCONNAIS	3
159	6064001	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	5
160	6064002	SICS BOUCAU TARNOS	5
161	6064003	MOURENX HANDBALL	3
162	6064004	PAU NOUSTY SPORTS	8
163	6064005	ZIBERO SPORTS TARDETS	7
164	6064008	ASSON SPORTS	7
165	6064011	AVIRON BAYONNAIS HANDBALL	5
166	6064016	BORDES SPORTS	4
167	6064017	US BOSDARROS	3
168	6064018	BRUGES SPORTS 64	3
169	6064020	HANDBALL CLUB GAN	5
170	6064022	IRISARTARRAK HB	7
171	6064024	LASSEUBE HANDBALL	4
172	6064026	ESPRIT LONS HANDBALL	5
173	6064029	ASSOCIATION SPORTIVE MADIRAN	4
174	6064031	US COARRAZE NAY HB	2
175	6064032	HBC OLORON	5
176	6064034	ENTENTE LEE OUSSE	4
177	6064035	ORTHEZ HANDBALL	5
178	6064042	SAINT PEE UNION CLUB	5
179	6064045	AS URRUNARRAK	7
180	6064054	ANGLET BIARRITZ OLYMPIQUE HANDBALL	7
181	6064059	STADE HENDAYAIS HB	6
182	6064063	LESCAR HB	6
183	6064071	MONTAUT HB	3
184	6064079	SUKIL HAND CAMBO	4
185	6064081	HBC ESCOUBES	3
186	6064082	HBC LUCQ DE BEARN	2
187	6064083	HANDBALL CLUB DE DENGUIN	4
188	6064087	SARAKO URTXINTXAK	3
189	6064088	HANDBALL CLUB ASPOIS	3
190	6064090	BUROS HB	6
191	6064091	US NAFARROA HANDBALL	7

Nb clubs	N°	STRUCTURES	Nb voix
192	6064092	ENTENTE BARZUNAISE	4
193	6064094	US SAINT PALAISIEENNE AMIKUZE HB	5
194	6064095	GARLIN HBC	1
195	6064097	ENTENTE MORLANAISE HANDBALL	2
196	6064098	OSSAU HANDBALL CLUB	5
197	6079001	NIORT HB SOUCHEEN	6
198	6079004	CELLES SUR BELLE MELLOIS EN POITOU	6
199	6079005	CERIZAY COC	2
200	6079014	HBC LEZAY	5
201	6079015	MAULEON	3
202	6079016	MONCOUTANT SAM	5
203	6079017	PAMPROUX USF	2
204	6079018	S.C. PARTHENAY HANDBALL	2
205	6079019	PRAHECQ HBC	6
206	6079023	THOUARS UST	3
207	6079027	ENT. CHAURAY LA CRECHE	4
208	6079028	COURLAY	4
209	6079029	HAND BALL MOTHAI	6
210	6079037	BRESSUIRE HBC	4
211	6079039	AIRVAULT FAT	3
212	6079040	HANDBALL SUD DEUX-SEVRES	6
213	6079043	VAL D'EGRAY HB	4
214	6079045	SAINT MAIXENT HBCSM	2
215	6079046	GATINE HANDBALL	2
216	6079048	HANDBALL SUD GATINE	2
217	6079050	AVENIR HANDBALL CLUB DE BRIOUX	4
218	6086001	LOUDUN HB HAUT POITOU	5
219	6086004	BIARD HBC	7
220	6086005	HBC CHATELLERAULT	6
221	6086006	CHAUVIGNY	4
222	6086007	CIVRAY US HB	3
223	6086008	US COUHE HB	3
224	6086012	LENCLOITRE OL	3
225	6086015	TERRITOIRE AUXANCES ET CLAIN HANDBALL	5
226	6086021	HB VIVONNE / ITEUIL	5
227	6086022	GRAND POITIERS HANDBALL 86	9
228	6086023	BUXEROLLES HB 86	2
229	6086033	LIGUGE UCC	2
230	6086035	CLUB HANDBALL HAUT POITOU	3
231	6086037	MIGNALOUX BEAUVOIR	7
232	6086040	VESPAS HANDBALL VOUGLAISIEN	3
233	6086041	LOISIRS BUXEROLLES HANDBALL	1
234	6086042	HANDBALL CLUB DE CHARROUX	2
235	6087001	CAPO LIMOGES HANDBALL	6
236	6087004	HANDBALL CLUB AMBAZAC	5
237	6087005	ESPERANCE SPORTIVE CHATEAUNEUF LA FORET HB	3
238	6087007	HANDBALL COUZEIX / COUR DU TEMPLE	4
239	6087008	JEUNESSE ATHLETIQUE ISLE HANDBALL	5

Nb clubs	N°	STRUCTURES	Nb voix
240	6087011	ASPTT LIMOGES HANDBALL	4
241	6087018	AMICALE LAIQUE DU PALAIS S/ VIENNE	5
242	6087019	PANA LOISIRS	4
243	6087024	UNION SPORTIVE BESSINES HANDBALL	3
244	6087036	HANDBALL CLUB MAGNAC LAVAL	3
245	6087039	US NANTIAT - COMPREIGNAC HBC	3
246	6087042	HBC BOISSEUIL	3
247	6087043	ENTENTE CANTONALE LAURIERE HANDBALL	0
248	6087045	ROCHECHOUART-ST-JUNIEN HANDBALL 87	6
249	6087047	VERNEUIL SAINT GENCE HANDBALL CLUB	4
250	6087048	LIMOGES HAND 87	6
251	6087050	AL CONDAT	2
252	6087051	AIXE HANDBALL CLUB	2
253	6087056	HANDBALL CLUB MARTELLOIS	2
254	6087058	HAND SUD 87	5
255	6087059	LA BASTIDE HANDBALL CLUB	2
256	6087060	BARBARI'HAND	1
257	6087061	AMICALE LAIQUE BOSMIE L'AIGUILLE	3
258	6087062	ORADOUR SUR GLANE HANDBALL	2
			1026

STATISTIQUES 2020-2021

2020/21	LIC. COMP.				Total LIC. COMP.	LIC. NON COMP.				Total LIC. NON COMP.	Total général
	J - 12	J 12/16	J + 16	Dir.		Loisir	Handfit	HandEns	Baby		
6000			12	21	33						33
6016	351	483	590	223	1647	65	16		28	109	1756
6017	551	743	737	216	2247	89	2	4	28	123	2370
6019	192	287	245	129	853	33	7		22	62	915
6023	30	57	65	26	178	1	2			3	181
6024	512	720	559	320	2111	91	16		50	157	2268
6033	2472	3163	2815	1035	9485	445	13	34	77	569	10054
6040	359	517	424	179	1479	46			49	95	1574
6047	287	382	306	135	1110	21	13	26	14	74	1184
6064	1519	1825	1586	736	5666	166	4	10	73	253	5919
6079	556	770	848	275	2449	125	5		26	156	2605
6086	470	662	850	216	2198	94	12		28	134	2332
6087	672	660	743	352	2427	64	1	1	53	119	2546
Total général	7971	10269	9780	3863	31883	1240	91	75	448	1854	33737

CREAT.	20/21	19/20	écart	%	RENOUV.	20/21	19/20	écart	%
6000	5	3	2	66,67%	6000	28	27	1	3,70%
6016	274	773	-499	-64,55%	6016	1482	1676	-194	-11,58%
6017	433	908	-475	-52,31%	6017	1937	2133	-196	-9,19%
6019	135	342	-207	-60,53%	6019	780	908	-128	-14,10%
6023	25	113	-88	-77,88%	6023	156	167	-11	-6,59%
6024	398	786	-388	-49,36%	6024	1870	2023	-153	-7,56%
6033	1470	3772	-2302	-61,03%	6033	8584	10069	-1485	-14,75%
6040	307	638	-331	-51,88%	6040	1267	1486	-219	-14,74%
6047	215	438	-223	-50,91%	6047	969	1058	-89	-8,41%
6064	864	1706	-842	-49,36%	6064	5055	5387	-332	-6,16%
6079	436	817	-381	-46,63%	6079	2169	2267	-98	-4,32%
6086	371	832	-461	-55,41%	6086	1961	2167	-206	-9,51%
6087	387	983	-596	-60,63%	6087	2159	2321	-162	-6,98%
Total gl	5320	12111	-6791	-56,07%	Total gl	28417	31689	-3272	-10,33%

